

ROBIN DES BOIS

# A LA TRACE

Bulletin d'information et d'analyses sur le braconnage et la contrebande d'animaux  
n°19 / Evènements du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2017  
Publié le 26 février 2018

## Sommaire

Hippocampes	3	Oiseaux	33
Coraux	4	Pangolins	48
Ormeaux	4	Pangolins et éléphants	54
Bénitiers, conques et grandes nacres	7	Primates	56
Concombres de mer	7	Vigognes et guanacos	61
Poissons	10	Félins	61
Mammifères marins	15	Léopards et éléphants	75
Tortues marines	15	Roadmania	76
Multi-espèces marines	18	Loups	79
		Ours	80
Tortues terrestres et tortues d'eau douce	19	Hipopotames	82
Serpents	24	Rhinocéros	83
Sauriens	27	Rhinocéros et éléphants	90
Crocodiliens	28	Eléphants	91
Multi-espèces reptiles	29	Autres mammifères	114
Amphibiens	32	Multi-espèces	120
Papillons	32	Anes	131



# Rhinocéros

Le bilan officiel de l'année 2017 dépasse pour la 5<sup>ème</sup> fois le seuil de 1000 rhinos braconnés en Afrique du Sud. Il s'élève à 1028 dont 504 dans le parc Kruger. Les fœtus ne sont pas pris en compte dans cet inventaire. Pour le seul trimestre octobre, novembre, décembre 2017, trois femelles étaient en gestation quand elles ont été braconnées.

Le braconnage dans le parc national du Kaziranga en Inde est comparable à celui de 2001. Il ne dépasserait pas les 5 individus en 2017. Il est en baisse remarquable.

Pour braconnage ou trafic de corne, les condamnations à la prison ferme sont comprises entre :

- 2 mois à Hong Kong
- 14 mois au Royaume-Uni
- 14, 15 et 20 mois au Vietnam
- 18 mois au Etats-Unis
- 5 ans en Zambie
- 11 ans au Swaziland
- 8, 10 et 18 ans au Malawi
- 4, 18 et 20 ans en Afrique du Sud
- 20 ans en Tanzanie

Les rhinocéros blancs *Ceratotherium simum* et les rhinocéros noirs *Diceros bicornis* d'Afrique sont inscrits en Annexe I de la CITES sauf les populations de rhinocéros blancs du Swaziland et d'Afrique du Sud inscrites en Annexe II pour les animaux vivants et les trophées de chasse. Les 3 espèces de rhinocéros d'Asie sont en Annexe I : *Rhinoceros unicornis*, *Dicerorhinus sumatrensis*, *Rhinoceros sondaicus*.

**«A la Trace» n°19**  
**Cotation du kg de corne de rhinocéros**  
**d'après les sources documentaires**

Continent	Pays	US\$/kg	Ref.
Asie	Chine	25.700	30
	(Hong Kong)	25.600	31
	Thaïlande	48.400	39



## AFRIQUE DE L'EST

### MALAWI

#### EN FAMILLE

**23 octobre 2017**

**Zomba, Région Sud, Malawi**

Condamnation de Esau Billy, de son père Aaron Billy Masaka et d'un cousin, Lloyd Shaibu, à 18 ans, 10 ans et huit ans de prison pour avoir tué un rhinocéros bien connu sous le nom de Jabesi dans le parc national de Liwonde (cf. « A la Trace » n°18, p.66). Les cornes retrouvées dans un congélateur de la famille font désormais partie du stock de trophées du gouvernement et le congélateur a été remis conformément à la décision du tribunal de Zomba à l'administration du parc de Liwonde. Ce jugement que chacun s'accorde à trouver dissuasif est le plus sévère jamais infligé dans le pays pour le braconnage d'un spécimen d'espèce menacée et tentative de commercialisation de ses parties.<sup>1</sup>



### TANZANIE

**Mi-octobre 2017**

**Parc national de Mkomazi, Régions du Kilimandjaro et de Tanga, Tanzanie. Frontière avec le Kenya.**

Mort par blessure après un affrontement avec un congénère d'une femelle rhinocéros noir élevée au zoo de Dvur Kralove en République Tchèque et transportée par avion depuis Leipzig, Allemagne, en juin 2016. La victime surnommée Eliska née en 2012 était en compagnie de trois autres rhinocéros noirs nés dans des zoos de l'Union européenne et transplantés en Tanzanie pour consolider la population de rhinos noirs mise à mal par le braconnage. Le parc national du Mkomazi s'étend sur plus de 3200 km<sup>2</sup>.<sup>2</sup>

### ZAMBIE

#### GANG

**22 décembre 2017**

**Chadiza, Province Orientale, Zambie**

Les deux citoyens chinois et les trois citoyens zambiens pris en flagrant délit de transport de 32,5 kg de corne ont fait appel à la clémence du tribunal. « Nos familles vont avoir de gros problèmes si nous sommes envoyés en prison. » Ils ont été condamnés à cinq ans de prison ferme à partir de la date de leur arrestation en juillet 2017. Cf. « A La Trace » n° 18 p.69.<sup>3</sup>



## ZIMBABWE

**30 octobre 2017**

### Zimbabwe

A la requête d'Interpol, la justice d'Harare, Zimbabwe, a répondu oui. Le porte-parole de la police du Botswana le confirme : « On n'attend plus que le timbre des officiels à Harare pour valider l'extradition ».

Dumisani Moyo est attendu au Botswana depuis qu'en 2012 il s'était soustrait à une liberté sous caution dans l'attente de son procès pour détention frauduleuse d'une corne de rhino. La cavale de Moyo a pris fin à Kwekwe, Zimbabwe, début août (cf. « A la Trace » n° 18 p. 69). La mauvaise réputation de Moyo, 52 ans, rayonne dans tous les pays d'Afrique australe. Implorant la Cour de ne pas le transférer au Botswana où selon lui il sera maltraité, Moyo s'est défendu seul, ce qui lui a permis de réclamer du temps supplémentaire pour désigner un avocat et l'informer du dossier avant sans doute de faire appel. A suivre.<sup>4</sup>

**2 novembre 2017**

### Harare, Province d'Harare, Zimbabwe

Edson Chidziva, ex-directeur de ZimParks essaie de s'en sortir avec un argument de droit un peu tordu. Sa défense invoque que Chidziva avait déjà été inculpé en 2015 de négligence au sujet de la disparition d'une corne dans la chambre forte dont il avait la surveillance et qu'il avait été au final acquitté. La défense relève que deux ans après il est sous le coup du même chef d'inculpation. La procédure serait inconstitutionnelle même si ce n'est plus la disparition d'une corne qui est reprochée à Chidziva mais celle d'une bonne cinquantaine (cf. « A la Trace » n°18 p.69).<sup>5</sup>

## AFRIQUE AUSTRALE

### AFRIQUE DU SUD

**Octobre 2017**

### Afrique du Sud

#### Histoire tortueuse d'un coupeur de cornes qui ne voulait pas être pris pour un braconnier

Jacques Els possédait au moins 30 cornes, un trésor de guerre clandestin qu'il espérait vendre un jour, le jour où il n'y aura plus de rhinos et où les cornes au sommet de leur valeur seront en vente libre. Le tribunal régional de Louis Trichardt, province du Limpopo, l'avait condamné en mars 2012 sous les charges de détention et de commerce illégal de trophées de rhinocéros à huit ans de prison ferme plus quatre ans avec sursis et à 1 million de rands (73.000 US\$) de compensation aux Green Scorpions. Les cornes avaient été acquises auprès d'un certain Tom Fourie qui s'est suicidé il y a sept ans.

Le dossier d'instruction dit que les rhinos avaient été anesthésiés et que les cornes avaient été découpées sur des animaux vivants. Els dans un premier temps a seulement fait cinq mois de prison. Il a bénéficié d'une remise en liberté sous caution de 4 millions de rands (292.000 US\$) en attendant l'arrêt de la Cour d'appel que ses avocats avaient sollicité immédiatement après la condamnation en première instance. .../...

Disant que Els n'était pas impliqué dans une affaire de braconnage et constatant que le seul délit commis relève d'une amputation de rhinocéros et non d'un braconnage mortel, la Cour a réduit la peine de huit à quatre ans, ce qui veut dire que Els va devoir théoriquement retourner en prison pendant trois ans et sept mois. Au final, toutes les cornes ont été « volées » dans la ferme de Thabazimbi en septembre 2010.<sup>6</sup>

**12 octobre 2017**

### Kempton Park, Province du Gauteng, Afrique du Sud

Condamnation de Shuangshuang Xue, 24 ans, à quatre ans de prison pour avoir tenté d'exporter frauduleusement des cornes à partir de l'aéroport international de Johannesburg et à destination de Hong Kong. Elle venait de Lusaka, Zambie, avec escale en Afrique du Sud (cf. « A la Trace » n°18 p. 72). Les analyses génétiques ont prouvé que les 14 cornes et sections de cornes provenaient de cinq mâles et d'une femelle, tous rhinocéros blancs. Aucune des pièces à conviction ne peut être reliée à un épisode connu de braconnage ou à un stock de trophées appartenant à l'Etat.<sup>7</sup>



**Mi-octobre 2017**

### Près d'Hoedspruit, Province de Limpopo, Afrique du Sud

- Mort d'un braconnier.
- Blessures graves pour un autre braconnier.
- Un troisième en fuite est pisté par la brigade canine.



A la suite de l'accrochage dans la réserve de chasse, plusieurs armes et munitions ont été récupérées sur place.<sup>8</sup>



**19 octobre 2017**

**Entabeni Safari Conservancy, Province du Limpopo, Afrique du Sud**

C'est une triste première dans la réserve fondée il y a 23 ans. La femelle adulte a été braconnée et ses deux cornes volées. Son petit de 21 mois a été touché. Il est suivi par les vétérinaires et pourrait être dirigé vers un orphelinat spécialisé. La réserve consacrée aux safaris photos s'étend sur 22.000 ha.<sup>9</sup>



**1<sup>er</sup> et 22 octobre 2017**

**Réserve de Wildschutsberg, Province du Cap-Oriental, Afrique du Sud**

Deux attaques en trois semaines dans ce ranch.

– Deux mâles de 10 ans d'âge, en plein jour. C'était un dimanche. A 11 h, ils avaient été vus en pleine forme. A 16 h, un survol d'hélicoptère les localisait, morts à 300 m l'un de l'autre.

– Deux femelles âgées de 8 et 15 ans environ et un mâle de 4 ans un autre dimanche, en pleine nuit. Deux corps ont été retrouvés le lundi matin et une femelle était encore vivante. Les deux morts étaient totalement decornés. La survivante portait encore ses cornes. Mais elle est morte pendant l'opération d'extraction d'une balle dans l'épaule. « Je n'en ai plus un. Ils sont tous morts. Ils m'en ont tué sept en trois ans » soupire Greg Harvey, le maître des lieux.<sup>10</sup>



**22 octobre 2017**

**Parc National de Pilanesberg, Province du Nord-Ouest, Afrique du Sud**

**Meurtre en série dans le Pilanesberg**

Deux rhinos noirs ont été massacrés pendant la nuit. Ils ont été retrouvés au lever du jour. L'un portait encore ses cornes. Il avait réussi à fuir l'embuscade. Il est mort sans avoir été amputé de ses cornes.

L'autre, une femelle pleine arrivée à terme, a été retrouvée près d'une piste, renversée et amputée de sa corne principale. Les bouchers n'ont pas eu le temps de scier la corne frontale. Elle porte des entailles de hache.

Un troisième cadavre a été retrouvé dans un coin reculé. Il était en voie de pourrissement. Une balle a été retrouvée à côté.<sup>11</sup>



**9, 19 octobre, 2 novembre 2017**

**Parc National de Pilanesberg, Province du Nord-Ouest, Afrique du Sud**

- Moins deux, un mâle et une femelle.

- Moins un.

- Moins une femelle en gestation et un jeune rhinocéros. Les cornes sont en place. Les braconniers n'ont pas pu aller jusqu'au bout.

Le total des pertes par braconnage dans le parc s'élève à 13 individus depuis le début de l'année 2017.<sup>12</sup>

**25 octobre 2017**

**Skukuza, Parc National Kruger, Province de Mpumalanga, Afrique du Sud**

Condamnation de Paul Ubisi et Julio Nvhimbithi à 20 et 18 ans de prison.

Ils sont impliqués dans un échange de coups de feu avec les rangers alors qu'ils étaient en action de braconnage. Un complice, Nelson Mathebula, avait été touché par une balle. Les rangers l'ont pisté sur 250 m en suivant les traces de sang. Il a été secouru par un médecin urgentiste arrivé sur les lieux par hélicoptère mais il n'a pas survécu. Usibi était armé d'un gros calibre 458. Son sac à dos contenait une hache. L'avocat général dans son réquisitoire a estimé que les deux condamnés originaires du Mozambique étaient en quelque sorte responsables de la mort de leur acolyte en ayant déclenché des tirs offensifs sur les rangers sans se soumettre aux sommations. Le tribunal de Skukuza est spécialisé dans les affaires de braconnage de rhinocéros (cf. n°18 p. 75).<sup>13</sup>



**GANG**

**6 novembre 2017**

**Grahamstown, Province du Cap-Oriental, Afrique du Sud**

Report du procès du trio des Ndlovu, Jabulani, Forget et Sikhumbuzo. Ils sont accusés du braconnage de 22 rhinocéros (cf. « A la Trace » n°18 p. 70). Les trois hommes restent en liberté sous caution malgré le risque important de fuite souligné par l'avocat général. Les braconniers utilisent encore une fois d'artifices de procédures. Jabulani renonce à l'assistance judiciaire et a porté son choix sur un célèbre cabinet d'avocats de Port Elizabeth. Les nouveaux défenseurs n'étaient pas disponibles le jour de l'audience et Jabulani doit vendre sa maison pour les payer. Le procès est reporté au 4 juin.<sup>14</sup>

**Province du KwaZulu-Natal, Afrique du Sud**

**13 novembre 2017**

Combat perdu pour JP van Zyl-Roux, membre des Hawks pendant plus de 10 ans et mis au placard depuis deux ans pour des raisons obscures. Sa faute principale est peut-être d'avoir concouru à l'arrestation de Dumisani Gwala, un gros bonnet du trafic faunique et de la corruption dont le procès est sans cesse reporté pour de prétendus vices de procédure. Après de multiples recours et tentatives de médiation administrative, JP van Zyl-Roux doit vider son bureau à la mi-novembre.

« Toute cette affaire est stupéfiante, c'est un cirque sans nom » déplore son avocat Jacques Botha auprès du journal the Witness. Le soldat JP van Zyl-Roux n'a pas été sauvé (cf. « A la Trace » n°17 p. 78).<sup>15</sup>

## EN FAMILLE

13 novembre 2017

### Mkhuhlu, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud

Mbuyane père et fils seraient impliqués dans le braconnage. Deux armes de gros calibre ont été découvertes à leur domicile.<sup>16</sup>

16 novembre 2017

### Afrique du Sud

Une jeune femelle atteinte d'une balle dans le dos puis amputée de sa corne est aux bons soins de Saving the Survivors.<sup>17</sup>



20 novembre 2017

### Près d'Hoedspruit, Province du Limpopo, Afrique du Sud

Trois hommes suspectés de braconnage sont repérés dans un élevage de rhinocéros. Echanges de coups de feu. Un suspect est mort. Les deux autres ont pris la fuite. Un revolver et une scie ont été saisis.<sup>18</sup>



26 novembre 2017

### Skukuza, Parc National de Kruger, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud

Le trio Walter Mhangani, Emmanuel Mdhuli et Xongani Mathebula comparaît devant le tribunal spécial de Skukuza. Ils sont accusés d'effraction après avoir accédé au parc Kruger sans passer par les portes officielles, de détention illégale d'armes et d'avoir en bande organisée braconné trois rhinocéros blancs.<sup>19</sup>



2 décembre 2017

### Ngwelezane, Empangeni, Province du KwaZulu-Natal, Afrique du Sud

La procédure de dessaisissement de K. Shandu chargé du dossier de Dumisani Gwala, le caïd en tous genres, est en cours (cf. « A La Trace » n°12 p 71, n°14 p.63 et 66). Il est soupçonné d'avoir accepté de l'argent de la part de la défense pour reporter indéfiniment le procès. JP Van Zyl-Roux, (cf. « A La Trace » n°18 p 72), recruté par l'ONG Saving the Wild pour diriger son service investigation, est

satisfait de cette avancée. Gwala a été arrêté grâce à l'équipe de Van Zyl-Roux quand il était membre des Hawks en 2015. Pour l'instant, le procès est prévu en mai 2018. Malgré la violence dont il a fait preuve au moment de son interpellation, son train de vie luxueux et les risques de fuite, Gwala est en liberté sous caution. Si le changement de juge se confirme, il n'y aura peut-être pas un 16e report d'audience.<sup>20</sup>

2 et 3 décembre 2017

### Grahamstown et Ventersburg, Provinces du Cap Oriental et de l'Etat-Libre, Afrique du Sud

#### Des avancées anti braconnage ?

Dans les deux provinces, le braconnage est en hausse alors qu'il est en baisse dans le parc Kruger. La coopération entre les polices des deux Etats et les inspecteurs du bureau des affaires environnementales a mené à l'arrestation en 48 heures de huit suspects. Deux dans un bakkie qui a servi de support à l'intrusion de trois braconniers dans la Great Fish River Nature Reserve et six dans un convoi de deux puissants véhicules dans lesquels un fusil .458, des munitions, des haches, des couteaux, des jumelles de vision nocturne, du cash en rands et en US\$ et cinq téléphones ont été saisis.

Le fusil .458 est du plus grand intérêt. C'est peut-être avec cette arme que les cinq rhinocéros de la Wildschutsberg Game Reserve ont été tués au mois d'octobre. D'après des sources officieuses, les recoupements balistiques préliminaires confirment cette hypothèse. Les suspects sont en majorité de nationalité étrangère.<sup>21</sup>

8 décembre 2017

### Afrique du Sud

Vaine tentative de sauvetage par Saving the Survivors d'une femelle de deux ans touchée par une balle à la patte avant gauche et épuisée après une errance toute la nuit.<sup>22</sup>



25 décembre 2017

### Enoch Mgijima, Province du Cap Oriental, Afrique du Sud

Elle allait mettre bas dans deux à trois semaines. Elle a été tuée la nuit de Noël et décornée à 60 m de la clôture sud de la réserve de chasse Lawrence de Lange (1200 hectares), près d'un cimetière. C'est la 12<sup>e</sup> victime de l'année dans la province.<sup>23</sup>



## NAMIBIE

**14 octobre 2017**

### **Parc National d'Etosha, Région de Kunene, Namibie**

Le Namibien rapporte qu'un braconnier, Luteni Muharukua, entré par effraction dans le parc avec l'intention et les moyens de braconner a été chargé par un rhinocéros « surgi de nulle part ». Ses complices ont pris la fuite après l'avoir caché dans la montagne voisine. Le suspect a été arrêté le lendemain par la police. Blessé à la jambe, il est à l'hôpital sous traitement et bonne garde.<sup>24</sup>

**Novembre 2017**

### **Windhoek, Région de Khomas, Namibie**

Suite de l'affaire Lu et Chen et les cinq cornes de rhinocéros. Yanghui Lu s'est bien enfui en Chine en profitant de sa remise en liberté provisoire sous caution. Nan Chen sera jugé en février 2018. La justice lui offre une perche pour s'évader car d'ici là, Chen restera lui aussi en liberté provisoire sous caution (cf. « A la Trace » n° 16 p.69).<sup>25</sup>

**1<sup>er</sup> décembre 2017**

### **Omungwelume, Région d'Ohangwena, Namibie. Près de la frontière avec l'Angola.**

Arrestation de trois hommes âgés de 20, 21 et 31 ans à un barrage routier. Dans le véhicule il y avait un sac à dos avec deux cornes fraîches.<sup>26</sup>

## SWAZILAND

**20 novembre 2017**  
**Swaziland**

Les deux hommes de Taïwan avaient été surpris en 2016 en train d'exporter 35,14 kg de cornes découpées en 31 fragments d'une valeur estimée à 2,4 millions d'US\$ soit 68.300 US\$/kg (cf. « A la Trace » n°16 p.70). Ils sont condamnés à deux peines de prison chacun de 11 ans pour détention illégale de cornes, 9 ans pour commerce de cornes et 9 ans pour contrebande. Les trois peines sont confondues. Les analyses d'ADN démontrent que les cornes proviennent de huit rhinocéros. Après leur arrestation à l'aéroport du roi Mswati III au Swaziland, un sac leur appartenant avait été intercepté à l'aéroport international de Johannesburg. Leur truc à eux c'était de mettre les bouts de cornes dans des boîtes de 5 l de vin. En plus de la peine de prison, ils doivent s'acquitter de 3000 US\$ au gouvernement du Swaziland et à chacune des réserves où les rhinocéros ont été braconnés, le Madikwe Game Reserve dans la province du Nord-Ouest, le Balule Game Reserve dans le Limpopo et l'Hluhluwe iMfolozi Game Reserve dans le KwaZulu-Natal.<sup>27</sup>



## AMERIQUE

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

#### **OPERATION CRASH**

**14 novembre 2017**

#### **Miami, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Condamnation de Michael Hegarty appartenant à la clique des Rathkeale Rovers à 18 mois de prison suivis de trois ans de liberté surveillée pour le trafic en bande organisée d'une coupe libatoire (cf. « A la Trace » n°18 p. 78 et n°13 p.76).<sup>28</sup>



**Mi-novembre 2017**

#### **Département de la Haute Vienne, France**

Les ruses des Rathkeale Rovers sont diversifiées. En France, ils travaillent au nom de prétendues sociétés irlandaises de travaux publics. Avec des camions d'occasion et des complices de l'Europe de l'Est, ils vendent du goudron frelaté et volé à des prix avantageux. Les enrobages se délitent aux premières intempéries. Une centaine de chantiers ont été recensés et 300.000 € de chèques ont été crédités sur une vingtaine de comptes bancaires. Des sommes au moins équivalentes ont sans doute été payées en cash par des victimes de l'escroquerie qui n'ont pas osé porté plainte. Les Rathkeale Rovers sont couramment interpellés et relâchés sous un contrôle judiciaire auquel ils se font un jeu de se soustraire.<sup>29</sup>

## ASIE

### CHINE

**30 octobre 2017**

#### **Aéroport international de Hong Kong, Chine**

Saisie dans des emballages alimentaires de 1,4 kg de corne présumée coupée en morceaux d'une valeur de 280.000 HK\$, soit 36.000 US\$ (25.700 US\$/kg). Le passager âgé de 31 ans venait de Maputo, Mozambique, via Doha, Qatar.<sup>30</sup>



**12 novembre 2017**

### **Aéroport international de Hong Kong, Chine**

Une journée fructueuse pour les douanes Hong Kong.

– Saisie dans le sac à dos d'un passager en provenance de Beira, Mozambique, via Johannesburg, Afrique du Sud, de 1,8 kg de corne de rhinocéros présumée.

– Saisie dans le gilet et les chaussettes d'un passager en provenance de Xiamen, province du Fujian, de 800 g de corne de rhinocéros présumée.

Les douanes évaluent à 520.000 HK\$ la valeur des 2,6 kg de corne soit 66.600 US\$, 25.600 US\$/kg.<sup>31</sup>

## **INDE**

**23 octobre 2017**

### **Bongalmora, District de Lakhimpur, Etat de l'Assam, Inde**

Saisie d'une corne et arrestation de quatre personnes qui cherchaient à la vendre.<sup>32</sup>

**19 octobre, jeudi 2 novembre, samedi 4 novembre, 9 et 10 novembre 2017**

### **Parc National de Kaziranga, Etat de l'Assam, Inde**

- Hangal et Pegu hantaient le parc depuis quelques jours. Hangal est un tireur d'élite recruté par les braconniers locaux. Il vient de Manipur. Il n'a pas eu le temps d'utiliser son AK 56 et son A .303. Avec son partenaire, il a été cerné et démilitarisé par la police et les gardes forestiers avant qu'il puisse passer à l'action. Les 2000 rhinocéros du parc seraient toujours 2000. Un expert en criminologie rappelle au public que le .303 est l'arme idéale pour tuer les rhinos et que la nouvelle vogue des armes automatiques comme l'AK 58 vise à se protéger des rangers en cas d'échange de coups de feu.



Fusil calibre .303



AK56

- Jeudi 2 novembre. Les trois braconniers équipés d'AK 47 ont pris la fuite sous le couvert de la nuit après avoir flingué un rhino mâle et volé sa corne. « On pense qu'ils sont arrivés par le Nord en traversant le Brahmapoutre et qu'ils ont attendu le bon moment en se cachant sur un banc de sable » dit un ranger sans préciser son identité.

- Samedi 4 novembre.

L'affaire a été très vite réglée, en quelques minutes, autour de minuit. Des coups de feu ont éclaté en plusieurs endroits du parc. Les rangers ne savaient pas dans quelle direction se diriger. La



bande a liquidé deux rhinos, une mère et son petit et scié toutes les cornes. Les deux corps gisaient l'un contre l'autre. L'organisation militaire du raid fait dire aux spécialistes que ses membres sont des militants du groupe autonomiste et communiste de Karbi Anglong. La mère était officiellement reconnue comme « la fierté de l'Assam ».

- 11 novembre. Le All Assam Students Union (AASU) organise une grosse manifestation pro rhinos dans le district de Golaghat et demande la démission de la ministre des Forêts de l'Assam Pramila Rani Brahma.<sup>33</sup>

**1<sup>er</sup> novembre 2017**

### **Parc Kaziranga, Etat de l'Assam, Inde Accalmie du braconnage dans le plus grand et le plus célèbre parc du pays**

Seulement deux braconnages depuis le début de l'année. Le bilan est comparable à celui de 2001. Les gardes sont équipés de lunettes à vision nocturne et de fusils semi-automatiques pour dissuader les braconniers. Des caméras installées en haut de miradors de 30 m de haut transmettent en direct leurs images dans une salle de contrôle. Des armes à feu artisanales ont été confisquées dans les villages autour du parc et la promotion du tissage et d'autres artisanats manuels portée par 38 micro projets de développement local semble porter ses fruits. Une meilleure coordination entre les gardes forestiers et la police de l'Etat facilite la réactivité et l'efficacité des interventions et des enquêtes anti-braconnage. L'administration du parc ne s'endort pas sur ses lauriers provisoires. Elle s'attend à ce que les filières de braconnage développent de nouvelles stratégies. Dans un premier temps, le braconnage s'est reporté sur des parcs ou sanctuaires de l'Assam moins équipés sur le plan défensif comme ceux de Pobitora et d'Orang.<sup>34</sup>

**11 novembre 2017**

### **Etat du Bengale-Occidental, Inde**

Arrestation par le 17e bataillon du SSB (Sashastra Seema Bal) de Giranb Das résidant dans le district d'Alipurduar et saisie d'une corne de 750 g et 18 cm de longueur que Das tentait d'introduire en contrebande depuis le Bhoutan. La valeur fiscale de la corne est fixée à 35.100.000 roupies (540.000 US\$).<sup>35</sup>

**3 décembre 2017**

### **Bokakhat, District de Golaghat, Etat de l'Assam, Inde**

Saisie d'une corne de plus d'un kg et arrestation du vendeur, Bipin Borah.<sup>36</sup>

**Décembre 2017**

### **Plaines alluviales des Doars, Etat du Bengale-Occidental, Inde**

En préparant leurs forfaits ou après, les braconniers ont l'habitude de séjourner dans les hôtels ou autres centres de villégiature en bordure du parc national de Gorumara. « Nous voulons que les gestionnaires et les employés nous communiquent immédiatement des informations s'ils hébergent des clients suspects. » Une campagne d'information est lancée et les hôteliers négligents pourraient ainsi être accusés de complicité.<sup>37</sup>



## **LAOS**

**23 octobre 2017**

### **Aéroport international de Wattay, Vientiane, Laos**

La compagnie Silk Air sur le vol Singapour-Vientiane a transporté deux citoyens chinois dont à l'arrivée les bagages ont été fouillés. Ils contenaient 11,1 kg de cornes. Les deux trafiquants prévoyaient de prendre un vol domestique à destination de la province de Luang Prabang au nord pour se rapprocher de la frontière avec la Chine.<sup>38</sup>



## **THAÏLANDE**

**10 octobre 2017**

### **Aéroport international de Bangkok-Suvarnabhumi, Thaïlande**

Saisie dans les bagages de voyageurs chinois en provenance de Lusaka, Zambie, et à destination du Cambodge via Addis-Abeba et Bangkok de 6,2 kg de cornes estimées localement à environ 300.000 US\$ soit 48.400 US\$/kg.<sup>39</sup>



**Décembre 2017**

## **Thaïlande**

Wongchan Nikon travaille à la quarantaine de l'aéroport. Aujourd'hui il est en prison. Il a reconnu avoir plusieurs fois à la demande d'un incertain Sen, citoyen chinois, pris des valises sur un tapis à bagages, être passé sans encombre avec son badge de sécurité et avoir remis les valises à un correspondant anonyme dans son appartement. Dans les valises, il y avait des cornes de rhinocéros. La dernière, celle de trop, en contenait 14 pour une valeur estimée à 50 millions de bahts, soit 1.530.000 US\$ environ.

Nikon reconnaît avoir rendu ce service plusieurs fois pour 3000 bahts (92 US\$) par kg « juste pour sortir la valise de l'aéroport ». Il avait arrêté le manège de peur d'être pris sur le fait. Mais la filière est revenue à la charge et lui a offert 9000 bahts (276 US\$) par kg et Nikon a replongé.

Un Vietnamien a été arrêté en même temps que lui. Il venait chercher la contrebande pour la conduire au Vietnam. Il était payé 170.000 bahts (5211 US\$) pour chaque mission par le fantomatique Sen. Les cornes venaient d'Afrique du Sud via Dubaï. Nikon, 42 ans, avait été approché par la filière sur l'application Line.<sup>40</sup>

## **GANG**

**12 décembre 2017**

### **Aéroport international de Suvarnabhumi, Bangkok, Thaïlande**

Saisie de 16 cornes d'un poids total de 12,5 kg. Arrestation d'un citoyen chinois et d'un Thaïlandais qui débarquaient d'un vol en provenance d'Afrique du Sud. La police après avoir reçu des informations de l'ONG EAL a procédé dans un deuxième temps à l'arrestation de M. Bach Van Hoa, un des deux frères de la famille Bach qui serait à la tête du réseau et aurait importé 56,5 kg de cornes en Thaïlande dans les quatre derniers mois.<sup>41</sup>

## **EUROPE**

## **PAYS-BAS**

**19 décembre 2017**

### **Aéroport d'Amsterdam-Schiphol, Province d'Hollande-Septentrionale, Pays-Bas**

Saisie de cinq cornes et de quatre objets en corne présumée dans les bagages d'un passager chinois venant d'Afrique du Sud et se rendant à Shanghai. Il est en garde à vue pour au moins 15 jours. Les douanes estiment la saisie à 500.000 € soit 590.000 US\$.<sup>42</sup>





# Rhinocéros et éléphants

## AFRIQUE

### NAMIBIE

**Octobre 2017**

#### Namibie

Selon une nouvelle sortie de Monsieur Shifeta, le braconnage des éléphants et des rhinos est en baisse dans le pays (20 en 2017 contre 101 en 2016 et 27 contre 60 en 2016).

75 trafiquants ont été arrêtés depuis le début de l'année liés pour la plupart aux filières asiatiques et 30 cornes, 103 défenses et 69 tronçons de défenses ont été saisis par la police et l'armée.<sup>1</sup>

## AMERIQUE

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

**24 octobre 2017**

#### Boston, Etat du Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique

Guan Zong Chen, alias Graham Chen, antiquaire de profession et australien de nationalité a un long passé de trafiquant de cornes de rhinocéros, d'ivoire et de coraux. Il vient de comparaître pour une contrebande globale appréciée à 700.000 US\$. En 1989, arrêté à Chengdu, province de Sichuan en Chine, pour importation illégale d'ivoires sculptés en provenance des Etats-Unis et assigné à résidence pendant plusieurs années, il avait poursuivi son trafic avec la complicité d'un ressortissant chinois, Jin Jie Yang, et de la patronne d'une compagnie de messagerie de Concord dans le New Hampshire par l'intermédiaire desquels il continuait à importer en fraude de l'ivoire et de la corne en Chine.

Une fois sa peine purgée en Chine, il s'est rendu à nouveau aux Etats-Unis et a expédié en Chine toujours grâce à la plate-forme de messagerie de Concord de l'ivoire et de la corne, notamment une coupe libatoire cachée dans un vase de porcelaine et des cornes brutes achetées dans une salle des ventes à Beverly Hills, Californie. Recherché par la justice américaine, il s'est fait pincer au mois de juillet en Australie et a été extradé aux Etats-Unis. Il plaide en partie coupable et il risque 10 ans de prison et une amende de 250.000 US\$ (cf. « A la Trace » n°18 p. 81).<sup>2</sup>

## ASIE

### CHINE

**17-18 octobre 2017**

#### Aéroport international de Hong Kong, Chine

Arrestation de trois passagères âgées de 20 à 34 ans en provenance d'Harare, Zimbabwe, via Dubaï. Deux femmes transportaient 43 kg d'ivoire semi brut dans leurs bagages accompagnés et la troisième 2 kg de cornes de rhinocéros en trois pièces ligotées à la poitrine et aux hanches.



A noter que prenant en compte la prolifération des faux et contrefaçons, les douanes de Hong Kong parlent systématiquement dans leur communiqué d'ivoire et de cornes de rhinocéros « présumé ». Elles ont été condamnées à 2 mois de prison.<sup>3</sup>

## EUROPE

### ROYAUME-UNI

**9 novembre 2017**

#### Londres, Royaume-Uni

Abbas Allawi est condamné à 14 mois de prison (cf. « A la Trace » n°17, p.87). Le 19 octobre 2016, un mandat de perquisition et la brigade canine de la police environnementale du Grand Londres avaient permis de mettre la main sur les trophées. Le jugement se répartit ainsi :

- 14 mois pour la détention et la commercialisation des trois cornes de rhinocéros.
  - 7 mois pour les 40 kg d'ivoire brut d'éléphant.
  - 3 mois pour les quatre dents d'hippopotame.
- Les peines sont confondues.<sup>4</sup>

# Eléphants

S'il faut parler d'imminence dans l'extinction, les éléphants d'Asie sont beaucoup plus menacés que les éléphants d'Afrique. En cette fin d'année 2017, les super-tuskers du Sri Lanka et d'Inde et les éléphants pygmées d'Indonésie disparaissent à tour de bras. La valeur officielle et globale d'un éléphant d'Asie en Chine est d'un peu plus de 300.000 US\$ contre un peu plus de 150.000 US\$ pour un éléphant d'Afrique. L'ivoire d'éléphant d'Asie est plus apprécié en Asie que l'ivoire d'éléphant d'Afrique.

L'ivoire n'est pas la seule matière recherchée dans l'éléphant. En 10 ans, 70.000 éléphants d'Afrique auraient alimenté les tanneurs et la mode mondiale.

L'éléphant d'Afrique, *Loxodonta africana*, est inscrit à l'Annexe I de la CITES, excepté les populations d'Afrique du Sud, du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe qui sont en Annexe II. L'éléphant d'Asie, *Elephas maximus*, est inscrit à l'Annexe I.

**«A la Trace» n°19  
Cotation du kg d'ivoire brut d'après  
les sources documentaires**

Continent	Pays	US\$/kg	Ref.
Afrique	Kenya	967	4
		770	11
		1925	12
		1603	13
	Ouganda	108	31
	Zimbabwe	250	46
		2500	50
Gabon	120	74	
Asie	Chine (Hong Kong)	2570	89
	Inde (Kerala)	1156	115
	Inde (Arunachal Pradesh)	4243	41*
	Vietnam	1300-2200	6**

\* Chapitre multi-espèces

\*\* Chapitre pangolins et éléphants

## BURUNDI

27 novembre 2017

**Bigina, Kayogoro, Province de Makamba, Burundi**

Saisie d'un pistolet mitrailleur Kalachnikov, de 2250 cartouches, d'un détonateur et de 18 défenses d'éléphants.<sup>2</sup>

Mi-octobre 2017

**Réserve du Masai Mara, Comté de Narok, Kenya**

ElephantVoices, Save the Elephants, Mara Elephant Project et Elephant Aware appellent encore une fois l'attention sur l'envahissement des parcours des éléphants par des appropriations anarchiques de terres sauvages pour les convertir en terres agricoles entourées de clôtures et protégées des incursions des bêtes sauvages.

La supplique des ONG dont la compétence et la volonté de médiation sont reconnues au Kenya, en Afrique et dans la communauté internationale, a été déclenchée par le dépérissement et la mort lente de Nalakite, une matriarche du Masai Mara veillée pendant de longues heures par ses trois orphelins. Nalakite a été victime d'une attaque par lance il y a quelques mois et elle est morte de sa blessure infectée. C'est une nouvelle victime des conflits hommes-éléphants.

Depuis presque deux ans, le rapport établi par les ONG avec la collaboration du Kenya Wildlife Service prouve que la colonisation par les activités humaines du principal couloir de migration dans la réserve de Masai Mara confronte les éléphants à des difficultés inextricables. Cependant, les autorités du comté et le gouvernement restent les bras croisés et laissent des hommes et des éléphants régler entre eux leurs problèmes vitaux.<sup>3</sup>



## KENYA

28 novembre 2017

### Chogoria, Comté de Tharaka-Nithi, Kenya

Saisie de plusieurs défenses dont certaines sont fraîches d'un poids total de 58 kg et estimées par l'autorité locale à 56.000 US\$ soit un peu moins de 1000 US\$/kg (967 US\$/kg). Les trois trafiquants sont arrivés dans un hôtel en mobylette avec l'ivoire dans un sac pour marchander avec des rangers en civil se faisant passer pour des clients.<sup>4</sup>



Fin novembre 2017

### Olarro Conservancy, Comté de Narok, Province de la Vallée du Rift, Kenya

Assassinat par deux armes de jet dans le bush. Les défenses ont été découpées et selon le protocole pesées avant de rejoindre un stock de trophées de l'Etat.<sup>5</sup>



1<sup>er</sup> décembre 2017

### Kyuso, Comté de Kitui, Province Orientale, Kenya

117 kg d'ivoire brut. Prison à vie ou 20 millions de shillings (192.000 US\$) d'amende pour chacun des deux condamnés. Cf. « A la Trace » n°17 p.88.<sup>6</sup>



Début décembre 2017

### Kenya. Près de la frontière avec la Tanzanie

Silence et camouflage.

Touché à un organe vital par une lance, l'éléphant a pu continuer sur 100 m avant de s'écrouler, d'être amputé de ses défenses et recouvert de branches. Une patrouille l'a découvert quelques jours après.<sup>7</sup>

4 décembre 2017

### Eastleigh, Nairobi, Comté de Nairobi, Kenya

Deux arrestations. Deux défenses coupées en quatre. 5 kg d'ivoire. Les filous venaient de Maai Mahiu à 65 km de Nairobi.<sup>8</sup>

6 décembre 2017

### Olarro Conservancy, Comté de Narok, Kenya

Le docteur vétérinaire Limo et des assistants de la DSWT (David Sheldrick Wildlife Trust) ont endormi et soigné dans le bush au milieu d'une grande famille d'éléphants adultes et d'éléphanteaux un mâle blessé par un jet de lance.<sup>9</sup>

Mi-décembre 2017

### Près du Parc National de Nairobi, Comté de Nairobi, Kenya.

Découverte d'un éléphant mort et hommage rendu à la victime par Chris Leadismo, ranger et membre de Save the Elephants.<sup>10</sup>

15 décembre 2017

### Mtsangatamu et Tiribe, Comté de Kwale, Kenya

Arrestation de deux fonctionnaires se livrant au trafic d'ivoire. Said Kuzidi, instituteur à l'école primaire de Mwamasa, détenait à Mtsangatamu une paire de défenses pesant 34 kg. Hamisi Makoti, agent de police du Comté, recéléait à Tiribe une autre paire de 16 kg. La valeur du tout est estimée à 4 millions de shillings (38.480 US\$) par le Kenya Wildlife Service (770 US\$/kg). L'ivoire n'est pas frais. Les suspects étaient encore à la recherche d'un acheteur. Détenus au commissariat de Kwale ils devaient être inculpés.<sup>11</sup>



## EN FAMILLE

16 décembre 2017

### Kisima, Comté de Samburu, Kenya

Le père et le fils tentaient de vendre 15 défenses d'un poids total de 27 kg évaluées à 5,4 milliards de shillings, soit 52.000 US\$ et 1925 US\$/kg. Les défenses provenaient d'éléphanteaux. Le braconnage remonterait à plusieurs années.<sup>12</sup>

22 décembre 2017

### Wiyumiririe, Comté de Nyandarua, Kenya

Saisie de 30 kg d'ivoire brut évalués à 48.100 US\$ soit 1603 US\$ par kg. Deux arrestations.<sup>13</sup>

## MALAWI

## EN FAMILLE

4 octobre 2017

### Au nord du Malawi

Arrestation en deux temps des deux frères Chancy et Patrick Kaunda soupçonnés d'être à la base de la tentative de contrebande entre la Tanzanie et le Malawi de 781 défenses ou sections de défenses cachées dans un camion sous des sacs de ciment (cf. « A la Trace » n°1 p. 33).<sup>14</sup>

## GANG / RECIDIVE

11 octobre 2017

### Lilongwe, Malawi

Winston Humba (38 ans) était à la tête d'un prospère atelier de façonnage de l'ivoire dans la capitale, avant exportation vers la Thaïlande et la Malaisie. A l'aide de machines industrielles il débitait les défenses en morceaux adaptés à la contrebande. Il a été arrêté par la police le 26 décembre 2016. Dans ses locaux les enquêteurs ont retrouvé 126 kg de chutes d'ivoire couvrant le sol, la fin d'un lot de 475 kg arrivé de Zambie. Le tribunal l'a condamné aujourd'hui à 7 ans de prison. Winston Humba avait déjà un casier judiciaire chargé en affaires de trafic de faune sauvage. Quatre de ses complices avaient été précédemment condamnés : en mars Godfrey Kaludzi écopait de 4 ans de travaux forcés pour détention de 126 kg d'ivoire et en septembre la même peine était prononcée contre Golden Bakili, Mussa Malopa et Samuel Chiweta, pour vente illégale d'ivoire. La nouvelle loi sur les parcs nationaux et la faune sauvage est entrée en vigueur en février au Malawi. Elle prévoit des peines jusqu'à 30 ans de prison.<sup>15</sup>



4 novembre 2017

### District de Nkhotakota, Région centrale, Malawi

Condamnation de deux hommes âgés de 43 et 56 ans à 13 ans de prison chacun pour avoir braconné un éléphant qui venait d'être transféré dans la réserve depuis le parc national de Liwonde. Faliki Simeon et Thomson Zindo ont plaidé coupable et réclamé l'indulgence du tribunal, soulignant qu'ils étaient les seuls gagne-pain de leur famille. Le procureur a réclamé une peine sévère. « Ce fléau du braconnage des espèces sauvages nuit au développement du pays ». « Les éléphants apportent des devises étrangères en encourageant le tourisme » a-t-il ajouté.<sup>16</sup>



7 novembre 2017

### Ntchisi, District de Ntchisi, Région centrale, Malawi

Condamnation de deux hommes originaires du district à cinq ans de prison avec travaux forcés. Ils avaient été surpris le 6 septembre en train de vendre 4 kg d'ivoire brut.<sup>17</sup>



## MOZAMBIQUE

Fin décembre 2017

### Réserve Nationale de Niassa, Province de Niassa, Mozambique. Frontière avec la Tanzanie

Vingt-six éléphants braconnés dont au moins deux femelles en gestation. Les pillards seraient du Burundi et de Tanzanie avec l'aide de villageois de Mbamba. 30 défenses, trois téléphones mobiles, un panneau solaire, des frusques, des vivres, 138 balles d'AK47, quatre griffes et une tête de lion ont été trouvés dans le bivouac des braconniers.

Au moins 356 éléphants ont été braconnés dans les pays courant 2017. L'ivoire illégal file en Asie, notamment au Cambodge et au Vietnam, par les ports de Pemba et de Nacala.<sup>18</sup>

Cf. "A la Trace" n°3 p.65, n°6 p.84 et 87, n°7 p.77, n°10 p.55, n°11 p.51 et 70, n°15 p.89, n°16 p.77, n°18 p.84.



## OUGANDA

13 octobre 2017

### Région Nord, Ouganda

Une arrestation. 84 kg d'ivoire brut. Un super tusker a disparu.<sup>19</sup>



Mi-octobre 2017

### Ouganda

47 kg d'ivoire dans un sac. Arrestation des trois porteurs kenyans. Nouvelle preuve du trafic transfrontalier entre le Kenya et l'Ouganda.<sup>20</sup>



© Eagle

**27 octobre 2017**

**Kampala, Région Centre, Ouganda**

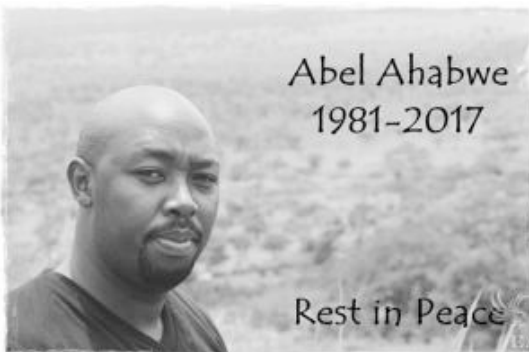
Deux arrestations, une femme et un homme, saisie de 47 kg d'ivoire.<sup>21</sup>



**Octobre 2017**

**Kampala, Région Centre, Ouganda**

En coopération avec l'équipe de NRCN (Natural Resource Conservation Network) travaillant sous la bannière d'Eagle Ouganda, la police a saisi 20 kg d'ivoire brut dans les mains du trafiquant, trois semaines après la mort accidentelle d'Abel Ahabwe à Kampala le 1<sup>er</sup> octobre. Après 15 ans dans les rangs de l'Uganda Army Forces, Abel était depuis 2015 à la tête du service d'enquêtes et interventions d'Eagle Ouganda.<sup>22</sup>



**Début novembre 2017**

**Ouganda. Frontière avec la République Démocratique du Congo.**

50 kg d'ivoire dans les mains de trois Congolais, une femme et deux hommes.<sup>23</sup>



**Début novembre 2017**

**Ouganda**

120 kg saisi, quatre grosses défenses.<sup>24</sup>

**2 novembre 2017**

**Kampala, Région Centre, Ouganda**

L'alliance entre le droit et le non-droit se maintient en Ouganda.

Arrestation de deux fonctionnaires et de deux trafiquants et saisie de quatre défenses.<sup>25</sup>

**5 novembre 2017**

**Aéroport International d'Entebbe, District de Kampala, Région Centre, Ouganda**

On comprend mieux après avoir lu l'article du Sunday Monitor Kampala pourquoi le président à récemment ordonné que la brigade canine puisse intervenir nuit et jour partout dans l'aéroport d'Entebbe y compris dans les services annexes et les remises fermées à clef (cf. « A la Trace » n°18 p.68). A Entebbe, la cocaïne, les pierres précieuses, les cornes de rhinocéros ou l'ivoire ne se trouvent pas seulement dans les valises des passagers. Les faits sont connus, mais l'interview de Richard Okullu les éclaire d'une manière crue et pittoresque.

Cinq tonnes d'ivoire arrivées on ne sait comment dans l'enceinte de l'aéroport avaient été stockées dans la caserne des pompiers, chargées dans les camions rouges à l'occasion des rondes et déposées tranquillement dans le nouveau terminal fret section Asie. Le caporal Okullu a découvert l'entourloupe et en a immédiatement informé ses chefs dont son commandant Caleb Mwesiye. Cette démarche était inutile car au plus haut niveau les forces de police d'Entebbe Airport étaient informées de ce trafic, connaissaient le propriétaire pakistanais de la cargaison et avaient comploté avec des agents en douane. (.../...)

Au bout de trois heures de palabres, du cash a été offert à Okullu pour qu'il ferme les yeux sur l'embarquement immédiat de la marchandise. Okullu l'a refusé et après un temps d'hésitation l'homme qui était responsable du chargement dans l'avion cargo a pris la fuite sur son chariot.

Les cinq tonnes sont restées sur place sur le tarmac jusqu'à ce que des policiers viennent inspecter les colis abandonnés et vérifier qu'il s'agissait bien d'ivoire brut. La « marchandise » a été ensuite entreposée pendant plusieurs mois dans un local près du chenil de la brigade canine avant de rejoindre les chambres fortes de l'Uganda Wildlife Authority d'où elles ont peut-être disparu (cf. « A la Trace » n°17 p.43). Ces faits se sont déroulés entre 2012 et 2014.<sup>26</sup>



Richard Okullu

#### RECIDIVE

15 novembre 2017

Kampala, Région Centre, Ouganda



L'homme de droite avait déjà été pris en flagrant délit de port d'ivoire brut en septembre et avait été prestement relâché après avoir payé une modeste amende. Deux mois après, c'est la rechute.<sup>27</sup>

Mi novembre 2017

Arua, et Simbili, Région Nord, Ouganda.  
Frontière avec la République Démocratique du Congo.

- Arrestation de Ewai Abel, 52 ans, conducteur de boda-boda et saisie de 67 kg d'ivoire brut.

- Arrestation de Ndaaba Icku, Congolais, et de Okuni James, Ougandais et saisie de 33 kg d'ivoire brut. Ils planquaient le butin du côté République Démocratique du Congo et l'avait amené côté ougandais après avoir été appâtés par des policiers infiltrés.<sup>28</sup>

20 novembre 2017

District de Maracha, Région Centre, Ouganda

Josephine Angucia, porte-parole de la police confirme à Xinhua, l'agence de presse chinoise, que deux hommes venus de la République Démocratique du Congo s'apprêtaient à vendre 43 kg d'ivoire brut. L'Ouganda est une terre de transit de produits fauniques qui se déplacent sans trop de difficultés entre les frontières poreuses de la région des Grands Lacs. Chaku Ndabah et James Aniku risquent cinq ans de prison.<sup>29</sup>

22 novembre 2017

Ouganda

Huit défenses dans la voiture de l'homme venu de République Démocratique du Congo.<sup>30</sup>



#### EN FAMILLE

Fin novembre 2017

District de Pakwach, Région Nord, Ouganda

Les grosses défenses des supers tuskiers sortent de l'armoire en Ouganda. Opunya Edwin, 26 ans, est assistant vétérinaire. Il dit que son métier lui a ouvert les yeux sur les bonnes affaires à faire avec l'ivoire. Il est dans le business depuis une année. Les 150 kg d'ivoire sont évalués à 16.150 US\$ soit 108 US\$/kg. Il stockait les défenses dans la ferme de son oncle, le général Otema Awany. Celui-ci ne serait pas au courant du trafic.<sup>31</sup>



## TANZANIE

**24 octobre 2017**

### **Dar es Salam, Région de Dar es Salam, Tanzanie**

Fait divers pour la Cour à l'audience de ce jour.

–Jennifer, fonctionnaire au service des impôts, est suspectée de mener un train de vie bien supérieur à ses moyens légaux. Elle possède 19 voitures dont la valeur totale atteint 220.000 US\$.

- Quatre natifs de Zanzibar comparaissent pour le transport et la possession illégale de quatre défenses dont la valeur totale atteint 15.000 US\$.<sup>32</sup>

**30 octobre 2017**

### **Région de Dodoma, Tanzanie**

Un coup de massue judiciaire s'est abattu sur Alfred Nyagawa et Jumanne Mlaga, arrêtés en possession d'un fusil et de deux poisons. 20 ans de prison chacun.

Le tribunal du district présidé par le juge James Karayemaha a tenu à faire un exemple. Six témoins ont été cités et 9 éléments de preuves apportés pendant le procès, instruit sous l'inculpation de « sabotage économique ». Le procureur Slimu Msemu a enfoncé les deux accusés en dénonçant la captation d'une richesse nationale à des fins de profits personnels. Leur avocat Magiri Mbasha a plaidé en vain pour des peines moins lourdes susceptibles d'ouvrir la porte à une réhabilitation ou reconversion.<sup>33</sup>



**17 novembre 2017**

### **Kigoma, Région de Kigoma, Tanzanie. Frontière avec la République Démocratique du Congo**

Maneno Tanu est accusé d'avoir tué deux éléphants il y a trois semaines. La police a fait irruption chez lui vers cinq heures du matin. Deux armes à feu dont un pistolet-mitrailleur et des munitions ont été saisies. Plusieurs informations parvenues à la police, à l'unité anti braconnage Friedkin et aux rangers postés à Kifura corroborent la culpabilité du suspect mais rien n'est sûr pour le moment.<sup>34</sup>

**23 novembre 2017**

### **Manyoni, District de Manyoni, Tanzanie**

PAMS signale que cinq braconniers sont condamnés à 20 ans, 14 ans et six ans de prison. Hongera sana! (félicitations !) dit PAMS en s'adressant aux magistrats.<sup>35</sup>



**8, 9, 10 et 11 décembre 2017**

### **Région de Ruvuma, Tanzanie. Frontière avec le Mozambique et le Malawi**

Trois arrestations et saisies de munitions et de 10 armes à feu grâce à la collaboration de la police, de PAMS, du KDU (Wildlife Division's anti-poaching Unit) et des lanceurs d'alerte locaux.<sup>36</sup>

**11 décembre 2017**

### **Ilala , Région de Dar es Salam, Tanzanie,**

Condamnation de Dominic Kombe et d'Helbert Machaka à 20 ans de prison pour avoir transporté 24 sections de défenses brutes. Leur voiture a été définitivement saisie au profit de l'Etat.<sup>37</sup>



**18 décembre 2017**

### **Parc National de Ruaha, Région d'Iringa, Tanzanie**

Selon le documentaire d'ITV News basée à Londres s'appuyant sur un rapport de Colin Beale, chercheur à l'université de York, Royaume-Uni, une équipe de gardes financée par le ministère britannique du Développement international, par le Global Environment Facility Fund du gouvernement des Etats-Unis et par le Plan de Développement des Nations-Unies se serait en fait retournée contre les éléphants et rapprochée des braconniers en leur fournissant des munitions, des informations stratégiques sur les mouvements des éléphants et les parcours des patrouilles. De nombreux cadavres d'éléphants ont été localisés à proximité immédiate d'au moins deux bases des rangers. Cette collusion, si elle était avérée, démontrerait une fois de plus le double jeu de certains gardes-faune en Tanzanie comme dans d'autres pays et dans le cas particulier contribuerait à expliquer le déclin brutal des éléphants dans le parc national de Ruaha et autour.



Le gouvernement dit que les allégations d'ITV méritent d'être examinées. « La présence d'un tel nombre de carcasses autour des campements des gardes pose des questions. » « En tout état de cause, ça ne ressort pas d'un système institutionnalisé bénéficiant de la complicité tacite des autorités. »<sup>38</sup>

**20 décembre 2017**

### **Mpanda, Région de Katavi, Tanzanie**

Condamnation d'un homme de 52 ans à 30 ans de prison et à une amende égale à 45.000 US\$. Il avait le 25 octobre au début de la nuit été arrêté sur sa moto avec quatre défenses entières et quatre tronçons pesant au total 27 kg. Jackson Eijule est résident du camp des réfugiés de Katumba. Originaire du Burundi, il venait d'acquérir la nationalité tanzanienne.<sup>39</sup>



## ZAMBIE

**26 novembre 2017**

**Livingstone, Province Méridionale, Zambie. Frontière avec le Zimbabwe.**

Des agents du parc ont abattu un éléphant après qu'il ait chargé ou menacé un ouvrier qui était en train de poser une clôture électrique autour d'un lodge.

Des villageois ont accouru sur place pour écorcher la victime, en toute impunité. Le dépeçage final n'a pas été photographié.<sup>40</sup>



**27 décembre 2017**

**Kitwe, Province de Copperbelt, Zambie. Près de la frontière avec la République Démocratique du Congo**

Condamnation d'un homme de 42 ans, à cinq ans de prison ferme après avoir été surpris dans l'hôtel Moba Kitwe en train de marchander une défense d'éléphant. La presse dit que le procès a été expéditif.<sup>41</sup>



## ZIMBABWE

**5-12 octobre, 7 et 17 novembre 2017**

**Parc National des Chutes Victoria, Province du Matabeleland septentrional, Zimbabwe**

- Le cyanure a encore frappé. Treize éléphants sont morts. Quatre défenses d'un poids total de 75,7 kg sont récupérées dans le bush près de l'endroit où les éléphants sont tombés.

- Deux suspects des villages de Jambezi et Jabula sont arrêtés par la police. Leur avocat prétend qu'ils ont été violentés pour leur extorquer des aveux. Ils ont été libérés faute de preuve.

On ne sait pas si c'est une nouvelle campagne de pièges au cyanure ou si les éléphants ont bu dans un trou d'eau pollué par des ruissellements. Les sols pollués, l'enfouissement des carcasses toxiques ou leur brûlage sur place peuvent être des bombes toxiques à retardement.<sup>42</sup>



**19 octobre 2017**

**Parc National des Chutes Victoria, Province du Matabeleland septentrional, Zimbabwe**

Désincarcération d'un jeune éléphant mâle pris dans deux pièges à la patte avant gauche et à la patte arrière droite.<sup>43</sup>



**Début novembre 2017**

**Zimbabwe**

**Rapport d'étape de ZimParks**

Depuis le début de l'année, 51 éléphants ont été braconnés par arme à feu ou par cyanure et autres toxiques. 429 braconniers ont été interpellés, la plupart étant mêlés à du trafic d'ivoire. 62 barques ou autres engins flottants ont été saisis dans la haute vallée du Zambèze. Les braconniers venus de Zambie utilisent des speedboats, des lunettes de vision nocturne, des armes à feu avec silencieux. D'autres comptent sur le cyanure et sont guidés vers les points d'eau par des informateurs locaux. Depuis le début de l'année, ZimParks dénombre 10 échanges de coups de feu entre les rangers et les intrus. La dernière arrestation remonte à la semaine dernière. Un citoyen zambien était aux trousses d'un éléphant. Son complice est mort sur les lieux de l'échauffourée près de Chirundu. Début novembre, un autre homme est mort sous les balles des rangers près de Changadzi, c'était un homme d'ici.<sup>44</sup>



**2 novembre 2017**

**Chitungwisa, Harare, Province d'Harare, Zimbabwe**

Arrestation de Collen Dick, Alwisi Paundi et Christopher Chapata. Ils cherchaient à vendre six défenses d'un poids total de 34,2 kg.<sup>45</sup>

**14 novembre 2017**

**Hwange, Province du Matabeleland Septentrional, Zimbabwe**

Les deux hommes du village de Kamativi ont été condamnés aux 9 ans de prison classiquement réservés aux détenteurs d'ivoire ou de pangolins. Au moment de l'arrestation, ils transportaient une défense de près de 4 kg et cherchaient à la vendre pour 1000 US\$.<sup>46</sup>





**17 novembre 2017**

**Kennedy siding, Province du Matabeleland Septentrional, Zimbabwe**

La brigade ferroviaire agissant sur informations a interpellé à quatre heures du matin un passager du Bulawayo Express. Il avait sur lui quatre défenses d'éléphants issues d'un empoisonnement au cyanure dans le parc Hwange. Il a été condamné en flagrant délit à neuf ans de prison. Un complice identifié a pris la fuite.<sup>47</sup>



**17 novembre 2017**

**Parc National des Chutes Victoria, Province du Matabeleland Septentrional, Zimbabwe**

Nouveaux empoisonnements en série par des fruits gorgés de cyanure près des chutes Victoria et de la piste d'atterrissage de Kazun Gula. Quatorze éléphants sont morts, seulement cinq défenses ont été récupérées par les forces de l'ordre.<sup>48</sup>



**7 décembre 2017**

**Hwange, Province du Matabeleland Septentrional, Zimbabwe**

Christopher Mupindi est sorti de l'hôpital après six mois de traitement. Il a immédiatement comparu devant le tribunal. Il a été incarcéré dans l'attente du procès. Avec deux complices dont un est mort après un échange de tirs avec les rangers fin juin 2017, il avait braconné deux éléphants dans le parc Hwange et s'était emparé des quatre défenses pesant 74,3 kg. Cf. « A la Trace » n°17 p.94.<sup>49</sup>



**11 décembre 2017**

**Aéroport International Robert Gabriel Mugabe, Province d'Harare, Zimbabwe**

Saisie de 200 kg d'ivoire. La destination de la contrebande évaluée à 500.000 US\$ soit 2500 US\$/kg était Kuala Lumpur, Malaisie. L'expéditeur n'est pas clairement identifié. Des supputations attribuent la propriété de l'ivoire à Grace Mugabe, l'épouse de l'ex-président. Le jour même de la saisie, le couple se serait envolé pour la Malaisie où réside leur fille Bona.<sup>50</sup>

**Fin décembre 2017**

**Kariba, Province du Mashonaland Occidental, Zimbabwe**

Demande de remise en liberté refusée pour Gumi suspecté d'avoir braconné un éléphant début août 2017 et de tentative de meurtre sur les trois rangers qui lui intimaient l'ordre de se rendre.<sup>52</sup>



**Qui veut la peau des éléphants ?**

**20 décembre 2017**

En 1997, le Zimbabwe soutenu par le Botswana et la Namibie a obtenu le déclassement des éléphants de l'Annexe I à l'Annexe II de la CITES. Ce recul dans la protection des éléphants d'Afrique et d'Asie a eu pour effet de relancer le commerce international des peaux.

Entre 2007 et 2016, le Zimbabwe, premier pays exportateur, et l'Afrique du Sud ont exporté par voie légale près de 4000 peaux entières, 56.577 m<sup>2</sup> de pièces de peau et neuf tonnes d'accessoires de mode en peaux. En 10 ans, 70.000 éléphants ont donné leur peau pour les besoins des tanneurs et de la mode. ZimParks vend aux enchères les peaux des éléphants qu'il a « fallu abattre », ces fameux « éléphants à problèmes » accusés de provoquer des conflits avec les agriculteurs ou les habitants. De plus en plus d'acheteurs chinois participent aux enchères et entrent en concurrence avec les acheteurs américains. Les USA sont jusqu'alors les principaux importateurs. Les peaux sont transformées en bottes, en sacs, en mallettes, en sièges de voiture, en selles de moto, en étuis d'armes à feu.

Les acheteurs chinois disent avoir une autre motivation. Des petits bouts de peau non tannée sont ajoutés aux potages en tant que tonifiants. Au Myanmar, le m<sup>2</sup> de peau d'éléphant se vend au détail 5660 US\$ par m<sup>2</sup> soit 2 à 3 fois plus cher que le cours actuel du kg d'ivoire sur le marché noir.<sup>51</sup>

**ZIMBABWE - ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

**14 novembre 2017**

**Zimbabwe-Etats-Unis d'Amérique**

En Tanzanie, à l'occasion d'un forum organisé par le Safari Club International basé à Tucson, Arizona Etats Unis d'Amérique, un représentant de l'US Fish and Wildlife Service annonce officiellement la levée de l'interdiction d'importer aux USA les trophées d'éléphants chassés légalement au Zimbabwe. Cette décision prise par l'administration Obama date de mai 2014.

L'annonce du Safari Club est faite le jour même où Robert Mugabe est assigné à résidence avec son épouse et sa garde rapprochée dans le palais présidentiel d'Harare et sur le point d'être destitué par le parlement après 30 années d'un règne marqué par la corruption, la misère du peuple et la redistribution inéquitable du foncier agricole.

**15 novembre**

Une porte-parole de l'US Fish and Wildlife Service précise qu'une annonce officielle sera publiée vendredi 17 novembre dans le Federal Register, l'équivalent du Journal Officiel en France.

**17 novembre**

Le Federal Register justifie la levée de l'embargo sur l'importation des trophées d'éléphant en provenance du Zimbabwe par l'adoption dans ce pays d'un nouvel Elephant Management Plan entre 2015 et 2020 censé renforcer les effectifs de (.../...)

lutte anti-braconnage et la traçabilité des revenus tirés des permis de chasse accordés aux chasseurs étrangers et notamment américains. La décision s'appuie aussi sur une étude financée par l'Union Européenne à hauteur de 12 millions d'€ (14.192.400 US\$) dont les résultats préliminaires selon l'US Fish and Wildlife Service sont « encourageants ». Zimparks et d'autres administrations renforcent leur collaboration avec les organisateurs de safaris de chasse, avec certaines ONG comme le WWF et avec CAMPFIRE (Communal Areas Management Programme For Indigenous Resources). Les conclusions définitives sont attendues au début de cette année 2018. Cet étonnant plaidoyer démontre une collusion entre les Etats-Unis, l'Union Européenne, les ex-dirigeants du Zimbabwe et le WWF.

#### 18 novembre

Donald Trump dans son style particulier gèle la décision de son administration par un message sur Twitter : « Suspension de la décision concernant les trophées de gros gibier jusqu'à ce que je passe en revue tous les faits relatifs à la conservation... »<sup>53</sup>

#### 12 décembre 2017

##### Réserve Naturelle de Cecil Kop, Province du Manicaland, Zimbabwe

Le directeur de la Réserve naturelle de Cecil Kop crache le morceau. C'est plus facile depuis le départ du pouvoir de Robert Mugabe et de son épouse. Selon le rapport parvenu à la police, Mandi Chimene, ex ministre du gouvernement provincial, avait réclamé gratis un plein pick-up de viande après que le 18 juillet 2017 deux éléphants adultes aient été tués dans des circonstances particulièrement tragiques. Dans l'accrochage avec les braconniers, un représentant de la force publique avait aussi trouvé la mort.

Le 14 août, jour de gloire des héros du Zimbabwe, Mandi Chimene avait prononcé à l'intérieur de la réserve, devant la jeunesse du parti majoritaire le ZANU (Zimbabwe African National Union), un discours à risque pour la faune sauvage en appelant à l'occupation et l'appropriation des « terres gaspillées » de la réserve (1500 ha).

Mandi Chimene, partie en exil au Mozambique ou au Burundi depuis la chute du système Mugabe, était présidente de l'association des amitiés entre le Zimbabwe et la Chine.<sup>54</sup>

## ZIMBABWE - CHINE

#### 15 novembre et 29 décembre 2017

##### Zimbabwe Chine

Oppah Muchinguri-Kashiri, ministre de l'environnement, dit qu'il n'a pas à justifier le commerce international des éléphants vivants. « C'est nos éléphants, ils sont très nombreux et nous en vendrons de plus en plus sans hésitations. ».

Le jour même où la Chine (hors Hong Kong) confirmait l'interdiction de la vente d'ivoire sur son territoire, elle importait depuis le Zimbabwe 30 éléphants âgés de 3 à 6 ans capturés dans le parc Hwange en août 2017. Les éléphants ont été convoyés via Ethiopian Airlines (cf. « A la Trace » n°18, p.90).<sup>55</sup>

## AFRIQUE DU SUD

#### 10 octobre 2017

##### Satara, Parc National Kruger, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud

Mauvais trip pour les touristes. La carcasse dont les organes génitaux ont été amputés gisait au milieu de la route à 1 km de Satara. A l'hypothèse du Muti évoquée par des témoins, la police du parc répond par une possible attaque de prédateurs en premier lieu des lions. Les défenses n'ont pas été coupées. L'examen post-mortem en dira plus.<sup>56</sup>

#### 17 octobre 2017

##### Olifantshoek, Province du Cap-Septentrional, Afrique du Sud

23h30 sur la N 14. Saisie de huit défenses. Quatre arrestations, deux d'Afrique du Sud, deux du Botswana. La voiture aussi est saisie.<sup>57</sup>

#### 14 novembre 2017

##### Komatipoort, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud. Frontière avec le Mozambique.

C'était une mauvaise idée pour les éléphanteaux paniqués après une attaque de braconniers au Mozambique de venir se réfugier avec le reste de leur famille en Afrique du Sud. Ils ont été reçus à coups de fusil sur instruction du Mpumalanga Tourism & Park Agency (MTPA). Vite qualifiés de DCA (Damage-Causing Animal, animal à problèmes), les deux éléphanteaux qui s'étaient égarés dans une plantation de bananes, dans un champ de cannes à sucre et un verger de tomates ont été froidement abattus alors qu'ils avaient regagné leur savane. Selon les deux agriculteurs dont les cultures ont été brièvement chamboulées par les deux éléphanteaux, les dommages en question étaient des vétilles. « Il n'y avait pas de quoi se lamenter » disent-ils. Cette opération brutale contraste avec le délicat transfert de trois éléphants mâles sortis des réserves en lisière du parc Kruger et s'intéressant avec beaucoup de piétinement et d'empressement à des plantations de manguiers (cf. « A la Trace » n°18, p.87).<sup>58</sup>

#### 11 décembre 2017

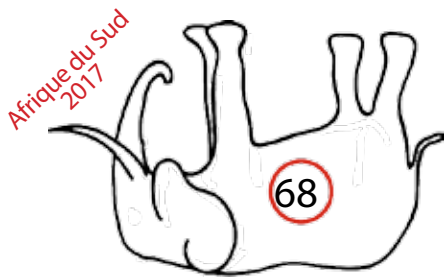
##### Kuruman, Province du Cap Septentrional, Afrique du Sud

Comparution de Riaan Malgas, Mothusi Joel Tshibithi et Albert Mosimanyane. Les trois avaient été appréhendés vendredi 8 décembre à l'aéroport de la ville. Ils étaient en possession de deux défenses. Malgas et Tshibithi ont été remis en liberté sous une caution égale à 365 US\$. Le cas de Mosimanyane a été disjoint. L'homme est un récidiviste. Il était déjà en liberté sous caution pour une autre affaire d'ivoire. Il avait été arrêté avec trois autres comparses dont deux ressortissants du Botswana sur la route nationale 14 près d'Olifantshoek dans la même province du Cap Septentrional.<sup>59</sup>

21 décembre 2017

**Malvern, Johannesburg, Province du Gauteng, Afrique du Sud**

L'homme du Zimbabwe taillait des baguettes dans de l'ivoire illégal. D'autres articles en ivoire ont été trouvés chez lui. La valeur totale de la saisie est égale à 36.500 US\$.<sup>60</sup>



**BOTSWANA**

31 octobre 2017

**Près de Maun, District du Nord-Ouest, Botswana**

Arrestation de Taolo Santudu et de Gaone Sentle. Ils étaient en possession de 12 défenses. Ils mettent toute l'affaire sur le dos d'un certain Murang qui au moment de l'intervention de la police aurait pris la fuite. La demande de remise en liberté sous caution des deux suspects a été refusée.<sup>61</sup>

**NAMIBIE**

24 octobre 2017

**Mariental, Région de Khomas, Namibie**

Les éléphants promis à Dubaï sont en extrême difficulté. Trois d'entre eux sont cloîtrés dans un enclos de conteneurs maritimes. Âgés de quatre à six ans, ils ont été capturés dans la réserve privée Eden Game Farm près du parc national d'Étosha par deux espèces de cowboys spécialisés dans la capture d'animaux sauvages sous l'enseigne de la Golden Game. La situation est confuse. Un procès est en cours. Les deux compagnies revendiquent la propriété des éléphants.

C'est pas facile de faire du commerce avec les éléphants. Au mois de mai 2017, le ministère de l'Environnement disait que toutes les vérifications et les formalités étaient achevées entre Dubaï et la Namibie. Les pourparlers étaient en cours depuis 2015. Selon le ministre lui-même, l'exportateur avait toutes les compétences requises et le zoo de Dubaï allait accompagner l'arrivée des éléphants par un programme scientifique et pédagogique tel que l'exige la CITES. Aujourd'hui, le deal est au point mort surtout pour les trois prisonniers arrachés à leurs familles qui fondent sous le soleil entre quatre conteneurs. Cf. « A la Trace » n°17 p.97.<sup>62</sup>



**AFRIQUE DE L'OUEST**

**BENIN**

**GANG**

3 octobre 2017

**Kandi, Bénin**

20,9 kg d'ivoire = cinq ans de prison ferme pour le chef de bande + 1440 US\$ d'amende. Du sursis pour ses trois complices. Cf. « A la Trace » n°18 p.94.<sup>63</sup>



30 octobre et 27 novembre 2017  
**Cotonou, Département Littoral, Bénin**

Deux pointes d'ivoire saisies dans un hôtel du quartier d'Agontikon. Les deux trafiquants présumés devaient y finaliser la vente. La police judiciaire et l'administration forestière ont bénéficié du soutien du programme Appui à l'application des lois sur la faune et la flore au Bénin (Aalf-Bénin) financé par le réseau EAGLE. Condamnations à 18 mois de prison avec sursis, à une amende équivalant à 177 US\$ et à des dommages et intérêts équivalant à 1770 US\$.<sup>64</sup>



30 novembre 2017

**Djouougou, Département de la Donga, Bénin**



Une paire de menottes et une paire de défenses minuscules. Les deux individus subiront-ils la rigueur de la loi pour avoir tué un éléphanteau ? Ils sont passibles de six mois à cinq ans de prison.<sup>65</sup>

Début décembre 2017

**Ouidah, Département l'Atlantique, Bénin**

Arrestation par la police avec l'appui de AALF-Benin (Appui à l'Application des Lois sur la Faune et la Flore) de six suspects en possession de deux défenses.<sup>66</sup>



## COTE D'IVOIRE

### GANG

**31 octobre 2017**

#### **Abidjan, District autonome d'Abidjan, Côte d'Ivoire**

Démantèlement d'un réseau branché sur le trafic international. La saisie donne mal au cœur : 53 queues d'éléphants d'Afrique et plus de 52 kg d'ivoire, dont 2 défenses d'1,60 m et une centaine d'objets en ivoire, et d'autres en corne de phacochère (genre *Phacochoerus*). Les queues d'éléphants servent à la fabrication de bracelets vendus jusqu'à



2000 € pièce (2300 US\$). Les membres du gang sont deux Ivoiriens, dont un sergent des Douanes travaillant à l'aéroport international d'Abidjan, et deux Guinéens. Après une semaine de garde à vue ils ont été présentés le 2 novembre à la justice. L'enquête porte aussi sur des transferts d'argent en Afrique de l'Ouest. Le réseau destinait la cargaison au marché asiatique. On ne sait pas si les 53 éléphants tués avaient tous été braconnés en Côte d'Ivoire. Il resterait à peine 500 individus sauvages dans le pays dont l'éléphant est le symbole national. Selon Adama Kamagate, du réseau EAGLE qui a assisté l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (UCT) dans cette enquête, certains trafiquants d'ivoire réorientent leurs réseaux vers les pays d'Afrique de l'Ouest.<sup>67</sup>

## NIGERIA

**31 octobre 2017**

#### **Nigeria, zone frontalière avec le Cameroun**

Zakari Yau est mal tombé. Citoyen camerounais, il a été attrapé en possession de deux défenses lors d'une campagne de patrouilles « agressives » menée dans les parcs nationaux par les rangers nigériens appuyés par l'armée et diverses agences. Alhaji Ibrahim Goni, Conservateur-général du Service des Parcs Nationaux (NPS), a profité de son arrestation pour donner une interview à l'agence de presse officielle et faire un bilan d'étape des opérations. 325 personnes ont été arrêtées dans sept parcs nationaux pour infractions contre la faune sauvage dans la première moitié de l'année. Le Conservateur-général précise peu les sanctions. Présentés à la justice, certains suspects auraient été condamnés à des amendes tandis que des indemnités auraient été attribuées au NPS. Le Nigeria tente d'améliorer la gestion de ses parcs nationaux. Le NPS travaille à la mise en place de plans de gestion opérationnels pour chaque parc et d'un plan à l'échelle nationale. Il y est aidé par près de 2000 étudiants embauchés en stage à cette fin.



Pour Ibrahim Goni « Les parcs nationaux n'existent pas seulement pour générer des revenus, ils servent aussi à la recherche et à l'enseignement. » Il a remercié le ministère fédéral de l'Environnement, les médias, l'armée et les agences paramilitaires pour leur appui.<sup>68</sup>

**20 novembre 2017**

#### **Yola, Province de Adamawa, Nigeria. Frontière avec le Cameroun**

Saisie de 55 défenses de grande taille.<sup>69</sup>

## TOGO

**2 octobre 2017**

#### **Lomé, Région Maritime, Togo**

Gumedzoe Koffi Mawuli, ex membre de la Marine nationale, aurait mieux fait de ne pas se lancer dans le trafic d'ivoire. Il n'en a pas la carrure. Quand les agents de l'Office Central de Répression du Trafic illicite de Drogue et du Blanchiment (OCTRIB) et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) lui sont tombés dessus il leur a déclaré « Je suis votre élément ». Il était à bord d'un taxi contrôlé au niveau du carrefour GTA et détenait 4 pointes, 3 brutes et 1 sculptée.<sup>70</sup>

## AFRIQUE CENTRALE

## CAMEROUN

**9 octobre 2017**

#### **Yaoundé, Région Centre, Cameroun**

Le trafic continue au carrefour Bastos (cf. « A la Trace » n°17, p.98). Un homme dans un bar et son complice en attente dans un taxi ont été pris la main dans un sac de plastique contenant deux défenses. L'opération a été rondement menée par les agents des Forêts et de la Faune avec l'aide de l'ONG LAGA.<sup>71</sup>

**11 décembre 2017**

#### **Djoum, Région du Sud, Cameroun**

Saisie de 217 défenses et de 81 queues dans la voiture du colonel de gendarmerie. Réplique de 2014 quand un véhicule militaire avait été intercepté avec près de 200 défenses à bord.

Le chauffeur et le passager ont vainement tenté de prendre la fuite. Ils sont entendus par la brigade de gendarmerie de Djoum. Selon des sources locales qui doivent être consolidées, le haut gradé de la gendarmerie serait responsable d'une filière de braconnage et de la commercialisation de l'ivoire sur le marché noir. L'identité des trois suspects n'est pas divulguée.

600 défenses ou tronçons de défenses ont été saisis au Cameroun en 2017. L'ivoire a été en majorité prélevé sur des éléphants braconnés dans les parcs nationaux du sud-est du Cameroun mais aussi du Gabon et du Congo.<sup>72</sup>

## GABON

**14 – 18 octobre 2017**

### **Makokou et Messene, Province de l'Ogooué-Ivindo, Gabon**

- Arrestation de cinq trafiquants dont un enseignant, un sujet camerounais et un autre malien, saisie d'une trentaine de kg d'ivoire. Jessy Andry, l'enseignant, aurait abattu l'éléphant deux semaines auparavant.

- Saisie dans un hôtel de 11 défenses entières ou tronçonnées. Arrestation de Dieudonné et d'Arnaud Boris à 10 km de Makokou.<sup>73</sup>

**22 novembre 2017**

### **Ndendé, Département de la Dola, Province de la Ngounié, Gabon**

Nouveau coup des Services de la contre-ingérence et de la sécurité militaire, appelés B2. Les trois trafiquants ont tenté la violence avant d'être arrêtés. Les 27,10 kg d'ivoire étalés sur le sol étaient à vendre 3245 US\$. Depuis plusieurs mois, le B2 est en alerte. Dans le secteur, la mort de plusieurs éléphants, défenses disparues, est constatée.<sup>74</sup>

**23 novembre 2017**

### **Fougamou, Département de Tsamba Magotsi, Province de la Ngounié, Gabon**

Mise aux arrêts de deux trafiquants. Ils avaient sur eux 35,67 kg d'ivoire. Ils étaient suivis depuis plusieurs mois par la police et sont tombés dans un traquenard. Leurs acheteurs auraient dû être du métier. C'étaient des policiers et des juristes de l'ONG Conservation Justice.<sup>75</sup>



**10 décembre 2017**

### **Mékambo, Province de l'Ogooué-Ivindo, Gabon**

- Arrestation de trois nationaux, Nolo et Akono avaient dans les mains quatre défenses coupées en huit tronçons. Ils allaient les vendre à un certain Mouamouélé Landry alias Socrate. Les défenses auraient été « ramassées » au bord de la rivière Matsiedie.



**18 décembre**

### **Ovan**

- Arrestation de Lucien Kangala, Gabonais, et de Mahamat Sale, Tchadien, qui transportaient 26,5 kg de défenses découpées en 10 morceaux. Les deux éléphants ont été braconnés par le premier, le deuxième était le « commercial ». Les agents des Eaux et forêts de Makokou et l'ONG Conservation Justice ont mené à bien l'intervention.<sup>76</sup>

## REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

**17 novembre 2017**

### **Parc National du Manovo-Gounda St. Floris, Préfecture de Bamingui-Bangoran, République Centrafricaine. Frontière avec le Tchad.**

Une caravane de braconniers à cheval accompagnée de chameaux de bât est en approche du parc et viendrait du Soudan. L'objectif de l'expédition serait le pillage de matières animales et de l'ivoire des derniers éléphants de la région transfrontalière Tchad - République Centrafricaine. Les quelques gardes sont impuissants face à des hommes déterminés armés d'AK 47. Un appel à l'aide a été lancé auprès de l'actuel ministre des Eaux et forêts en poste à Bangui. Il a répondu que rien ne serait tenté dans l'état actuel des choses. Le ministre justifie son refus d'intervenir par le fait que la région serait aux mains des rebelles. Ces informations alarmantes sont transmises par Francis Mollet, fondateur de Elephant Anti-Poaching Patrol.

Le parc du Manovo-Gounda St. Floris s'étend sur 17.400 km<sup>2</sup>. Il est contigu du parc national de Zakouma au Tchad. Une réunion des deux espaces est souhaitable. Les gazelles à front roux, les lycaons, les girafes, les éléphants et des hippopotames sont encore là en nombre inconnu.



Trois facteurs négatifs s'opposent à la beauté et à la biodiversité de ce carrefour transitionnel où cohabitent des espèces d'Afrique sahéenne, d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique de l'Est et d'Afrique centrale.

- Les forces anti-braconnage sont dépourvues de moyens et mal payées.

- La gouvernance du parc est morcelée et inconsistante.

- Les intrusions de bergers à la recherche de pacages et de braconniers venus du Soudan sont hors de contrôle.

L'insécurité et l'impunité générale privent le parc d'un plan de gestion opérationnel.<sup>77</sup>

## REPUBLIQUE DU CONGO

### RECIDIVE

**11 et 30 novembre 2017**

**Makoua, Département de la Cuvette, République du Congo,**

« Les éléphants, animaux emblématiques de la République du Congo, ne cessent de tomber sous les balles de la cupidité humaine » écrit le site Internet Portail 242. Un homme de 35 ans vient d'être mis derrière les barreaux. Deux défenses et trois armes à feu ont été trouvées chez lui pendant la perquisition. Il risquait 5 ans de prison. Il a écoupé de 3 ans et de dommages et intérêts équivalant à 5310 US\$.<sup>78</sup>



### EN FAMILLE

**18 et 30 novembre 2017**

**Makoua, Département de la Cuvette, République du Congo**

Arrestation de Brel et Fodel Mossa porteurs de deux défenses coupées en tronçons et de deux queues d'éléphant. Condamnation à respectivement 3 ans et 2 ans de prison ferme et à 5310 US\$ et 4425 US\$ d'amendes et de dommages et intérêts. Ndzoli Venance, un complice arrêté quelques jours plus tard, a écoupé des mêmes peines que Brel Mossa.<sup>79</sup>



**25 novembre 2017**

**Sibiti, Département de la Lékoumou, République du Congo**

Trois arrestations. Le truc de Luc Moussa, le chef, était de cacher les défenses d'ivoire brut coupées en morceaux dans des sacs de viande de brousse boucanée. Pour évacuer les défenses depuis la forêt jusqu'à la route principale, des voitures de la SOCOFOR (Société Congo Forêt) étaient utilisées. 24 kg d'ivoire sont saisis et mis dans un lieu qu'on espère sûr.<sup>80</sup>

**14 décembre 2017**

**Ouesso, Département de la Sangha, République du Congo**

Condamnation de Benjamin Bondo à 5 ans de prison ferme et à une amende égale à 360 US\$ pour avoir braconné plusieurs éléphants. Il avait été interpellé fin août 2017 à Ouesso et avait reconnu les faits. La fondation Nouabalé-Ndoki et les autres ONG congolaises apprécient la sévérité de la peine qu'elles espèrent dissuasive. Bondo est originaire de la République Démocratique du Congo.<sup>81</sup>



### GANG

**18 décembre 2017**

**Dolisie, Département du Niari, République du Congo**

Arrestation de Georges Siombo et Mesmin Ndinga Bounda porteurs de deux grosses défenses. Ils se fournissent dans le département de la Lékoumou et vendent à Pointe Noire ou à Brazzaville. Les deux hommes sont aussi liés au trafic d'écaillés de pangolin à destination de la Chine.<sup>82</sup>

### EN FAMILLE

**30 novembre 2017**

**Owando, Département de La Cuvette, République du Congo**

Condamnation des frères Konga, braconniers, et de leur complice sculpteur à trois ans de prison ferme et trois ans de prison avec sursis et à des amendes de 500.000 à 1 million francs CFA (885 à 1770 US\$) et à deux millions de francs CFA de dommage et intérêts (cf. « A la Trace » n°18 p.96).  
- Peine à l'identique pour Mossa Bref, Mossa Fodel et Ndzoli Venance.  
- Peine à l'identique pour Oksikabondzo Antonin. La presse locale dit que le tribunal vient de lancer un message fort à l'égard des criminels.<sup>83</sup>



### GANG / EN FAMILLE

**10 décembre 2017**

**Ngombé-Ouesso, Département de la Sangha, République du Congo**

Avec foi et sans loi.

Nouvelle implication de religieux dans le trafic d'ivoire. Assafi Doutoum est prédicateur à la mosquée d'Ouesso, Moumoune et Abdouraman sont imams à Ngombe. Le trio de nationalité camerounaise et deux complices ont été interceptés sur la route avec dans le coffre deux défenses coupées en quatre. A Mossaka, il y a quelques mois, dans le département de la Cuvette, c'était au tour de Bodzenga, pasteur protestant de succomber au péché de l'ivoire en compagnie de son frère. Cf. « A la Trace » n°16 p.80.<sup>84</sup>

## AMERIQUE

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

**19 octobre 2017**

#### **Manhattan, Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique**

Alexander Sakhai plaide coupable. Dans son magasin Alexander's Antiques, la police avait saisi en juillet 130 ivoires travaillés. Le compromis avec Cyrus Vance, procureur du district de New York, stipule que 60.000 US\$ seront donnés par Alexander Sakhai à la Wildlife Conservation Society et que les ivoires seront cédés à l'Etat de New York. Un jour, les ivoires seront détruits avec d'autres en public (cf. « A la Trace » n°18 p.97). Pour rappel, le gouverneur Andrew Cuomo a introduit en 2014 une loi interdisant la vente d'ivoire à quelques exceptions près comme les antiquités vieilles de plus de 100 ans et contenant moins de 20 % d'ivoire.<sup>85</sup>

**Décembre 2016 – 6 décembre 2017**

#### **San Francisco, Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique**

La descente dans le Chinatown et la saisie dans la Lovell's Antique Gallery de 32 ivoires travaillés remonte à décembre 2016. Le prix et la nature des articles sur les étiquettes étaient rédigés en langage crypté. Le propriétaire Abraham Magadish, la directrice Yesika Becerra et la vendeuse Vivian Wei Zhao sont désormais inculpés de trafic d'ivoire.<sup>86</sup>

## ASIE



Khao Yai National Park, Thailand

## CAMBODGE

**Décembre 2017**

#### **Sihanoukville, Province de Sihanoukville, Cambodge**

Le retour de la filière bois creux (cf. « A la Trace » n°15 p.98). Après un an d'attente sur les docks, le conteneur venu de Côte d'Ivoire a été ouvert par les douanes et la justice. Il y avait à l'intérieur 1 t d'ivoire brut. La plupart des défenses étaient cachées dans des « grumes ». <sup>87</sup>

## CHINE

**3 octobre 2017**

#### **Zhangjiagang, Province de Jiangsu, Chine**

Saisie d'ivoires travaillés dans les boîtes de thé et les affaires de deux membres de l'équipage chinois d'un cargo battant pavillon panaméen et venant de Guinée Equatoriale.<sup>88</sup>

**7 et 10 novembre 2017**

#### **Aéroport international de Hong Kong, Chine**

Saisie dans un colis postal de 14 kg d'ivoire présumé brut et semi brut en provenance du Portugal. Le colis était déclaré transporter des « poupées en bois ». Un homme âgé de 70 ans a été arrêté. La saisie est estimée à 280.000 HK\$, soit 36.000 US\$ et 2570 US\$/kg.<sup>89</sup>



**Décembre 2017**

#### **Pingxiang, Province du Jiangxi, Chine**

Saisie de 165 sections de petites défenses d'un poids total de 368,5 kg et attribuées à des éléphants d'Afrique.<sup>90</sup>

**Début décembre 2017**

#### **Aéroport international de Shenyang Taoxian, Province du Liaoning, Chine**

Saisie dans les affaires d'un passager d'une sculpture en ivoire « de très belle facture ». L'origine n'est pas précisée. Elle pourrait être japonaise. Elle pèse 980 g.

Le ministère japonais de l'Environnement révèle qu'entre 2011 et 2016, les douaniers chinois ont fait plus d'une centaine de saisies d'ivoire en provenance du Japon. « Il y a un besoin de renforcer la collaboration entre les services douaniers ». <sup>91</sup>

**12 décembre 2017**

#### **Qingdao, Province du Shandong, Chine**

Amende pour le destinataire d'une sculpture en ivoire expédiée depuis le Royaume-Uni.<sup>92</sup>



**Fin décembre 2017**

**Gongbei, Province du Guangdong, Chine**

Un dossier peu connu du public vient d'être transmis après une longue enquête au parquet général de la province. En juin dernier 130 kg d'ivoire brut ont été saisis par les douanes dans le cadre de l'opération National Sword 2017.

Sept personnes ont été arrêtées. Trois voitures et 116.400 yuans (17.800 US\$) d'origine illégale ont aussi été saisis.<sup>93</sup>



**INDE**

**Début octobre 2017**

**Thane, agglomération de Bombay, Etat du Maharashtra, Inde**

Deux jeunes ouvriers agricoles du village de Manchar (district de Pune) ont été coincés par la police à l'entrée principale du quartier résidentiel Unnathi Greens. Nilesch Nanavare et Ajinkya Bagal transportaient deux statuettes en ivoire d'un poids total de 2,89 kg. L'une des figurines représente une femme africaine. Ils auraient acheté les défenses sculptées 35.000 roupies (535 US\$) dans leur village à un inconnu il y a environ 5 ans, et les auraient conservées chez eux jusqu'à ce qu'un de leurs voisins leur conseille de les vendre. Ils auraient décidé de tenter de trouver un acheteur à Bombay. Ils ont été dénoncés. Les deux objets sont estimés à un million de roupies (15.300 US\$, soit 5300 US\$/kg).<sup>94</sup>

**Octobre 2017**

**Chhidakudar, District de Sundargarh, Etat de l'Odisha, Inde**

Découverte d'un éléphant mort, couvert d'ecchymoses et de sang à la bouche, aux oreilles et sur les défenses. L'animal a été électrocuté. Les coupables ne sont pas identifiés. La police multiplie la saisie de rouleaux de câbles électriques dans le district.<sup>95</sup>

**EN FAMILLE**

**Octobre 2017**

**Betla, Réserve de Tigres de Palamu, District de Palamu, Etat du Jharkhand, Inde**

L'éléphant a été retrouvé mort le 12 octobre dans un trou d'eau à l'intérieur de la réserve. Selon les conclusions de l'examen post-mortem, il a été tué par une balle tirée de près dans l'oreille droite et le cerveau. « Aucun indice d'une tentative d'arrachage de la défense n'a été relevé ». La théorie du braconnage serait sans fondement.

Sous couvert d'anonymat, un autre vétérinaire ne l'écarte pourtant pas. « La trajectoire de la balle a traversé l'os temporal. » « Ça ressemble au travail d'un professionnel. » « Le braconnage ne peut pas être écarté, un éléphant peut être visé à mort et sa carcasse peut être dissimulée en attendant de venir prendre la défense. »

Il s'avère que les meurtriers du tusker sont les Khalkho père et fils exploitant dans la réserve une quinzaine d'hectares de riz et de maïs. Ne pouvant pas supporter de voir l'éléphant passer à proximité de leur champ et soi-disant y pénétrer, ils ont décidé de le tuer sans penser, disent-ils, à récupérer l'unique défense de 18 kg. Ils ont loué à une connaissance un fusil à chargement par la bouche pour 300 roupies (4,7 US\$) et avec l'appui d'un autre fusil du même type, ils ont tiré sur l'éléphant dans la nuit du 10 au 11 octobre. La victime est morte le 12 octobre à 13h20. Le père et le fils sont en détention préventive. Un autre membre de la famille Khalkho, le loueur de fusils et son frère ont été interrogés et libérés sur garantie. Les fusils ont été saisis. Le directeur de la réserve est allé visiter les cultures des braconniers et n'a absolument rien constaté qui puisse ressembler à un dommage d'intrusion animale, soit-elle d'une antilope.

Dans la foulée, le conservateur en chef des forêts lance une campagne de restitution de tous les fusils à chargement par la bouche détenus dans les 168 villages situés à l'intérieur de la réserve. Des perquisitions si nécessaire seront réalisées tous les six mois. Les forgerons locaux qui fabriquent en deux ou trois jours ces fusils pour 700 à 1000 roupies selon le degré de finition (11 à 15,5 US\$) et les acheteurs sont aussi dans le collimateur de l'autorité. Les gens utilisent ces fusils, disent-ils, pour effrayer les hyènes, les sangliers sauvages et les volées d'oiseaux au-dessus de leurs cultures. Le conservateur a rappelé que l'usage d'une arme à feu dans une aire protégée, une réserve, un parc ou un sanctuaire doit être préalablement approuvé par l'administration locale. A ce jour, 9 fusils ont été récupérés.

Neuf éléphants ont été tués depuis le début de l'année dans la réserve. Le bilan est lourd. Elle comptait 238 éléphants en 2012, elle en compte moins de 180 aujourd'hui. Braconnage, anthrax présumé, représailles, collusion et corruption, les raisons du déclin sont multiples sans compter l'éléphant qui au mois de septembre a sauté sur une mine (cf. « A la Trace » n°18 p.101).<sup>96 et 97</sup>

**15 octobre 2017**

**Etat du Bengale Occidental, Inde**

Une arrestation par le 17<sup>e</sup> bataillon du SSB et saisie de 14,96 kg d'os d'éléphant.<sup>98</sup>



**15 octobre 2017**

**Tura, District des South West Garo Hills, Etat du Meghalaya, Inde**

Deux éléphants mâles retrouvés morts près de la frontière avec le Bangladesh. L'examen post-mortem dit qu'ils ont été électrocutés. Les quatre défenses ont été sciées. Deux ont été retrouvées dans les parages.<sup>99</sup>



**16 octobre 2017**

**Phulbadia, District de Mayurbhanj, Etat de l'Odisha, Inde**

Elle est tombée au fond d'un trou et elle a été criblée de flèches. Elle était âgée d'une vingtaine d'années. Un activiste local pro-éléphants, Vanoomitra Acharya, suppose que les braconniers ont voulu avoir la peau (et les défenses) d'un mâle et que c'est une femelle qui est tombée sous les flèches. Les premières déclarations des autorités évoquaient un cas d'anthrax.<sup>100</sup>

**21 octobre 2017**

**Dolopa, District de Dhemaji, Etat de l'Assam, Inde**

Trompe, queue et défenses coupées et des gros morceaux de chair découpés. Les restes de l'éléphant adulte mâle ont été enterrés. Encore une fois, la duplicité des ruraux et néo ruraux est soupçonnée. Ils mettent en avant les intrusions des éléphants pour justifier le braconnage et ils ne donnent pas d'explication sur la disparition des défenses et autres attributs des éléphants.<sup>102</sup>



**23 octobre 2017**

**Devikulam, District d'Idukki, Etat du Kerala, Inde**

L'éléphante en gestation a été électrocutée par une clôture montée de toutes pièces par un ouvrier agricole de la Kanan Devan Hills Plantations Company. Il voulait protéger son jardin vivrier. Le corps a été découvert lundi matin. Plus tard dans la nuit, 14 éléphants se sont rendus sur les lieux et ont détruit tout ce qu'il y avait d'agricole dans le secteur. En juillet, un autre ouvrier de la Kanan Devan Company s'est illustré en tuant un éléphant au bulldozer dans une plantation plus au nord (cf. « A la Trace » n°18, p99).<sup>103</sup>

## La vie d'un éléphant au Kerala

**Octobre 2017**

**Etat du Kerala, Inde**

- Sur les 228 éléphants officiellement morts en 2016 dans le Kerala, 86 ont été électrocutés. Ceux qui s'installent grâce au laisser-faire des autorités sur les territoires ancestraux des éléphants s'entourent de clôtures électrifiées, ce qui est interdit par la loi fédérale. De plus sur le total de 228 éléphants morts, 68 ont été victimes des explosifs massivement utilisés pour défricher les forêts.

En 2014, la Haute Cour du Kerala a ordonné au gouvernement de récupérer toutes les surfaces forestières illégalement occupées mais en septembre 2016, à l'expiration du délai, le gouvernement a demandé une prolongation. Et pour cause, il avait seulement remis la main sur 2 % des terres volées en quelque sorte à la faune sauvage et aux éléphants.

- Dans les lieux de culte, les éléphants sont malgré les apparences maltraités. Les vétérinaires du gouvernement ont examiné par le détail l'état des éléphants qui défilaient dans la procession hindouiste annuelle de Pooram. Dans leur rapport, ils disent que des accessoires interdits sont utilisés contre les éléphants, qu'ils souffrent d'abcès douloureux, de plaies aux pattes dues aux chaînes, de problèmes de vue, d'ongles arrachés et d'autres blessures qui sont volontairement masquées par des enduits noirs. Marchant toujours sur les sols de céramique ou goudronnés des temples et des routes, les pieds des éléphants sont couverts d'ampoules et de coupures.

- Le président de Heritage Animal Task Force (HATF) ne mâche pas ses mots en ce qui concerne les refuges aux allures de pénitenciers. « Je suis allé au camp de Thiruvananthapuram. Dire que c'est un refuge, c'est de la mascarade. Tous les éléphants sont enchaînés, même les éléphanteaux. »

- Une autre voix s'élève qui défend les éléphants du Kerala, celle de Chitra Lyer, fondatrice de la Society for Elephant Welfare. Les stats disent qu'il y a 700 éléphants domestiques dans l'Etat mais Madame Chitra pense qu'il y en a plus. « Beaucoup d'éléphants ne sont pas enregistrés. On les appelle des 'doublures'. » « Si l'éléphant titulaire ne peut pas participer à une parade, il est remplacé par sa doublure et les gens n'y voient que du feu. » Il y aurait un commerce très actif d'éléphanteaux capturés dans les forêts et destinés à la domestication.<sup>101</sup>

**24 octobre 2017**

**Peechi, District de Thrissur, Etat du Kerala, Inde**

Saisie dans une résidence de l'Etat gérée par le département de l'irrigation de 23 sculptures en ivoire et de 7 en ivoire et en bois. La résidence date d'une cinquantaine d'années, les ivoires historiques faisaient partie des meubles. Le problème est qu'ils n'étaient pas déclarés et que d'après les informations reçues par la police de temps en temps certains disparaissent et rejoignent d'une manière ou d'une autre le marché noir de l'or blanc.<sup>104</sup>

**25 octobre 2017**

**Periya Thadagam, District de Coimbatore, Etat du Tamil Nadu, Inde**

Trois jeunes gens écopent d'une amende de 5000 roupies (76 US\$). Ils s'étaient pris en photo de famille avec des éléphants en arrière-plan. Les triblions ont été libérés après avoir reçu un avertissement. Ce n'est pas la première fois dans le pays que des selfies mettant en scène des animaux sauvages ou prétendus tels enclenchent des procédures et des polémiques (cf. n°13 p.63). Avoir une proximité trop rapprochée avec les éléphants les contamine en quelque sorte et déclenche si elle est répétée et régulière une dépendance et une curiosité qui peuvent dégénérer en conflits entre les hommes et les pachydermes.

« Nous allons prendre des mesures strictes pour empêcher les gens de déranger les animaux sauvages » déclare un ranger. La mode des selfies fauniques sévit chez les « people » et les jeunes gens.<sup>105</sup>



**27 octobre 2017**

**District de Wayanad, Etat du Kerala, Inde**

Le célèbre et jovial tusker à qui les villages voisins du sanctuaire faunique de Wayanad ont attribué le nom de Maniyan est tombé dans un piège métallique. Il a fallu l'anesthésier pour retirer le fil d'acier profondément enfoncé dans sa patte avant gauche. Maniyan va s'en sortir. Il semble avoir signé un pacte avec les agriculteurs : « Tu me donnes à manger, je ne touche pas à ton maïs ». Maniyan n'est peut-être pas clairement informé que dans la seule année passée (2016), le sanctuaire de Wayanad a perdu 1740 ha de forêts au profit de l'agriculture.<sup>106</sup>



**27 octobre 2017**

**Ramnagar, District de Nainital, Etat d'Uttarakhand, Inde**

Saisie aux premières heures du jour de deux grosses défenses de 1,25 m et 1,15 m de long.

Mohammad Qasim est un homme des bois. Il vit au cœur d'une forêt dense. Il dit qu'il a trouvé l'éléphant mort par hasard, qu'il a enterré la carcasse et qu'il est revenu plus tard pour extraire les défenses et brûler les os.

Les enquêteurs ne croient guère à ce témoignage. Qasim ne peut pas avoir enterré l'animal tout seul, c'est sûr que des gens du coin, des amis ou des membres de sa famille l'ont aidé.

Il est vrai qu'enterrer seul un éléphant de 3 t dont les défenses mesuraient à la base 30 cm de circonférence est quasiment infaisable. La suspicion générale est que le super tusker indien a été braconné. L'histoire locale est riche en carcasses d'éléphants retrouvées sans défense et en défenses retrouvées sans carcasse. Qasim reste en garde à vue pendant 14 jours.<sup>107</sup>



**31 octobre 2017**

**Patasahi, District de Sundergarh, Etat de l'Odisha, Inde**

Une femelle de 5 ou 6 ans est morte de nombreuses blessures provoquées par des flèches tirées par des habitants du village. La jeune pachyderme aurait cherché à se nourrir dans les cultures mais aurait été poursuivie jusqu'à ce qu'elle chute dans un trou et y soit achevée. Les gardes-forestiers de Banki sont à la recherche des coupables.<sup>108</sup>



**2 novembre 2017**

**District de Kokrajhar ou de Dhubri, Etat de l'Assam, Inde**

Un groupe de quatre ou cinq éléphants est sorti de la forêt de Kachugaon la nuit dernière. Ils cherchaient de la nourriture dans les rizières. Ils ont été effrayés par des villageois battant des tambours et ont pu s'enfuir, mais l'un d'eux s'est embourbé. Quelques heures plus tard il a été retrouvé encore vivant mais le corps percé de quatre balles. Malgré les efforts des gardes-forestiers et des vétérinaires de l'International Fund for Animal Welfare – Wildlife Trust of India (IFAW – WTI) l'animal a succombé à ses blessures à l'aube du 3 novembre.<sup>109</sup>

**Novembre 2017**

**Shivamogga, District de Shimoga, Etat du Karnataka, Inde**

Une photo d'archives non communiquée de 2007 atteste qu'il y avait dans le bureau du commissaire de police une paire de défenses. Elles trônaient accrochées au mur derrière son fauteuil. Les défenses avaient été confiées par le Département des forêts au commissariat il y a vingt ans à des fins décoratives et pédagogiques selon le vieil usage qui permet aux administrations, aux établissements scolaires et aux institutions militaires d'exposer des ivoires provenant de saisies ou d'éléphants morts naturellement. Ces dons en nature ne doivent en aucun cas être commercialisés ou détournés. La disparition des défenses du commissariat a été remarquée et officialisée à l'occasion de la remise au musée d'archéologie de l'université de Kuvempu de sculptures en pierre, elles aussi destinées à décorer le commissariat. Au moins 5 commissaires se sont succédé depuis 2007. L'enquête est en cours.<sup>110</sup>

**Novembre 2017**

**Bombay, Etat du Maharashtra, Inde**

Le magazine Sanctuary Asia décerne son prix « Faune Sauvage » 2017 au cliché de Biplab Hazra « L'enfer est ici » prise à Bankura au Bengale-Occidental.



Ce n'est pas une émeute. Ce n'est pas du cirque. Ce ne sont pas des représailles. C'est un jeu à la mode au Bengale-Occidental et dans d'autres lieux en Inde de poursuivre des pacifiques pachydermes, y compris la mère et son petit, avec des boules de goudron enflammé, le mariage de la cruauté et de la pollution.

**5 novembre 2017**

**Panidihing Wildlife Sanctuary, District de Sivasagar, Etat de l'Assam, Inde**

Une éléphante adulte a été tuée par une balle perdue quand une patrouille de rangers cherchait à éloigner la harde des cultures d'un village riverain du sanctuaire. Un examen post-mortem a été pratiqué et conformément aux directives le corps a été enterré sur place.<sup>111</sup>



**GANG 10 novembre 2017**

**Nadugani, District des Nilgiris, Etat du Tamil Nadu, Inde**

L'enquête avait été ouverte il y a plus d'un an quand des gardes-forestiers avaient découvert dans une réserve forestière le cadavre d'un éléphant dont les défenses avaient été extraites. Un examen post-mortem avait révélé que l'animal était décédé de mort naturelle, mais le vol de l'ivoire était manifeste. Des informations recueillies il y a quelques jours ont permis l'arrestation de Dharmalingam, Manoj et Mani, trois hommes suspectés de s'être emparés des défenses alors qu'ils chassaient la mangouste. Lors de leurs interrogatoires ils ont désigné trois complices qui auraient été chargés de vendre l'ivoire dans le Kerala. Deux d'entre eux sont déjà sous les verrous dans le Karnataka pour trafic de drogue.<sup>113</sup>

**GANG**

**15 novembre 2017**

**Anayara, District de Thiruvananthapuram, Etat du Kerala, Inde**

Un mouchard les a dénoncés à l'unité de renseignement des gardes-forestiers. Aaron Rajesh (26 ans), R. Chudalamani (24 ans), E. Vigneswaran (24 ans) et Mohammed Ismail (47 ans) arrivaient de Tuticorin dans le Tamil Nadu à bord d'une voiture de luxe transportant une paire de défenses d'un poids total de 20 kg. Leur valeur est estimée à 75.000 roupies (1156 US\$) le kilo. L'enquête se poursuit pour identifier l'origine des pointes et les rapports des quatre hommes avec la mafia locale de l'ivoire.<sup>115</sup>

Anand Bora est colauréat avec la photo du sauvetage par des gardes forestiers et des villageois de Nashik dans le Maharashtra d'un léopard qui se débattait au fond d'un puits depuis 30 heures. Le mariage de l'ingéniosité et du sang-froid.<sup>112</sup>



**15 novembre 2017**

**Satabari, District de Goalpara, Etat de l'Assam, Inde**

Une procédure judiciaire a été engagée contre Sofikur Rahman, suspecté d'être responsable de la mort par électrocution d'une femelle de 15 ans dans la rizière qu'il cultive à proximité du village. La trompe de l'animal avait de plus été sectionnée. En suivant le câble électrique les gardes-forestiers sont remontés jusqu'à un branchement sauvage chez Ashwini Rabha, qui a dénoncé Rahman. La population locale exploite illégalement 50 ha de zone humide en plein travers d'un corridor emprunté par les éléphants. Gul Bahadur, nommé par la police secrétaire bénévole de la défense du village, est suspecté d'être déterminant dans la déforestation locale. Il est accusé d'abattages clandestins d'arbres et de contrebande des grumes, et d'avoir favorisé les cultures illégales. Les autorités semblent décidées à reprendre la situation en main.<sup>116</sup>

**25 novembre 2017**

**Etat de l'Uttar Pradesh, Inde**

La brave était en captivité depuis 40 ans. Elle est âgée d'environ 44 ans. Elle souffre de poly-rhumatismes et de plaies aux pieds. Elle voit de plus en plus mal. Elle était suivie depuis presque un an par les services forestiers dans le but d'accumuler les preuves de son exploitation illégale. Elle a été transférée avec l'aide de Wildlife SOS Elephant Care and Conservation Centre (ECCC) dans une maison de retraite spécialisée à Mathura où elle recevra jusqu'à la fin de sa vie les soins et la nourriture nécessaires.<sup>119</sup>

**19 novembre 2017**

**Thakur Kuchi, Etat de l'Assam, Inde  
Un plan bee pour écarter les éléphants.**

Après l'échec des clôtures électriques et des bombes au piment, les chemins de fer indiens lancent le plan abeille. Un « buzzer » électronique installé près des voies diffuse quand c'est nécessaire le bruit amplifié d'un essaim d'abeilles. Les piqûres d'abeilles sur ou à l'intérieur de la trompe sont le cauchemar des éléphants.

Le premier dispositif a été installé entre les gares de Kamakhya et d'Azara. Les résultats sont encourageants. Ils doivent être confirmés. Les deux éléphants morts le 19 novembre après une collision avec un train dans les environs de Guwahati sont les derniers d'une longue série. Entre 2006 et 2016, 225 éléphants sont morts sur les voies ferrées de l'Assam.<sup>117</sup>

**24 novembre 2017**

**Thattekkad, District d'Ernakulam, Etat du Kerala, Inde**

Sauvetage d'un éléphanteau tombé dans un puits abandonné. Sa famille est restée à 50 m de l'autre côté de la rivière dans une forêt de teck. Un bulldozer a été appelé à la rescousse pour que l'éléphanteau ait une porte de sortie. A sa libération, un éléphant a levé sa trompe à trois reprises comme s'il voulait remercier les sauveteurs. Un expert dément cette interprétation. Selon lui, une telle posture s'explique en général par le besoin de détecter des odeurs qui pourraient être porteuses de menaces.<sup>118</sup>



**27 novembre 2017**

**Amchang Wildlife Sanctuary, Etat de l'Assam, Inde**

Evacuation d'un bidonville par la police avec l'assistance d'éléphants domestiqués et d'engins de chantier. Plusieurs incitations au déménagement avaient été lancées des mois avant l'opération et de nouveaux emplacements et logements avaient été proposés et refusés par la plupart des squatteurs installés dans le sanctuaire pour la vie sauvage d'Amchang (50 km<sup>2</sup>).<sup>120</sup>



**2 décembre 2017**

**District des Nilgiris, Etat du Tamil Nadu, Inde**

Il aurait « récupéré » les défenses sur un éléphant mort près de Gudalur. Il les avait enterrées dans une ferme à 80 km de là. L'homme de 28 ans est en garde à vue.<sup>121</sup>



**2 décembre 2017**

**Gudalur, District de Nilgiris, Etat du Tamil Nadu, Inde**

Un nouveau job : guetteur d'éléphants à la dérive. Manikandan, 28 ans, s'en est rapproché grâce à l'odeur nauséabonde. Il a eu de la chance, c'était un mâle âgé de trois ans, pris dans les inondations il y a trois semaines. Il a coupé les défenses et a essayé de les vendre. Il s'est fait prendre par les agents forestiers.

-En novembre, trois autres arrestations pour le même modus operandi. La police locale, la NSD (Naxal Special Division) et l'administration des forêts se disent prêtes à collaborer pour repérer le plus vite possible les cadavres d'éléphants, quelles que soient les causes de la mort, pour découper les défenses et « les détruire ».<sup>122</sup>

**3 décembre 2017**

**Forêt de Rani, District métropolitain de Kamrup (Guwahati), Etat de l'Assam, Inde**

C'était une femelle. Elle n'avait pas de défense mais elle avait une trompe. Elle s'était enlisée dans le Dipor Bil, un ancien bras du Brahmapoutre devenu lac naturel inscrit sur la liste de la Convention Ramsar relative à la protection des zones humides. Elle avait réussi à s'en sortir mais elle est morte peu après pour des raisons inconnues. De son cadavre la trompe a disparu. Quelques jours avant cette découverte, un éléphant errant avait été repéré par des villageois et signalé aux gardes. Sans doute celui de la victime.<sup>123</sup>

**Mi-décembre 2017**

**Etat de l'Assam, Inde**

Quarante éléphants morts par collision, électrocution, empoisonnement ou autres formes de piégeage en 100 jours dans l'Assam.<sup>124</sup>



**EN FAMILLE**

**GANG**

**16 décembre 2017**

**District de Keonjhar, Etat de l'Odisha, Inde**

Les braconniers venaient de l'Arunachal Pradesh. Le braconnage du tusker de 35 à 40 ans en porte la signature. Ils ont l'habitude de couper les têtes des éléphants et de défouir les défenses jusqu'à la racine. Les braconniers dans les autres Etats se contentent de couper les défenses. Le braconnage a eu lieu il y a deux à trois semaines. Les gardes ont été alertés par l'odeur. Six arrestations, deux sont des braconniers « professionnels » de l'Arunachal Pradesh. Phugoyoha Yobin et Saniya Yobin seraient avec des complices locaux responsables de la mort de 11 éléphants dans l'Odisha, le Bengal Occidental, le Jharkhand et l'Assam. Ces tireurs d'élite utilisent des flèches empoisonnées tirées par des fusils artisanaux fabriqués par des forgerons locaux. Au moment de leur arrestation, ils portaient des vêtements de femmes pour ne pas être repérés. Selon le conservateur en chef des forêts, ils s'approprièrent à braconner deux mâles dans la forêt de Jangira. Ils avaient déjà réussi à les éloigner d'une harde de 11 éléphants pour faciliter leur tâche.<sup>125</sup>



**19 décembre 2017**

**Thadagam, Etat du Tamil Nadu, Inde**

Les troncs et les feuilles de palmiers qui alimentent les fours de la briqueterie attirent les éléphants. Au moins un des ouvriers a harcelé une femelle adulte au point de la coincer dans les remises de l'usine et de la rendre agressive et dangereuse pour elle-même, pour le personnel et pour le process. Ce comportement se généralise dans tout le pays. La direction des forêts de Coimbatore organise une réunion avec la direction de la briqueterie et le personnel pour les informer des risques judiciaires et physiques du harcèlement des éléphants et des autres bêtes sauvages.<sup>126</sup>

**Décembre 2017**

**Etat du Kerala, Inde**

Soupçons de violence et de torture envers un homme, Aji Bright, lui-même soupçonné de braconnage dans les forêts d'Idamalayar. La prison locale avait refusé d'incarcérer le prévenu dans le cadre de sa garde à vue judiciaire et l'avait dirigé sur l'hôpital. Plusieurs fractures aux côtes et à l'épaule avaient alors été constatées, confirmant les dires de Bright selon lesquels il avait été frappé avec une barre de fer recouverte d'un vêtement pour lui extorquer des aveux. Trois agents forestiers sont poursuivis en justice pour torture.<sup>127</sup>

**22 décembre 2017**

**Digi, District de Ganjam, Etat de l'Odisha, Inde**

L'éléphant mâle a été volontairement électrocuté. Trois arrestations. Le sort des défenses n'est pas précisé.<sup>128</sup>

**28 décembre 2017**

**Guwahati, District de Kamrup  
Métropolitain, Etat de l'Assam,  
Inde**

Condamnation de Mahat Chandra Talukdar à cinq ans de prison et à une amende égale à 70.000 US\$. A ses différents domiciles, la police anti-corruption a retrouvé 20 millions de roupies (312.000 US\$), des bijoux en or, une peau de tigre, une petite défense d'éléphant, des plans d'investissement, des devises népalaises et bhoutanaises.

Talukdar était responsable des gardes forestiers dans les secteurs de Bagori et d'Agoratoli dans le parc Kaziranga. Il avait été pris en flagrant délit de corruption passive dans ses bureaux en juillet 2016. Il dit être victime d'un complot et va faire appel dans les plus brefs délais. « A la Trace » n°13 p.73.<sup>129</sup>



**28 décembre 2017**

**Thrissur, District de Thrissur, Etat du Kerala, Inde**

Les trois mahouts ne se contentaient pas de conduire et d'entretenir leurs trois éléphants domestiques. Ils se livraient aussi à la vente de l'ivoire après avoir taillé les défenses. En conformité avec le Wildlife Protection Act, les tronçons de défenses écourtées auraient dû être remis sans délai aux autorités locales.<sup>130</sup>

**Fêtes de fin d'année, 2017**

**District de Bijnor, Etat de l'Uttar Pradesh, Inde**

Alerte dans les forêts du district. Pendant les fêtes de fin d'année et dans les brouillards de l'hiver, les braconniers redoublent d'activité. Il n'y aura donc pas de congés de fin d'année pour les gardes-forestiers. Les forêts du district abritent des éléphants, des tigres, des cerfs, des ours et des arbres rares qui eux aussi sont abattus illégalement.<sup>131</sup>

**INDONESIE**

**22 décembre 2017**

**Seuneubok Bayu, Province  
d'Aceh, Sumatra, Indonésie**

Un empoisonnement délibéré est suspecté. L'éléphante de 25 ans était pleine. Son fœtus mâle de 13 mois ne verra jamais ce bas monde. Sa mère est morte au milieu des palmiers à huile. « Au moins 11 éléphants sont morts dans la province d'Aceh en cette année 2017. La plupart ont été braconnés, déclare à l'Agence France Presse le responsable de la conservation des forêts Supto Aji Prabowo.<sup>132</sup>



**JAPON**

**28 novembre 2017**

**Port de Tokyo, Région de Kantō, Japon**

Un marin chinois d'un porte-conteneurs en partance pour la Chine est accusé d'avoir dissimulé dans ses affaires personnelles à l'intérieur de sa cabine 605 petits ivoires travaillés pesant 7 kg en tout. Monsieur Chen Tian Biao était sorti faire des courses dans la métropole japonaise. C'est après son retour qu'il s'est fait coincer par les policiers. Monsieur Chen a deux versions : 1-quelqu'un a mis les ivoires dans ma cabine en mon absence 2- c'est un ami qui me les a donnés.<sup>133</sup>

**MALAISIE**

**14 novembre 2017**

**Sur la route Merotai-Kalabakan, Etat de Sabah,  
Malaisie. Frontière avec l'Indonésie.**

L'éléphant pygmée (*Elephas maximus borneensis*) est trouvé mort dans la plantation de palmiers à huile appartenant à Sabah Softwoods Erhad, une filiale d'Innoprise Corporation qui fait fortune dans l'exploitation des forêts, la production de chips de bois, d'huile de palme et de biocarburant. Les palmiers à huile de la compagnie s'étendent sur plus de 25.000 hectares dans le seul district de Tanau. Au mois d'août, trois autres éléphants pygmées avaient été retrouvés morts en lisière des plantations. Les éléphants pygmées sont en grand danger, il en resterait moins de 1500. Ils sont mis en péril par la déforestation, l'exploitation agricole massive, la perturbation de leurs itinéraires de migration et la pénurie alimentaire. Cf. « A la Trace » n°6 p.93, n°18 p. 102-104.<sup>134</sup>

**27 novembre 2017**

**Réserve d'Ulu Segama, Etat de Sabah, Malaisie**

Le dénommé Liningkung est mort le 27 novembre 2017 d'après les données satellitaires transmises par son collier détecteur au directeur du Danau Girang Field Center (DGFC). Son corps a été retrouvé le 12 décembre dans la réserve à 5 km des locaux de l'administration des forêts de l'Etat. Les défenses n'ont pas été arrachées. L'éléphant âgé de 12 ans a sans doute pris la fuite après avoir été touché par des tirs. L'autopsie le confirmera. Un détecteur de métaux aidera les vétérinaires légistes. De la carcasse, il ne reste plus que des os et la peau. Liningkung avait été transféré dans la réserve depuis 18 mois pour lui éviter les conflits avec les activités humaines dans le secteur de Telupid. C'est le troisième éléphant victime dans les forêts protégées du Sabah. Benoit Goossens, directeur du DGFC et Datuk Sam Mannan conservateur en chef des forêts réclament d'urgence la mise sur pied d'équipes armées et disponibles nuit et jour. « Sinon, nous allons perdre toutes nos espèces charismatiques, les éléphants, les bantengs, les pangolins et les autres ». <sup>135</sup>

**Début décembre 2017**  
**Ladang, Pertama, Etat de Sabah, Malaisie**

Cette balle s'est logée dans la patte avant gauche de ce troisième éléphant pygmée tué dans le Sabah en quelques semaines. Six ans environ, mâle, blessé aussi à la langue par des éclats de balles. Impossible pour lui de manger. Il errait depuis plusieurs jours dans les alignements de palmiers à huile. Capturé par une équipe de secours, il n'a pas survécu aux soins d'urgence.<sup>136</sup>



**MYANMAR**

**Octobre 2017**

**Taikkyi, Région de Yangon, Myanmar**

Saisie de 32 kg de viande boucanée d'éléphant. Au Myanmar, c'est le rush sur le trafic de viande, de peau et d'ivoire. La soupe d'éléphant est appréciée près des frontières avec le Laos et la Thaïlande.<sup>137</sup>

**NEPAL**

**15 novembre 2017**

**Bardibas, District de Mahottari, Népal**

Arrestation de Bisraj Tiwari et Laxmi Koirala à l'hôtel Sishmahal, sur dénonciation. Ils étaient en possession de 9,4 kg de parures en argent et de milliers de poils d'éléphants.<sup>138</sup>

**SRI LANKA**

**5 octobre 2017**

**Gampaha, Province de l'Ouest, Sri Lanka**

Arrestation de deux personnes essayant de vendre huit perles d'éléphant. Les perles d'éléphant, ou gajamukta, sont des calcifications qui naissent à la base des défenses suite à une infection bactérienne. Les gajamuktas sont prétendues apporter chance et prospérité. Elles n'enrichissent que les braconniers.<sup>139</sup>



**21 octobre 2017**

**Sri Lanka - Myanmar**

Nouvelles révélations sur les fraudes et utilisations abusives des éléphants domestiques grâce au journal national SundayTimes qui a sollicité le Right to Information Act (RTI) pour obtenir copie d'un rapport officiel transmis au Parlement au début de cette année et jusqu'alors tenu secret. Le rapport a été rédigé à partir de 2015 sous la direction d'un membre de la Cour suprême de justice à la demande du ministre du Développement durable et de la faune et de la flore sauvages Monsieur Gamini Jayawickrema Perera. Le scandale principal est inattendu. .../...

Le Dalada Maligawa, « Temple de la Dent » à Kandy a importé il y a 10 ans un éléphant du Myanmar pour la coquette somme de 1.615.000 US\$ alors que la valeur moyenne d'un éléphant à cette époque était de 80.000 US\$. Plus d'un 1,5 million d'US\$ ont donc frauduleusement quitté le pays pour s'acquitter d'une facture fictive. Le rapport réclame des poursuites judiciaires à l'encontre de tous ceux qui ont participé à cette évasion fiscale et financière.

Par ailleurs, le rapport confirme que le registre des éléphants domestiques a été à plusieurs reprises falsifié entre 2011 et 2014 pour permettre à des hommes d'affaires en vue, à des temples et à des élites politiques d'acheter des éléphants sauvages. Le rapport cite les noms et les fonctions de ceux qui ont contribué à ces magouilles au sein des ministères. La demande de plus en plus forte en éléphants domestiques pour les jeux de polo, les fêtes bouddhistes et le divertissement de touristes est sévèrement critiquée. La cruauté envers beaucoup d'éléphants exploités et leur épuisement sont soulignés par l'éminent magistrat. La conclusion générale est que toutes les utilisations domestiques des éléphants doivent être contrôlées, réduites voire supprimées (cf. n°18 p.104 et 17 p.103).<sup>140</sup>

**24 novembre - 3 décembre 2017**

**Galgamuwa, Province du Nord-Ouest, Sri Lanka**

Qu'est-il arrivé à Dala Puttuwa le super tusker du Sri Lanka ?



- Il ne peut pas passer inaperçu mais il n'a pas été vu depuis deux mois. L'inquiétude monte d'un cran tous les jours. Deux suspects viennent justement d'être arrêtés en possession d'une paire de défenses. Un des deux habite à Herathgama. C'est un Grama Niladhari, agent administratif nommé par le gouvernement. C'est autour de ce village que l'icône a été vue pour la dernière fois et les défenses saisies dans les mains des suspects ont la même courbure que celles de Dala Puttuwa.

- Il est mort. Son cadavre a été retrouvé près de la réserve de Pallekale dans une plantation d'ignames.  
- L'enquête avance. Cinq à 10 suspects selon les sources sont en garde à vue dont deux Grama Niladhari et un moine bouddhiste. La bande voulait vendre la paire de défenses pour deux millions de roupies soit 31.200 US\$.<sup>141</sup>

**29 novembre – 8 décembre 2017**

**Karuwalagaswewa, Province du Nord-Ouest, Sri Lanka**

Le cadavre d'un autre tusker est retrouvé près de la retenue d'un barrage. Il a été tué à coups de fusil. Les défenses sont encore sur lui. Sans doute a-t-il pris la fuite après avoir été pris en chasse par les braconniers. D'après des gens du cru, c'était un discret qui ne sortait pas souvent de la forêt.

C'est la série noire. Des mesures spéciales de protection sont prises à l'égard de Wijayab, un autre tusker du parc national de Minneriya qui lui s'expose régulièrement en venant fouiller dans une décharge communale. Il a déjà été la cible de tirs.

Le Sri Lanka héberge autour de 15 % des éléphants d'Asie. La population estimée à 3500 individus aurait besoin de deux fois plus d'espace réservé et préservé, soit 17.500 km<sup>2</sup>. Aujourd'hui les éléphants ne disposent que de 8200 km<sup>2</sup>. Ils sont à l'étroit et les conflits avec les hommes font partie de la culture et de l'histoire du Sri Lanka. D'après les données officielles, entre 1991 et 2010, 2844 éléphants ont été tués par des agriculteurs et autres tireurs. 1138 personnes ont été tuées par des éléphants. Entre 2004 et 2007, 3000 cabanes ou autres abris auraient été détruits par les éléphants. Une MER -Managed Elephant Reserve- a été projetée sous l'égide du précédent gouvernement par les communautés locales, des naturalistes et l'ONG Gaja Mithuro dans la région d'Hambantota parcourue par 10% des éléphants du Sri Lanka. Malheureusement, cette MER de papier est régulièrement grignotée pour ne pas dire dévorée par un aéroport, un grand stade, d'interminables champs de panneaux solaires et dernière menace en date, une raffinerie détenue par des intérêts chinois. En conséquence, la défunte MER est devenue la zone où il y a le plus de conflits éléphants/hommes du Sri Lanka.

Immédiatement après la mort en chaîne des plus beaux porteurs d'ivoire du pays, une tribune parue dans le Sri Lanka Guardian dit que « le temps est venu d'imposer le contrôle des naissances à tous les srilankais, indépendamment de leurs origines, de leurs religions ou de tout autre facteur. Sinon dans un futur proche, le Sri Lanka va se transformer en pays sans forêts, sans faune et sans flore sauvages. »<sup>142</sup>

**9 décembre 2017**

**Réserve de Sellankandal, Puttalam, Province du Nord-Ouest, Sri Lanka**

Ce n'est plus du conflit homme/éléphant. C'est de la cupidité humaine caractérisée. Un nouveau porteur d'ivoire âgé de 30 ans environ est découvert mort par un paysan qui venait faire paître sa vache dans la forêt, le corps criblé de balles. La mort de Thani Dalaya, c'est le nom de la victime, met sous pression le nouveau ministre des ressources naturelles et son gouvernement. Pris en catastrophe, un amendement au décret sur la protection de la faune et de la flore permet désormais de condamner les coupables de braconnage d'éléphants à la prison à perpétuité.<sup>143</sup>

**19 décembre 2017**

**Peradeniya, Province du Centre, Sri Lanka**

Deux arrestations. Sept perles d'éléphants saisies.<sup>144</sup>



**29 décembre 2017**

**Silavatura, Mannar, Province du Nord, Sri Lanka**

Trois arrestations. Ils tentaient de vendre les deux défenses de 1,20 m de long et de 35 cm de diamètre. La vente se faisait sur photo. Les deux défenses ont été retrouvées plus tard. Elles étaient enterrées près de Thanthirimale.<sup>145</sup>

**THAILANDE**

**13 décembre 2017**

**Au centre de la Thaïlande**

Après 55 ans de chaînes et autant de privation de liberté, Thong Ma s'en va vers un enclos confortable. Dans son dernier emploi, elle mangeait des bananes tendues par les touristes et à chaque fois le mahout empochait 20 baht (0,60 US\$).<sup>146</sup>



**VIETNAM**

**16 novembre 2017**

**Hanoi, District de Hoan Kiem, Vietnam**

Condamnation à 14, 15 et 20 mois de prison de Duy Khoa, Ba Chien, Van Chuong et Van Dung pour avoir le 25 janvier 2017 détenu, transporté et tenté de commercialiser 423 kg d'ivoire brut d'origine africaine. Le jugement recommande que l'ivoire saisi soit détruit.<sup>147</sup>



**31 décembre 2017**

**Aéroport international Noi Bai, Hanoi, Vietnam**

La dernière de l'année. En fin de soirée, les douanes ont déniché dans les affaires d'un passager de Thai Lion Air qui s'embarquait pour Bangkok de l'ivoire brut découpé en rondelles et quatre ivoires travaillés originaires d'Afrique.<sup>148</sup>

**EUROPE**

**ESPAGNE**

**Octobre 2017**

**Torre-Pacheco, Communauté autonome de Murcie, Espagne**

Saisie de 37 ivoires travaillés dont des pièces de jeux d'échecs et d'un masque en ébène (*Diospyros* spp., Annexe II à Madagascar). Le vendeur a été incapable de produire le moindre document prouvant l'origine légale, la date et le lieu de fabrication des objets.<sup>149</sup>



## Autres mammifères

### AFRIQUE

#### AFRIQUE DU SUD

**Début novembre 2017**

**Barkly West, Province du Cap-Septentrional, Afrique du Sud**

En allant chasser avec des chiens dans la réserve de chasse privée de Mattanu, les trois jeunes gens dont un mineur ne se rendaient pas bien compte du guépier dans lequel ils allaient se fourrer. Dans la nuit, les chiens ont poursuivi jusqu'à l'épuisement une « antilope » que les braconniers ont ensuite lapidée, dépecée et dont ils ont partagé la viande. Il s'est avéré par la suite que l'ongulé était le seul oryx gemsbok noir (*Oryx gazella*) d'Afrique du Sud dont la valeur atteindrait 8 millions de rands soit 585.000 US\$.

Les oryx gemsbok noirs sont obtenus par croisement sélectif et ne sont pas considérés dans la systématique animale comme une espèce ou une sous-espèce. La famille Kriek aurait « inventé » l'oryx gemsbok noir. Johann Kriek junior a repéré quelques spécimens couleur charbon de bois pendant un recensement de faune sauvage dans la province, les a capturés et a initié un élevage en enclos.

L'aire de répartition des oryx gemsbok se rétracte. Elle a complètement disparu de l'Angola. Au Botswana, la population sauvage est réduite au Kalahari. Elle est adaptée à la vie et à la survie dans les montagnes et les dunes sèches. Mais les populations captives sont en augmentation en Namibie et en Afrique du Sud où avec leurs magnifiques cornes de 1 m de long, elles sont un « produit d'appel » pour les chasseurs et les amateurs de trophées.

Le trio qui avait laissé sur place la tête de l'animal devrait connaître son sort au début de 2018. Johan Kriek, le propriétaire de la réserve, va jusqu'à déplorer que le trio ne puisse pas être fouetté.<sup>1</sup>



*Oryx gazella*

## KENYA

**10 novembre 2017**

**Zone de Conservation Tsavo, Kenya**

Saisie de deux damans (genre *Dendrohyrax*). Leur ennemi naturel est l'aigle. Ces petits ongulés primitifs herbivores sont aussi victimes du piégeage et de la recherche insatiable en viande de brousse. Leurs incisives supérieures en forme de défense les rapprochent des éléphants dans la classification des espèces.<sup>2</sup>



**RECIDIVE**

**3 décembre 2017**

**Dhoda, Comté de Wajir, Kenya**

Les agissements du braconnier de girafe ont été signalés au KWS par un chef de village. Yusuf Bulbale Ibrahim avait été brièvement interpellé en 2008 pour les mêmes faits.

Neuf ans après, il a été débusqué dans la savane par une patrouille du KWS avec des os et des fragments de peau, un fusil et 14 balles. Le chef des rangers du comté était sur ses traces depuis plusieurs mois. « Ce type est un vrai danger pour la faune sauvage. Il lui suffit d'une balle pour tuer une girafe » dit-il. Monsieur Kanda souhaite que le Parlement renforce la protection des girafes en amendant la loi et en les inscrivant dans la liste des espèces menacées d'extinction.<sup>3</sup>



**18 décembre 2017**  
**Aire de Conservation Tsavo, Kenya**

Saisie de 26 dik-diks (genre *Madoqua*), antilope naine qui « dik dik » quand elle est en danger. Ces infortunées très recherchées pour les fêtes et les festins de Noël, sont braconnées par centaines et vendues pour moins de deux dollars sur le marché noir. Joyeux Noël.<sup>4</sup>

2 US\$

## MAROC

Fin décembre 2017

Inezgane, Préfecture d'Inezgane-Aït Melloul, Région de Souss-Massa, Maroc

Amende de cinq millions de dihrams soit 5300 US\$ pour deux braconniers de gazelle. La carcasse était dans le coffre de la voiture. Trois espèces de gazelles inscrites à la CITES sont présentes au Maroc : la gazelle de Cuvier (*Gazella cuvieri*, Annexe I), la gazelle dorcas (*Gazella dorcas*, Annexe III en Tunisie et en Algérie) et la gazelle dama (*Nanger dama*, Annexe I).<sup>5</sup>



Nanger dama



## NAMIBIE

RECIDIVE

12 et 14 novembre 2017

Kalumba, Région du Zambezi, Namibie

L'ambulancier de l'hôpital de Katima Mulilo n'en est pas à son coup d'essai. Pour lui, c'est un moyen de transport comme les autres et un bon truc pour le camouflage. Dimanche à Kalumba alors qu'il conduisait en vitesse d'urgence, son ambulance a été immobilisée à un contrôle routier. A l'arrière du véhicule de secours, la police a trouvé une demi carcasse d'antilope impala (*Aepyceros melampus*) et des fusils de chasse. En 2015, c'était de la viande de buffle qu'il convoyait dans son ambulance et il y a seulement deux mois, il avait été pris sur le fait de transporter encore de la viande d'impala, cette fois dans son véhicule privé. Chris Lizazi, 38 ans, malgré ses récidives, a été remis en liberté sous caution de 5000 \$ namubiens soit 355 US\$.<sup>6</sup>



## ZAMBIE

19 octobre 2017

Parc National de Luangwa Sud, Province orientale, Zambie

Un jour la malchance, un autre jour la chance.

La hyène tachetée (*Crocuta crocuta*) se traînait dans la prairie, elle était serrée à la gorge par un collet métallique. Elle a été repérée au milieu d'une prairie par des agents du Zambia Carnivore Program puis libérée et soignée par des vétérinaires.<sup>7</sup>



## AMERIQUE

## BRESIL

18 octobre 2017

São João do Paraíso, Etat de Rio de Janeiro, Brésil

Cinq pacas (*Cuniculus paca*, Annexe III au Honduras) et un sanglier (*Sus scrofa*) étaient captifs dans une maison hantée par un revolver, des munitions, des pièges et autres accessoires de braconnage. Une interpellation.<sup>8</sup>



22 novembre 2017

### Igaraçu do Tietê, Etat de São Paulo, Brésil

Signalement à la police d'un braconnier chevronné. Chez lui, sont découverts tout un arsenal, pas moins de cinq fusils et deux pattes de cerfs des pampas (*Ozotoceros bezoarticus*, Annexe I).<sup>9</sup>



## CANADA

Mi-décembre 2017

### Comté de Charlotte, Province du Nouveau-Brunswick, Canada

Saisie de 500 kg de viande de cerfs et d'élan (*Alces alces*), d'armes à feu, d'accessoires de chasse, de stupéfiants et d'un véhicule. Dix arrestations.<sup>10</sup>

## MEXIQUE

26 décembre 2017

### Anáhuac, Etat du Nuevo León, Mexique

Une interpellation. Il transportait le corps d'un cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*, *Odocoileus virginianus mayensis*, Annexe III au Guatemala) braconné dans une UMA (Unidad de Manejo para la Conservación de la Vida).<sup>11</sup>

## PEROU

Octobre 2017

### Pérou

Le braconnage ne se cantonne pas à la faune sauvage. Il nuit aussi à la flore sauvage. Et dans beaucoup de cas, aux deux. L'histoire de ce paresseux tridactyle (*Bradypus variegatus*) inscrit à l'Annexe II de la CITES et réfugié au sommet d'un arbre de 30 m de haut abattu par des bûcherons clandestins en est l'exemple symbolique. Le paresseux a chuté avec l'arbre et a survécu. Les coupeurs d'arbres l'ont mis dans un sac et vendu sur un marché de Iquitos pour l'équivalent de 13 US\$. L'ONG World Animal Protection constate que 80 % des exportations de bois du Pérou proviennent de l'exploitation forestière illégale et que les coupeurs de bois en profitent pour mettre en sac les animaux arboricoles et pour les vendre sur les marchés et dans les animaleries.<sup>12</sup>

## ASIE

## CHINE

15 octobre 2017

### Province du Henan, Chine

Arrivée en provenance de Johannesburg, Afrique du Sud, de 66 girafes, 22 mâles et 44 femelles (*Giraffa camelopardalis*) d'environ deux ans.

Selon le bureau des quarantaines de la province, près de 10.000 animaux exotiques dont des girafes et des zèbres d'Afrique du Sud, des ours polaires de Russie, des alpagas du Chili et des dauphins du Japon ont transité depuis 2015 par l'aéroport international de Zhengzhou avant d'être répartis dans les zoos chinois.<sup>13</sup>



© Henan Daily

6 décembre 2017

### Erenhot, Région autonome de Mongolie-Intérieure, Chine. Frontière avec la Mongolie.

Saisie de 300 peaux de marmotte. Deux espèces de marmottes sont inscrites à la CITES :

- Marmotte à longue queue (*Marmota caudata*, Annexe III en Inde)
- Marmotte de l'Himalaya (*Marmota himalayana*, Annexe III en Inde).<sup>14</sup>



© David Blank

*Marmota himalayana*

## INDE

19 octobre 2017

### Anthiyur et forêt de Sennampatty, District d'Erode, Etat du Tamil Nadu, Inde

Une bande de huit braconniers a été arrêtée par les agents du district forestier alors qu'ils s'apprêtaient à chasser en forêt. Ils avaient été dénoncés par un témoin. Un fusil artisanal a été saisi, et ils ont écopé chacun d'une amende de 25.000 roupies (380 US\$). Dans une autre affaire un habitant de la petite ville d'Anthiyur a été condamné à la même amende pour avoir détenu un cadavre de cerf dans l'intention de le consommer. Il a prétendu l'avoir « découvert » en forêt.<sup>15</sup>



**Octobre 2017**

**Districts de Bikaner, Jodhpur et de Jaisalmer, Etat du Rajasthan, Inde. Frontière avec le Pakistan.**

Sur papier, le Wildlife Protection Act protège au plus haut degré les chinkaras ou gazelles de l'Inde (*Gazella bennettii*, Annexe III au Pakistan). Sur le terrain, elles sont traquées et alimentent le marché de viande sauvage. Les braconniers sont pour la plupart membres de la tribu des Bawarias. Délaissant les fusils qui attirent l'attention des villageois de la communauté Bishnoi adepte du végétarisme, ils diffusent la nuit des cris de faons au cœur des forêts. Quand des adultes chinkaras arrivent sur place, ils surgissent de leurs cachettes, les éblouissent avec une torche, les maîtrisent et les tuent en quelques secondes. Ils coupent la tête et les pattes et s'enfuient avec les troncs. Les Bishnoi retrouvent dans les charniers les restes de 5,10 ou même 20 animaux.



Les Bawarias se livrent à la capture des chinkaras pour le compte des Rajputs qui forment la caste dominante dans le Rajasthan. Les Bawarias recevraient 500 roupies soit 8 US\$ par chinkara. En hiver, les touristes seraient aussi à l'origine de la demande. La viande de chinkara serait vendue dans les hôtels de luxe. Les plaintes aboutissent rarement et quand il y a des procès, les Bawarias sont acquittés sauf exception. « Comment se fait-il qu'un type qui a à peine de quoi s'habiller puisse se payer les meilleurs avocats ? » s'étonne Mokhrum Dharniya, une activiste pro chinkaras dans le district de Bikaner.<sup>16</sup>

**26 octobre 2017**

**District de Gurgaon, Etat de l'Haryana, Inde**

La tête et une patte d'antilope Nilgaut (*Boselaphus tragocamelus*, Annexe III au Pakistan) ont été trouvées ce matin par un garde à proximité d'un lotissement. Le site était maculé de sang, vraisemblablement suite à la découpe de l'animal sur place.<sup>17</sup>

**Début novembre 2017**

**Chennai, Etat du Tamil Nadu, Inde**

La forêt résiduelle qui entoure l'Institut Indien de Technologie et qui sert de campus aux étudiants est couverte de déchets (cf. « A la Trace » n°17, p.110). Des cerfs axis (*Axis axis*), des macaques communs (*Macaca radiata*, Annexe II) et des antilopes cervicapres (*Antilope cervicapra*, Annexe III au Pakistan et au Népal) sont attaqués par des chiens errants, écrasés pendant des fêtes et festivals de musique ou intoxiqués par l'ingestion d'emballages alimentaires. Le National Green Tribunal (NGT) ordonne à la direction de nettoyer le parc sous une semaine, de réduire l'intensité du son et l'usage de la vaisselle en plastique pendant les rassemblements.<sup>18</sup>

**Novembre 2017**

**Parc National de Keibul Lamjao, Etat du Manipur, Inde**

Le lac Loktak fait l'actualité (lire page 42). Sur ses rives vivent « les cerfs qui dansent », le cerf d'Eld (*Rucervus eldii*, Annexe I) qui étaient presque éteints en 1950, 14 en 1975, et environ 260 aujourd'hui. Les cerfs d'Eld ne sont pas épargnés par le braconnage. 26 gardes forestiers veillent sur eux et sur leurs bois qui atteignent 1m d'envergure. Le ministère des Forêts du Manipur veut déplacer une partie de la population pour éviter l'éradication de l'espèce par une épidémie, un feu de forêt ou une autre calamité naturelle ou encore une offensive des braconniers. Le lac Pumlun Pat dans le district de Thoubal correspond aux exigences alimentaires de l'espèce. Les cerfs d'Eld mangent beaucoup de plantes aquatiques. Les pêcheurs locaux sont très réservés vis-à-vis de ce projet de délocalisation.<sup>19</sup>

**8 novembre 2017**

**Près du Parc national de Bhitarkanika, District de Kendrapara, Etat de l'Odisha, Inde**



Arrestation d'un braconnier de cerfs axis (*Axis axis*) capturés par des filets de nylon tendus dans la forêt au mépris du Wildlife Protection Act de 1972. Balai Bhakta, 55 ans, faisait commerce de la viande et des peaux.<sup>20</sup>

**24 novembre 2017**

**Parc National de Keibul Lamjao, District de Bishnupur, Etat de Manipur, Inde**

Braconnage d'un cerf-cochon de Thaïlande (*Axis porcinus*, Annexe III au Pakistan), une arrestation.<sup>21</sup>



**12 décembre 2017**

**Kishangarh, District d'Ajmer, Etat du Rajasthan, Inde**

Ils vendaient en pleine rue la peau et d'autres parties d'une gazelle chinkara (*Gazella bennettii*, Annexe III au Pakistan). Les deux hommes sont âgés de 60 et 77 ans.<sup>22</sup>

**Octobre à décembre 2017**

**Bombay, Etat du Maharashtra, Inde**

La star n'en est pas quitte de la justice. Le procureur général du Rajasthan a fait appel de l'acquittement de Salman Khan accusé d'avoir avec une arme non déclarée chassé des antilopes cervicapres (*Antilope cervicapra*, Annexe III au Népal et au Pakistan) en 1998 en off du tournage d'un film (« A la Trace » n°18 p. 110). L'Etat du Maharashtra a de son côté fait appel devant la Cour suprême de la décision des tribunaux de Bombay d'acquitter Salman Khan après un accident où il avait écrasé cinq personnes endormies sur le bas-côté et pris la fuite avec son Toyota Land Cruiser. C'était en 2002.<sup>23</sup>



**IRAN**

**12 novembre 2017**

**Bardsir, Province de Kerman, Iran**

Les forces environnementales avaient surpris sur le fait un braconnier qui transportait une chèvre sauvage (*Capra hircus aegagrus*, Annexe III au Pakistan) morte et portait des armes prohibées. Il est condamné à sept mois de prison ferme pour braconnage, à une amende de 18 millions de rials (500 US\$) pour le port d'armes, à financer la pose d'un kilomètre de clôture de 2 m de haut dans la zone protégée de Bidoieh et à fournir au poste des gardes forestiers 3 t de fourrage à destination de la faune sauvage.<sup>24</sup>



**Fin novembre 2017**

**Zone protégée de Sarigol, Province Khorasan septentrional, Iran**

Interception mouvementée d'une grosse voiture. Les cinq chasseurs ont réussi à prendre la fuite dans la nuit en aspergeant les forces de l'ordre avec du gaz lacrymogène. Dans le véhicule ont été saisis un arsenal de chasse et de dépeçage, quatre téléphones mobiles, trois caméras, des quartiers de viande et une carcasse entière de chèvre sauvage (*Capra hircus aegagrus*, Annexe III au Pakistan).<sup>25</sup>

**2 décembre 2017**

**Mahdi Shahr, Province de Semnan, Iran**

Saisie de viande, d'abats, de cornes, de deux carcasses d'urial (*Ovis aries*, Annexe II), d'une arme, de munitions, d'outils de dépeçage et de jumelles. Deux arrestations. Pris en flagrant délit de braconnage dans le parc, l'accusé principal devrait écoper d'une amende de 200 millions de rials (780 US\$) et risque trois mois de prison. Son complice jouait le rôle secondaire de porteur de carcasses.<sup>26</sup>



**Fin décembre 2017**

**Firuzkuh, Province de Téhéran, Iran**

- Braconnage d'un urial (*Ovis aries*, Annexe II) par quatre hommes et quatre armes à feu. Quatre arrestations.

- Braconnage d'un urial (*Ovis aries*, Annexe II). La perquisition a permis la saisie de plusieurs torches électriques, de fusils et de photos où le suspect pose avec la tête de son trophée sur les genoux. L'homme a écopé d'une amende de 50 millions de rials soit 1387 US\$ et risque trois mois à trois ans de prison.<sup>27</sup>



**PAKISTAN**

**29 décembre 2017**

**Territoire du Gilgit-Baltistan, Pakistan**

Trois condamnations pour avoir braconné trois markhors (*Capra falconeri*, Annexe I) à deux ans de prison. Une amende de 13 millions de roupies aurait été infligée à chacun. Les permis de chasse légale aux markhors sont attribués au compte-gouttes à des chasseurs de luxe contre 68.000 US\$ environ.<sup>28</sup>



## THAÏLANDE

**29 octobre 2017**

### **Aéroport international Don Muang, Bangkok, Thaïlande**

Une étudiante japonaise a été arrêtée après avoir tenté d'embarquer sur un vol d'AirAsia à destination de Narita (Japon) avec une valise contenant 10 jeunes loutres cachées au fond d'un panier. Kaede Yamaguchi (22 ans) a expliqué qu'elle avait été attirée par ces petits animaux proposés à la vente sur le célèbre marché de Chatuchak à Bangkok et les avait achetés 1000 bahts pièce (30 US\$). Elle aurait eu l'intention de les élever elle-même au Japon. Elle a été inculpée de détention illégale de faune protégée.<sup>29</sup>

**8-11 novembre 2017**

### **Kao Phang Ma, District de Wang Nam Khiao, Thaïlande**

Mauvaise passe pour les gaur (*Bos gaurus*, Annexe I) dans la zone forestière de Kao Phang Ma. En quelques jours trois cadavres de ce rare bovidé sauvage ont été découverts, abattus par armes à feu. Ils seraient environ 300 dispersés dans les environs sur 800 ha, la plus grande population du pays. Le braconnage est en augmentation. Les cornes sont vendues comme trophées au minimum 30.000 bahts pièce (900 US\$) et la viande est consommée. Mercredi 8, le cadavre d'un gaur âgé de 10 ans et pesant 1,2 t a été trouvé au milieu d'une plantation de manioc près du village de Wat Pa Wang Sai. Il était mort tué par balles. L'animal n'ayant pas été décorné ni sa chair débitée les soupçons s'orientent vers le propriétaire du champ, producteur de tapioca, qui a été arrêté. L'extension récente des surfaces cultivées autour de la zone forestière attire les gaur qui viennent s'y repaître de maïs et de manioc.

Le samedi 11 ce sont deux nouveaux gaur abattus par balles qui sont découverts au pied de la montagne Khao Phang Ma. Un mâle de plus d'1 tonne ayant tenté de s'enfuir après avoir reçu une balle dans les poumons avait pris la fuite et était mort sans que son cadavre soit détecté par les braconniers. Par contre la dépouille d'une femelle de 500 kg avait été débitée tandis que tête et entrailles avaient disparu. Une bande de braconniers est recherchée par la police, qui n'exclut pas que des notables soient impliqués. La pression sur la population locale de gaur est telle que les autorités évoquent maintenant la possibilité de déménager les 300 individus vers la forêt de Phu Luang, à 8 km.<sup>30</sup>



© Tontian Travel

## EUROPE

## FRANCE

**2 novembre 2017**

### **Etrechy, Département de l'Essonne, France**

Treize hérissons d'Europe (*Erinaceus europaeus*) dans le fond de la poubelle à bord du véhicule. Leurs cris ont interpellé les gendarmes. Les hérissons sont des « niglos » pour les gens du voyage qui les bouffent, peu soucieux de la disparition de l'espèce et de leur protection réglementaire en France et en Europe. Les hérissons auront disparu en 2025 en France sauf si le braconnage, les écrasements sur les routes et l'usage dispersif des pesticides. Deux interpellations.<sup>31</sup>



© Le Parisien

## EN FAMILLE

**28 novembre 2017**

### **Villefranche-sur-Saône, Département du Rhône, France**

Ils avaient deux hérissons (*Erinaceus europaeus*) dans la boîte à gants de la voiture. Les deux jeunes hommes expliquent à la barre que braconner et manger les hérissons sont une tradition pour la communauté des gens du voyage. Les hérissons sont protégés par la loi en France et dans les autres pays de l'Union européenne. Sans avoir le temps d'expliquer la recette de cuisine aux juges, ils ont été condamnés à un mois de prison avec sursis, à 105 heures de travail d'intérêt général et à verser 4000 € (4730 US\$) de dommages et intérêts à la fondation Brigitte Bardot et au Sanctuaire des hérissons.<sup>32</sup>



© Karri Pihlavirta

## ITALIE

**Octobre 2017**

### **Sesto Fiorentino, Région de Toscane, Italie**

Opération ciblée des groupes forestiers des carabinieri de Rome et de Florence chargés de l'application de la CITES contre le trafic de fourrures. Alertés de l'importation d'une grande quantité de peaux de rats laveurs communs (*Procyon lotor*) de provenance douteuse, les agents ont investi les entrepôts d'un importateur dans la zone industrielle. Ils y ont découvert plus de 5.500 accessoires en fourrure arrivés de Chine dont des chapeaux, des écharpes et des gants. Il n'existe pas d'élevage de rats-laveurs agréé en Chine et ce pays n'est pas reconnu par l'Union européenne comme répondant au règlement CEE N° 3254/91 exigeant que les fourrures proviennent de pays interdisant les pièges à mâchoires ou satisfaisant « aux normes convenues au niveau international en matière de piégeage sans cruauté. » Les accessoires en fourrure ont été saisis, et le propriétaire de l'entreprise a été déféré en justice.<sup>33</sup>



© John Wright

## ROYAUME-UNI

**EN FAMILLE**

**Octobre 2017**

### **Portsmouth, Comté d'Hampshire, Angleterre, Royaume-Uni**

La rigueur de la loi britannique s'est abattue sur Paul (42 ans) et Ronald (70 ans) Floyd. Le délit de destruction de site de reproduction d'animal sauvage protégé par les lois européennes a été retenu contre eux. Les faits s'étaient produits à l'occasion de travaux entre le 9 et le 27 février dans leur propriété. Le bâtiment détruit était l'habitat de la pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*). Le tribunal de Portsmouth les a condamnés chacun à une amende de £200 (270 US\$), à £30 (40 US\$) de dommages et intérêts, et à £85 (114 US\$) de dépens. Les chauves-souris sont protégées par la réglementation britannique sur la protection des habitats et des espèces promulguée il y a 8 ans.<sup>34</sup>



© Emilii V. López Álvarez

## Multi-espèces

**AFRIQUE**

### **AFRIQUE DU SUD**

**Octobre 2017**

### **Le Cap, Province du Cap Occidental, Afrique du Sud**

L'ONG Tusk dont le boss est le duc de Cambridge a décerné son « Tusk Conservation Award » 2017 à Solomon Chidunuka (50 ans) qui depuis 1987 défend la faune sauvage des parcs nationaux de la Zambie. Sous son autorité, le parc national du Nord Luangwa n'a pas perdu un seul de ses rhinocéros noirs. Les éléphants, les félins et les autres animaux des forêts et de la savane lui doivent 200 arrestations de braconniers.



L'autre récipiendaire de la distinction annuelle de Tusk est le sergent sud-africain Lucky Ndlovu (55 ans) à qui les rhinocéros de la zone d'intense protection du parc Kruger doivent 70 arrestations de braconniers. Il est vrai que comme son collègue de Zambie, Lucky ne travaille pas seul. Il est en particulier assisté par Ngwenya, un berger malinois et par Chico, un fox-terrier dont les flairs sont la terreur des braconniers. Preuve de sa loyauté indéfectible et de son indépendance d'esprit, c'est Lucky qui a monté un traquenard en juin 2016 pour prendre sur le fait de braconnage de rhinocéros son supérieur hiérarchique et un des vétérinaires du parc (« A la Trace » n°14, p.62).<sup>1</sup>



**30 octobre 2017**

**Johannesburg, Province de Gauteng, Afrique du Sud**

L'homme à l'habitude de se faire l'avocat des animaux vivants prêts à être torturés, démembrés ou cuits au nom de la magie noire et du charlatanisme médical sur le marché du muti.

Dans sa dernière et périlleuse mission, il a sauvé avant de les remettre en pleine nature deux grands-ducs (genre *Bubo*) et deux cinixys de Home (*Kinixys homeana*, Annexe II). Ces tortues sont inféodées aux pays riverains du golfe de Guinée. En Afrique du Sud, c'est un spécimen exotique ou un produit d'élevage, ce qui est peu probable, les cinixys de Home étant rétives aux terrariums et aux manipulations par l'homme.<sup>2</sup>



**22 novembre 2017**

**Aéroport international Oliver Reginald Tambo, Johannesburg, Province de Gauteng, Afrique du Sud**

51 griffes et 19 crocs de lions et une corne de rhinocéros sont découverts dans un colis à destination du Nigéria.<sup>3</sup>



**CAMEROUN**

**10 novembre 2017**

**Douala, Région du Littoral, Cameroun**

L'Agence France-Presse rapporte qu'un camion rempli de sacs de piments en partance pour le Nigéria transportait aussi 160 défenses ou sections de défense, des plumes et une centaine de têtes de perroquets et 19 sacs d'écailles de pangolin.<sup>4</sup>



**REPUBLIQUE DU CONGO**

**25 octobre 2017**

**Ouesso, Département de la Sangha, République du Congo. Frontière avec le Cameroun.**

C'était tentant. Un mur délabré de la maison d'arrêt séparait César Mikazoe, Jean Zidou, Jean Bassia, Eric Mbemba et Gildas Bendi de la liberté. Ils purgeaient des peines de 3 à 5 ans de prison assorties de lourdes amendes pour des faits de braconnage. En compagnie de neuf autres détenus ils ont creusé le mur et se sont enfuis vers 1 h du matin. Ils ont peut-être gagné le Cameroun tout proche, à moins de 10 km.<sup>5</sup>

**TANZANIE**

**12 novembre 2017**

**Réserve de chasse de Loliondo, Ngorongoro, Province d'Arusha, Tanzanie**

L'affaire couvait depuis plusieurs années. L'abcès a été crevé par le nouveau ministre des Ressources Naturelles, Mamisi Kigwangalla. La concession ne sera pas renouvelée. Il accuse de corruption active Isaac Mollé, directeur d'Ortelo Business Corporation (OBC), une compagnie de safaris-chasse exploitée par un membre de la famille royale des Emirats Arabes Unis. Le parti majoritaire Chama cha Mapinduzi et le ministère des Ressources naturelles ont reçu d'OBC des dons de plusieurs millions de dollars. Cette générosité a peut-être eu comme effet de fermer les yeux des autorités sur des chasses incontrôlées de babouins, de buffles, de hyènes, de lions et de léopards, sans même que les membres de la tribu Massaï soient consultés et concernés par la répartition des profits. Les principaux clients de la réserve de chasse viendraient des Etats-Unis. Ils paient 14.000 à 20.000 US\$ pour des safaris de 10 à 21 jours. La concession était attribuée aux intérêts émiratis depuis 1992. Les troupeaux domestiques qui étaient autorisés à paître dans la réserve devaient décamper quand des membres de la famille royale des Emirats étaient en campagne de chasse, c'est du moins ce que disent les aînés des villages environnants.

Les associations de chasseurs et de guides professionnels sont évidemment vent debout contre la décision ministérielle. La révocation ou la suspension des concessions de chasse doivent être selon elles validées par le parlement et elles rappellent que 90 % des revenus de la Tanzania Wildlife Authority proviennent d'un prélèvement sur les profits de la chasse légale.<sup>6</sup>

**AMERIQUE**

**ARGENTINE**

**8 novembre 2017**

**Villa Cañas, Département de General López, Province de Santa Fe, Argentine**

Saisie spectaculaire chez un taxidermiste clandestin : des têtes et peaux de cerf, de daguet (genre *Mazama*), de pécari (famille *Tayassuidae*), de puma (*Puma concolor*, Annexe II), d'oncille (*Leopardus tigrinus*, Annexe I), de nandou (*Rhea* spp., Annexe I ou II), de capybara (*Hydrochoerus hydrochaeris*), de loutre, de boa constrictor occidental (*Boa constrictor occidentalis*, Annexe I), de fourmilier, d'antilope, de lion (*Panthera leo*, Annexe II), de zèbre et de porc-épic. En première approche, l'ensemble est évalué à trois millions de pesos (163.600 US\$). Une partie du butin était dans des congélateurs et attendait d'être traitée.<sup>7</sup>



## BRESIL

**9 octobre 2017**

### **Santarém, Etat du Pará, Brésil**

Saisie par la police fédérale dans un camion intercepté sur la route 163 de plusieurs armes à feu, de munitions, de poudre à fusil, d'un daguet rouge (*Mazama americana*), de deux tatous (*Dasypodidae*), d'un agouti (genre *Dasyprocta*), de quatre oiseaux morts et emballés dans des caisses de polystyrène et d'une tortue (*Chelonoidis spp.*, Annexe I ou II) vivante. Quatre arrestations.<sup>8</sup>



**11 octobre 2017**

### **Araguatins, Etat du Tocantins, Brésil**

Un trafiquant arrêté en flagrant délit à bord d'un bus de nuit transportait deux tatous (famille *Dasypodidae*) et environ 1 kg de viande de cervidé. Le Bataillon de police militaire de l'environnement (BPMA) a saisi la viande et les animaux. L'homme a été condamné à 1500 reals d'amende (470 US\$).<sup>9</sup>



**25 octobre 2017**

### **Pederneiras, Etat de São Paulo, Brésil**

Saisie chez un délinquant âgé de 25 ans placé en détention préventive de plusieurs armes à feu avec silencieux, de dizaines de munitions, de huit oiseaux de forêt en cage, d'un tatou (famille *Dasypodidae*) congelé et éviscéré. La valeur financière des animaux s'élève à près de 2000 US\$.<sup>10</sup>



### **OPERATION MALACAFITA**

**16 novembre 2017**

### **Fortaleza, Etat du Ceará, Brésil**

Deux perquisitions dans les quartiers de Aldeota et de Papicu ont mis la main sur sept représentants d'une famille de serpents d'une espèce inconnue au Brésil et sur le continent sud-américain. Un ara bleu et jaune (*Ara ararauna*, annexe II) a aussi été saisi.<sup>11</sup>

**21 novembre 2017**

### **Sete Lagoas, Etat du Minas Gerais, Brésil**

Saisie dans un seau de six oisillons toucan toco (*Ramphastos toco*, Annexe II), d'un geai à plumet (*Cyanocorax cristatellus*) dans une cage et d'un ouistiti (genre *Callithrix*, Annexe I ou II). Le seau et la cage étaient dans le coffre d'une voiture arrêtée par la police fédérale. Le conducteur et le passager ont été inculpés de crime environnemental, de commerce illégal et de maltraitance envers les animaux sauvages. Les petits toucans auraient été achetés à un ramasseur d'oisillons pour 1,4 millions de reals soit 430 US\$. Ils allaient être vendus à Caratinga à l'unité 500 reals soit 153 US\$.<sup>12</sup>

**21 novembre 2017**

### **Itatira, Etat du Ceará, Brésil**

Saisie dans la Fazenda do Alemão de trois caïmans (*Caïman spp.*, Annexe I ou II) dans une cuve et de deux pécaris à collier (*Pecari tajacu*, Annexe II) dans un réduit en ciment.

A l'état naturel, les caïmans vivent dans les bras de rivière morts ou dans des eaux à faible courant. A l'état naturel, les pécaris à collier sont la proie des pumas et des jaguars. Mais les prédateurs qui les ont conduits à l'Annexe II de la CITES sont les hommes. D'après Bernhard Grzimek, le port d'Iquitos au Pérou a exporté pour la seule année 1925, 129.000 fourrures de pécaris à collier.<sup>13</sup>

**22 novembre 2017**

### **Londrina, Etat du Paraná, Brésil**

La police intervenait pour un trafic présumé de drogue. Elle est tombée sur un vrai trafic de faune. Saisie de six sajous apelles (*Cebus apella*, Annexe II), un adulte et cinq bébés, deux ouistitis (genre *Callithrix*, Annexe I ou II), un perroquet (*Psittacidae*, Annexe I ou II), un toucan (famille *Ramphastidae*) et d'un furet d'une valeur totale de 6145 US\$. Une femme a été interpellée et entendue sous procès-verbal. Les animaux sont provisoirement hébergés au jardin botanique de la ville.<sup>14</sup>

**7 décembre 2017**

### **Capitão de Campos, Etat du Piauí, Brésil**

Ça durait depuis longtemps, le voisinage était au courant mais les faits ne sont venus que tardivement aux oreilles de la police. Des tortues charbonnières (*Chelonoidis carbonarius*, Annexe II), des tortues dentelées (*Chelonoidis denticulatus*, Annexe II), un margay (*Leopardus wiedii*, Annexe I), des oiseaux, des renards ont été libérés des deux taudis, une véritable décharge d'animaux vivants.

Les crocs du puma (*Puma concolor*, Annexe II) avaient été arrachés par le propriétaire des lieux, un ancien policier. Avec un complice, il est inculpé de captivité illégale d'animaux sauvages et de maltraitance aggravée sur des espèces protégées.<sup>15</sup>



## COLOMBIE

13 octobre 2017

### Buga, Département de Valle del Cauca, Colombie

Un jeune boa constrictor (*Boa constrictor*, Annexe II) découvert par les employés d'une entreprise de messagerie dans un envoi en recommandé provenant de Piedecuesta (département de Santander) était déclaré comme « objet de valeur ». Il a été remis au bureau local de la Corporación Autónoma Regional del Valle del Cauca (CVC). Jugé en bonne forme apparente, le serpent a été transféré dans un centre de la CVC à Palmira où il a été placé en observation afin d'évaluer s'il pourra être rendu à la nature.

Une personne s'est ensuite présentée à la CVC de Buga avec un caracara à tête jaune (*Milvago chimachima*, Annexe II) placé sous sédatif. Le petit rapace portait des cicatrices au bout des ailes montrant qu'on les lui avait coupées pour l'empêcher de s'enfuir.

C'est enfin une pionne à tête bleue (*Pionus menstruus*, Annexe II) transportée dans la rue par un particulier qui a été repérée par un agent municipal. Confiée à la CVC, l'équipe vétérinaire a constaté qu'elle aussi avait les ailes coupées.<sup>16</sup>

## ETATS UNIS D'AMERIQUE

2017

### Los Angeles, Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique

Jungle Book, le livre de la Jungle, se referme sur 16 trafiquants internationaux d'animaux sauvages exotiques maltraités dont la plupart sont morts dans des scénarios de contrebande parfois inventifs et toujours traumatiques. L'opération Jungle Book est à l'initiative de l'USFWS en collaboration avec le ministère de la Justice, les services de contrôle de l'immigration et l'administration de la faune sauvage et des poissons de l'Etat de Californie. Quelques survivants du trafic sont hébergés par les zoos de San Diego, de Los Angeles ou par Turtle Conservancy.

- Nicholas Bishop dit « Nick the Wrangler » a trempé dans une sale affaire de tigre (*Panthera tigris*, Annexe I) transporté en fraude de l'Indiana à la Californie en prétendant notamment l'avoir acheté au rappeur Tyga (cf. « A la Trace » n°5, p.59-60). La première comparution de Bishop a eu lieu le 20 octobre. Il risque cinq ans de prison.

- Gayle Simpson a plaidé coupable le 27 septembre dans la contrebande de varans (*Varanus* spp., Annexe I ou II) capturés aux Philippines et arrivés aux Etats-Unis pour certains morts ou blessés sous l'appellation de « enceintes audio ».

- Bryan Cho de Long Beach avait pris l'habitude de se faire expédier des varans depuis les Philippines sous l'appellation de « jouets ».



- Kevin Duc Vu recevait au nom de son épouse des colis compromettants contenant des scléropages d'Asie (*Scleropages formosus* et *Scleropages inscriptus*, Annexe I), des tortues *Sacalia quadriocellata* (Annexe II), des tortues boîtes (*Cuora* spp., Annexe II) et des tortues *Geoemyda spengleri* (Annexe II) pour la moitié morts. Le jugement est prévu en février 2018.

- Shawn Naolu Lee commandait à Mickey Tanadi en Indonésie des scléropages porte-bonheur. Ils arrivaient par la poste dans des pots en porcelaine remplis d'eau. Un douanier a repéré une fuite. Les huit poissons porte-bonheur sont morts. Lee et Tanadi risquent 30 ans de prison. Ils sont inculpés de contrebande en bande organisée, d'importation d'une espèce protégée, de falsification de déclarations d'importation.

- Les scléropages sont dans le vent aux Etats-Unis. Cory Pham en a importé cinq cachés dans des sacs noirs à l'intérieur d'une boîte en plastique. Il s'est fait coincer à l'aéroport de Los Angeles en provenance du Vietnam le 5 octobre. Il risque un an de prison.

- Kurtis Law vient d'être condamné à un an de prison et à six mois d'assignation à domicile pour avoir tenté d'importer 93 oiseaux depuis le Vietnam. Découverts à l'aéroport de Los Angeles, ils étaient presque tous morts (cf. ce n° page 39 et « A la Trace » n°17, p.32).

- Dans le même registre, Sonny Dong reconnaît avoir loué un passeur pour qu'il introduise aux Etats-Unis des oiseaux chanteurs en les cachant sous ses vêtements ou dans les bagages accompagnés. Le procès est prévu pour mai 2018. Dong risque cinq ans de prison.

- Tyler Rene Vela est inculpé de trafic de plumes de pygargues à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*, Annexe II), de buses à queue rousse (*Buteo jamaicensis*, Annexe II) et d'urubus à tête rouge (*Cathartes aura*). Il risque 18 mois de prison.

- La comparution des trafiquants et importateurs de coraux vivants, une affaire dont l'origine se situe à Porto Rico (cf. « A la Trace » n°18 pp. 4-5), était prévue pour novembre.

- Luis Eudoro Valencia, 18 ans, ayant tenté d'exporter un tigre sans papiers à travers la frontière Californie-Mexique fait partie de la charrette du Livre de la Jungle (cf. « A la Trace » n°18 p.53).

Tous les dossiers sont instruits par cinq procureurs spécialisés dans les crimes environnementaux.<sup>17</sup>

## GUATEMALA

Début décembre 2017

### Santa Rosa de Lima, Département de Santa Rosa, Guatemala

Trois caïmans (*Crocodylia* spp., Annexe I ou II), une tortue du genre *Kinosternon*, deux rats laveurs (genre *Procyon*), 24 carapaces de tatous (famille *Dasypodidae*), deux peaux de rats laveurs (genre *Procyon*) et une peau de coati (genre *Nasua*) ont été saisis au domicile d'un homme de 76 ans. Il est aux mains de la justice.<sup>18</sup>

## HONDURAS

### OPERATION TEMPETE DE FEU X

Début novembre 2017

#### Siguatepeque, Département de Comayagua, Honduras

Dix cerfs de Virginie (*Odocoileus virginianus*), un sajou à gorge blanche (*Cebus capucinus*, Annexe II), 12 ibis rouges (*Eudocimus ruber*, Annexe II), cinq perroquets (Psittacidae, Annexe I ou II), trois toucans (Ramphastidae), cinq tatous velus de Patagonie (*Zaedyus pichiy*), 38 tortues, un saurien de l'espèce *Ctenosaura similis* et un iguane (*Iguana* spp., Annexe II) ont été saisis vivants grâce à l'opération Tormenta de Fuego X (Tempête de Feu X). La plupart des animaux étaient détenus et exhibés dans le restaurant « Granja D'Elia ». Le cerf de Virginie est l'emblème national du Honduras depuis 1933. A l'état sauvage, l'espèce est en voie d'extinction dans le pays. En attendant mieux, les animaux sont hébergés dans deux parcs zoologiques à Copán et à Santa Cruz de Yojoa.<sup>19</sup>



## MEXIQUE

1<sup>er</sup> octobre 2017

#### Tlajomulco, Etat de Jalisco, Mexique



L'Unidad de Rescate de Fauna Silvestre de Tlajomulco a relâché toute une ménagerie au lieu-dit El Pocito de Agua dans l'aire naturelle protégée de Cerro Viejo. Les 31 animaux à plumes, à écailles et à poils incluait un grand-duc d'Amérique (*Bubo virginianus*, Annexe II), 10 tortues (genre Kinosternon), quatre marsupiaux (ordre Didelphimorphia), une mouffette (famille Mephitidae), cinq couleuvres de l'espèce *Coluber flagellum*, trois couleuvres faux-coraïl (*Lampropeltis triangulum*), cinq serpents du genre Pituophis, un serpent à sonnette (genre *Crotalus*) et une mygale.<sup>20</sup>

3 octobre 2017

#### Parc National Insurgente Miguel Hidalgo y Costilla, Etat de Mexico, Mexique

Le parc national est mité par les exploitations forestières illégales et les activités non déclarées. Pour tenter de limiter les dégâts, la PROFEPA a lancé une inspection générale du périmètre protégé de 1750 ha et de sa zone tampon. 53 visites de sites et patrouilles de surveillance ont conduit à la fermeture de 16 installations et chantiers, 9 pour atteintes à l'environnement et 7 pour activités sans autorisation en zone forestière. Au cours des opérations, les agents du PROFEPA ont également saisi cinq autruches d'Afrique (*Struthio camelus*),

deux lionnes (*Panthera leo*, Annexe II), 10 pièces de taxidermie, un daim européen (*Dama dama*), deux pécaris à collier (*Pecari tajacu*, Annexe II), cinq coatis à museau blanc (*Nasua narica*, Annexe III au Honduras), deux rats laveurs (*Procyon lotor*), un coyote (*Canis latrans*), une buse à queue rousse (*Buteo jamaicensis*, Annexe II), un grand-duc d'Amérique (*Bubo virginianus*, Annexe II), un caracara commun (*Caracara plancus*, Annexe II), une conure veuve (*Myiopsitta monachus*, Annexe II) et deux renards gris (*Urocyon cinereoargenteus*).<sup>21</sup>

11 octobre 2017

#### Acapulco de Juárez, Etat de Guerrero, Mexique



24 tatous (*Dasyus novemcinctus*), une mouffette (*Mephitis macroura*), quatre rats laveurs (*Procyon lotor*), un opossum commun (*Didelphis marsupialis*) naturalisés, une peau d'iguane (*Ctenosaura pectinata*), une peau de jaguar (*Panthera onca*, Annexe I), une peau de jaguarundi (*Puma yagouaroundi*, Annexe I), deux peaux d'autruches d'Afrique (*Struthio camelus*, Annexe I), une peau de crocodile d'Amérique (*Crocodylus acutus*, Annexe I), une peau de boa (*Boa constrictor*, Annexe II), 233 œufs de tortue Ridley du Pacifique (*Lepidochelys olivacea*, Annexe I), un sac muni d'une tête de crocodile, une patte d'ours avec des griffes en résine (Ursidae, Annexe I ou II), huit porte-monnaie en peau de boa, un sac en peau de crocodile, des bracelets en peau de félin, en peau de crocodile et en peau de boa ont été irrémédiablement détruits par incinération dans la chaudière industrielle de l'aéroport. Toutes ces dépouilles et objets provenaient de saisies ou de perquisitions liées à des affaires criminelles.<sup>22</sup>

12 octobre 2017

#### Etat de Campeche, Mexique

Trois animaux saisis par la PROFEPA, trois destins bien contrariés.

Un jeune crocodile de Morelet (*Crocodylus moreletii*, Annexe II) baguenaudait parmi les baigneurs effrayés sur la plage d'Ejido Paraiso, municipalité de Champoton. Lorsqu'il a été interpellé, il souffrait d'une infection oculaire. Il a été emmené à la ferme « Las Potrancas » où des vétérinaires lui ont prodigué des soins.

Un iguane commun (*Iguana iguana*, Annexe II) aimait se promener dans la propriété d'un particulier, qui l'a capturé et remis à la PROFEPA. En bonne santé, le saurien a pu être rapidement libéré dans les environs d'Hampolol, à proximité du parc naturel de Petenes - Ría Celestún. .../...

Le troisième cas est plus problématique. Un paon mâle adulte (*Pavo cristatus*, Annexe III au Pakistan) a été trouvé errant dans les rues de Campeche. L'espèce étant d'origine asiatique, il est considéré comme un animal exotique. Il devrait finir sa vie en détention.<sup>23</sup>



**Octobre 2017**  
**Guadalupe et Sabinas Hidalgo, Etat du Nuevo Leon, Mexique**

- Saisie d'un tigreau (*Panthera tigris*, Annexe I) femelle de cinq mois environ confinée dans une arrière-cour. Elle a été transférée au parc La Pastora. Elle était traitée d'une manière indigne et irrespectueuse du bien-être animal.



- Saisie dans un ranch d'une femelle ours noir (*Ursus americanus eremicus*, Annexe II) âgée d'environ deux ans. Elle aurait été « recueillie » par son maître à l'état d'ourson. Elle était bloquée dans une cage en fils de fer. Elle était traitée d'une manière indigne et irrespectueuse du bien-être animal. Elle a été transférée au parc La Pastora.<sup>24</sup>

**20 octobre 2017**  
**Tepic, Etat de Nayarit, Mexique**

Un boa (*Boidae spp.*, Annexe II) s'était infiltré dans le quartier Ojo de Agua. Signalé sur les réseaux sociaux aux alentours des rues Copal et López Mateos, le reptile a été pris en charge par la Protection civile et remis à la PROFEPA. Il a été relâché en forêt dans les environs de la ville de Compostela.

Quant au puma (*Puma concolor*, Annexe I) capturé il y a quelques jours errant autour du lotissement Colonia Moctezuma, la PROFEPA a estimé que son comportement montrait une forte imprégnation à la présence humaine. Bien qu'en bonne santé et muni de tous ses crocs et griffes, l'animal n'a pas été jugé apte au retour à la nature. Il finira ses jours à l'UMA « El Tigre ».<sup>25</sup>

**24 octobre 2017**  
**Acapulco, Etat de Guerrero, Mexique**

Trois animaux sauvages en vacances à Acapulco ont été jugés indésirables pour les touristes et les habitants et promptement expulsés par la PROFEPA. C'est d'abord un iguane vert mâle (*Iguana Iguana*, Annexe II) d'environ 1,20 m qui s'intéressait au Centre des congrès. Il a été interpellé par la police du tourisme et relâché dans la lagune de Tres Palos. Un pélican brun (*Pelecanus Occidentalis*) a ensuite été capturé sur la plage touristique de Pichilingue, visiblement désorienté par l'ambiance. Libéré dans la lagune de Boca Chica il a vite retrouvé ses esprits et a commencé à chercher de la nourriture. C'est enfin un boa mâle (*Boa constrictor*, Annexe II) d'1,20 m signalé par des habitants du quartier de Las Playas, à Cerro de los Cañones, qui a fait l'objet d'une mesure d'éloignement suivie d'une libération immédiate.<sup>26</sup>

**19 novembre 2017**  
**Tláhuac, Ciudad de Mexico, Mexique**

Le parc pédagogique des cerfs (Venadario de las ninas y los ninos) héberge 47 animaux sauvages d'origine douteuse, des cerfs de Virginie (*Odocoileus virginianus*), des autruches d'Afrique (*Struthio camelus*), une amazone diadème (*Amazona autumnalis*, Annexe II) et une buse à queue blanche (*Buteo albicaudatus*, Annexe II). Ils ont tous été mis sous séquestre sous la responsabilité du parc en attendant la fourniture de documents conformes.<sup>27</sup>

**23 novembre 2017**  
**Apatzingán, Etat de Michoacán, Mexique**

Trois buses de Harris (*Parabuteo unicinctus*, Annexe II), trois caracaras huppés (*Caracara plancus*, Annexe II), deux conures à front rouge (*Aratinga canicularis*, Annexe II), trois lions (*Panthera leo*, Annexe II), sept coatis bruns (*Nasua narica*, Annexe III au Honduras), un patas (*Erythrocebus patas*, Annexe II), trois renards gris (*Urocyon cinereoargenteus*), quatre ratons laveurs (*Procyon lotor*), deux daims européens (*Dama dama*), 17 pécaris à collier (*Pecari tajacu*) et quatre ortalides de Wagler (*Ortalis poliocephala*) ont été d'urgence saisis par la PROFEPA. Le parc pour enfants Nuevo Amanecer a été vidé sur ordre de la justice. Les animaux d'origine indéterminée vivaient dans des conditions indignes, en transgression de la loi sur la faune sauvage. Parquée dans des cellules insalubres, mal nourrie et sans soins vétérinaires, la ménagerie a été provisoirement acheminée dans un zoo et un refuge agréé plus hospitaliers.<sup>28</sup>



**6 décembre 2017**  
**Tonalá, Etat de Jalisco, Mexique**

Un tigre (*Panthera tigris*, Annexe I), trois aras militaires (*Ara militaris*, Annexe I), un toucan à carène (*Ramphastos sulfuratus*, Annexe II), une buse de Harris (*Parabuteo unicinctus*, Annexe II), deux caracaras du Nord (*Caracara cheriway*, Annexe II) ont été saisis dans le ranch « La Esperanza ».<sup>29</sup>



**12 décembre 2017**

**Charco Cercado, Municipalité de Guadalcázar, Etat de San Luis Potosí, Mexique**

Saisie par la PROFEPA de 42 serpents à sonnette (genre *Crotalus*), de deux serpents de l'espèce *Pituophis deppei*, d'une crécerelle d'Amérique (*Falco sparverius*, Annexe II) et d'un coyote (*Canis latrans*). Des végétaux ont également été saisis : neuf peyotes (*Lophophora williamsi*, Annexe II), un cactus de l'espèce *Mammilloidya candida* (Annexe II) et 24 bonnets d'évêque (*Astrophytum myriostigma*, Annexe II)<sup>30</sup>

**23 décembre 2017**

**Valle de Chalco, Etat de Mexico, Mexique**

Saisie d'un atèle de Geoffroy (*Ateles geoffroyi*, Annexe II) et d'une amazone diadème (*Amazona autumnalis*, Annexe II).<sup>31</sup>

**PANAMA**

**12 octobre 2017**

**Los Santos, Province de Los Santos, Panama**

Condamnation en flagrant délit de quatre braconniers de cerfs de Virginie (*Odocoileus virginianus*) et de pacas (*Cuniculus paca*, Annexe III au Honduras) à 48 mois de prison commuables en amende.<sup>32</sup>



**PEROU**

**17 octobre 2017**

**Districts urbains d'Iquitos et de Punchana, Province de Maynas, Région de Loreto, Pérou**

Saisie dans les restaurants touristiques Don Andres et El Mijano de plusieurs peaux de jaguars (*Panthera onca*, Annexe I) et autres félins, d'insectes naturalisés, de crânes de sauriens et de 11 podocnémides de Cayenne (*Podocnemis unifilis*, Annexe II) vivantes.<sup>33</sup>

ASIE

**CAMBODGE**

**EN FAMILLE**

**20 octobre 2017**

**District de Kampong Trabaek, Province de Prey Veng, Cambodge**

Le camion en route vers le Vietnam n'est pas allé bien loin. Parti de la Province frontalière de Prey Veng, il a été stoppé avant de quitter le pays par la police militaire, renseignée par l'ONG Wildlife Alliance. A bord Chea Phoeng et Nguyen Thigim, un couple de Vietnamiens résidents au Cambodge, ainsi qu'un canard mandarin (*Aix galericulata*), trois canards sauvages, 60 colombes et 221 kg de serpents. Une amende a conclu le voyage du couple. Selon un membre de l'ONG, les animaux seront selon leur état et leur espèce emmenés au zoo de Tamao dans la province de Takeo, ou relâchés en forêt ou dans le lac Tonle Sap.<sup>34</sup>



**23 octobre 2017**

**Angkor Borei, Province de Takeo, Cambodge**

La bétailière ne transportait pas moins d'une tonne d'animaux sauvages vivants, des serpents dont des cobras cracheurs indochinois (*Naja siamensis*, Annexe II) et des couleuvres d'eau asiatiques (*Xenochrophis piscator*, Annexe III en Inde), des tortues et quelques oiseaux. Elle se dirigeait vers le Vietnam. Les serpents venimeux ont été transportés au zoo de Phnom Tamao. La plupart des autres animaux ont été libérés près d'un lac. Le chauffeur et le passager du camion interpellés par la police militaire sont en garde à vue.<sup>35</sup>

**18 et 19 décembre 2017**

**Province de Stoeng Treng et District de Phnom Srouch, Province de Kampong Speo, Cambodge**

- Saisie sur un marché dans les étals de bouchers de trois tortues, de cinq lorises (*Nycticebus* spp., Annexe I) et de trois varans (*Varanus* spp., Annexe I ou II) encore vivants et de trois estomacs séchés de porcs-épics.

- Saisie chez deux particuliers de huit tortues dont quatre à carapace molle (famille Trionychidae), de cinq pangolins morts ou vifs et de 100 kg de parures de paon vert (*Pavo muticus*, Annexe II).<sup>36</sup>



**CHINE**

**1<sup>er</sup> novembre 2017**

**Chine  
Combien valent-ils ?**

Il ressort d'un nouveau document émis par l'administration – State Forestry Administration – et appliqué depuis le 15 décembre que la valeur d'un éléphant asiatique saisi ou de l'ensemble de ses parties est de 2.000.000 yuans soit 302.844 US\$ et deux fois moins pour l'espèce africaine. Les rhinocéros d'Asie ont la même valeur que les éléphants d'Asie. Le rhinocéros blanc a la même valeur que l'éléphant d'Afrique.

Selon ce même barème, la valeur d'un pangolin est de 6056 US\$, la valeur d'un tigre sauvage est de 151.422 US\$ et moitié moins pour un tigre d'élevage, la valeur d'un léopard est de 75.711 US\$, la valeur d'un léopard des neiges est de 75.711 US\$ et celle d'une panthère nébuleuse de 45.426 US\$.

Merci à EIA de nous avoir communiqué une traduction de ce document sur lequel « A La Trace » reviendra.<sup>37</sup>

**INDE**

**Début octobre 2017**

**Biswanath Chariali, Etat d'Assam, Inde**

Jahir Ali et Nader Ali seraient des braconniers notoires avec des cibles diverses. La police de Chatia et de Gingiya les a attrapés avec leur fusil rudimentaire et 5 balles. Ils ont été placés en détention pour interrogatoire.<sup>38</sup>

**14 octobre 2017**

**Kumbla, District de Kasaragod, Etat du Kerala, Inde**

Saisie de 11 tortues et de trois bois de cerfs sambar (*Rusa unicolor*) à bord d'un convoi de deux véhicules difficilement interceptés sur la route de Mogral à Peral par 11 agents forestiers. Quatre arrestations.<sup>39</sup>

**RECIDIVE / GANG**

**16 octobre 2017**

**Etat du Madhya Pradesh, Inde**

Quatre ans de prison et 10.000 roupies (153 US\$) d'amende, c'est la condamnation prononcée contre Shamim, Badrilal Sapera, Mansingh, Prahlad et Raghuvir, un gang de braconniers multi-espèces particulièrement efficace démantelé en février dernier (cf. « A la Trace » n°16 p.103). Si les amendes ne sont pas payées, 10 mois de prison seront ajoutés à leur peine. Ils avaient été attrapés cette fois avec des écailles de pangolins et un boa des sables. Leur palmarès est beaucoup plus fourni : Shamim a été arrêté auparavant au moins 2 fois et a admis être impliqué dans le trafic de 125 peaux de tigres et 1200 peaux de léopards. Raghuvir alias Kalicharan avait réussi à s'échapper en 1988 après avoir été arrêté en possession de 129 peaux d'animaux. Les cinq hommes braconnaient aussi des cobras, des hyènes, des chacals... Le gang sévissait au Madhya Pradesh dans les districts de Narsinghgarh, de Sehore, de Guna, étendait ses activités à l'Etat du Rajasthan et autour de Delhi, et était connecté au trafic international par le Népal et le Tibet.<sup>40</sup>



**18 octobre 2017**

**Pasighat, District du Siang oriental, Etat de l'Arunachal Pradesh, Inde**

Saisie par une équipe de WASE (Women Against Social Evils) et de la police de deux défenses d'éléphant de 720 g d'une valeur estimée à 200.000 roupies soit 3055 US\$ (4243 US\$/kg), de quatre geckos tokay (*Gekko gecko*) vivants et de 235 bouteilles « de spiritueux étrangers faits en Inde ». Une arrestation.<sup>41</sup>



**22 octobre 2017**

**Harmoti, à la limite des Etats de l'Assam et de l'Arunachal Pradesh, Inde**

Grosse saisie de 45 vésicules biliaires d'ours, cinq griffes de léopard et trois os de tigre par le Département des forêts de l'Assam assisté de celui de l'Arunachal Pradesh. Deux braconniers, Sarbat Pradhan et Ajit Saha, tentaient de franchir la ligne de démarcation entre les deux Etats. La valeur de la prise est estimée à 20 millions de roupies (305.500 US\$) sur le marché international par les autorités.<sup>42</sup>



**25 octobre 2017**

**Tiliki, Etat de l'Odisha, Inde**

Arrestation en forêt sur dénonciation de deux hommes suspectés de braconnage par les gardes-forestiers. Un fusil artisanal, une moto et un téléphone portable ont été saisis. Silama Siba et Pitabash Naik auraient admis chasser dans la forêt. Les menaces sur la faune sauvage s'accroissent dans la région. Des patrouilles conjointes de gardes-forestiers et d'ingénieurs de la compagnie de distribution d'électricité Southco ont même été créées depuis la mi-octobre pour tenter de lutter contre le braconnage par câbles électriques dont le nombre de cas est en augmentation. Deux braconniers ont déjà été arrêtés le 22 octobre après avoir électrocuté un sanglier.<sup>43</sup>

**3 novembre 2017**

**Lac Chilika et ses environs, Etat de l'Odisha, Inde**

Pendant le mois du Kartika, la plupart des Hindous s'astreignent au régime végétarien et mangent de la viande à partir de Purnima, la pleine lune du 3 novembre. La demande est alors très forte en chair d'animaux sauvages dans les villes voisines de Balugaon, Berhampur, Khurda et Bhubaneswar.

A titre de précaution, tout le personnel dédié à la protection de la faune sauvage renforce la surveillance autour du lac Chilika pour prévenir les actes de braconnage.

Le lac Chilika d'une superficie d'environ 1000 km<sup>2</sup> fait partie du réseau RAMSAR. C'est une zone humide capitale pour les oiseaux migrateurs venus d'Iran, d'Asie centrale et de Sibérie. Depuis les pygargues blagres (*Haliaeetus leucogaster*, Annexe II) jusqu'aux flamants roses, 160 espèces s'y concentrent et s'y reproduisent entre novembre et février.<sup>44</sup>



*Limosa limosa*

**10 novembre 2017**

**Simlabari, Etat du Bengale-Occidental, Inde**

Saisie par le 53<sup>ème</sup> bataillon d'un gecko, de quatre bois de cerfs et d'un véhicule Maruti. Une arrestation. Le trafiquant est originaire du Bhoutan.<sup>45</sup>

**Début décembre 2017**

**District de Kabirdham, Etat de Chhattisgarh, Inde**

La brigade canine était sur les lieux pour enquêter sur le braconnage d'un gaur (*Bos gaurus*, Annexe I), les chiens ont débusqué des os de pangolins, des crânes de singes, des peaux de tigres et d'ours lippu (*Melursus ursinus*, Annexe I) dans une maison du village. A côté, des gens faisaient cuire de la viande de cerf sambar (*Rusa unicolor*). C'est dans ce secteur que des centaines de singes morts et dépecés avaient été découverts en 2014 (cf. « A la Trace » n°5 p.54).

Prabhat Mishra, l'agent divisionnaire des forêts, dit que les gens mangent de la viande sauvage et gardent les reliefs pour des pratiques de magie noire.<sup>46</sup>



**IRAN**

**14 octobre 2017**

**Département de Saqqez, Province du Kurdistan, Iran**

Deux équipes de braconniers arrêtées par les gardes-chasse. Deux hommes se sont d'abord enfuis en moto à la vue des agents. Pendant la poursuite ils se sont débarrassés d'un sac bleu qui contenait un aigle. Ils ont été rattrapés.

Ce sont ensuite trois hommes non armés accompagnés de lévriers qui sont tombés dans une embuscade. Ils transportaient des cadavres de chèvres sauvages (*Capra aegagrus*, Annexe III au Pakistan).

Les carcasses, les véhicules, les chiens et les hommes ont été remis à l'administration en charge de l'environnement.<sup>47</sup>

**Octobre, novembre 2017**

**Aire protégée de la chaîne de montagnes de l'Elbourz, Iran**

**Grabuge dans les sommets**

L'aire protégée s'étend des collines au bord de la mer Caspienne aux monts Telran (Téhéran), 4540 m d'altitude. Là-haut, la neige est éternelle. Le « braconnage » des cyprès et des genévriers est aggravé par la chasse illégale ou par les collisions avec les loups, les *Ursus arctos*, les *Panthera pardus* et les chèvres sauvages (cf. « A la Trace » n°7, p.53 et n°14 p.56). Après une chasse aux « prédateurs » nuit et jour, les forces de la police environnementale de Chalus et les rangers de montagne ont réussi à capturer cinq braconniers armés et cachant dans leur bivouac plusieurs carcasses d'animaux non identifiés. En tout état de cause, il ne peut pas s'agir à cette altitude d'animaux domestiques. Chacun des « prédateurs » risque trois mois à trois ans de prison ferme en vertu du nouveau Code pénal.<sup>48</sup>

**29 novembre 2017**

**Parc National de Khojir, Province de Téhéran, Iran**

Les deux braconniers ont pris la fuite en abandonnant sur place leur fusil et quelques munitions. Le parc national héberge des loups, des léopards et des aigles.<sup>49</sup>

**1<sup>er</sup> décembre 2017**

**Qom, Province de Qom, Iran**

Saisie dans un magasin de prêt-à-porter de plusieurs chapeaux et bonnets en peaux de lynx (*Lynx lynx*, Annexe II), d'ours brun (*Ursus arctos*, Annexe II) et de loups (*Canis lupus*, Annexe II).<sup>50</sup>

**1<sup>er</sup> décembre 2017**

**Province du Golestan, Téhéran, Province de Téhéran, Iran**

Saisie coordonnée dans deux maisons rurales de deux cerfs élaphe (*Cervus elaphus*), de cinq faisans (*Phasianus colchicus*) et dans une maison de la capitale du pays, d'un crâne, d'une ramure et de 20 kg de viande de cerf élaphe. Les trois chasseurs devraient écoper d'une amende globale de 702 millions de rials (20.000 US\$) et risquent trois mois à trois ans de prison pour les faits de braconnage et trois mois à six mois de prison pour la détention d'armes illégales.<sup>51</sup>

**MALAISIE**

**13 novembre 2017**

**Etat de Sabah, Malaisie. Frontière avec l'Indonésie.**

Saisie dans un congélateur de viande de sanglier à barbe (*Sus barbatus*), de civette, de pangolin (*Manis spp.*, Annexe I), de chauve-souris roussette (*Pteropus spp.*), de deux varans (*Varanus spp.*, Annexe I ou II) et saisie de deux pythons réticulés (*Python reticulatus*, Annexe II) encore vivants. Le restaurateur est sur le gril.<sup>52</sup>



**NEPAL**

**RECIDIVE**

**18 et 25 octobre 2017**

**Région de développement Centre, Népal Stupéfaction à Katmandou.**

Saisie de deux chimpanzés (*Pan spp.*, Annexe I) et sept singes (Primates spp., Annexe I ou II) d'une espèce non identifiée.

Agissant sur information, le CIB (Central Investigation Bureau) a investi une maison et découvert les singes en cage. D'après les premiers éléments de l'enquête, ils venaient du Nigéria par avion et avaient l'Inde comme destination finale avec transit par le Népal. Sept faisans dorés (*Chrysolophus pictus*), deux faisans de Colchide (*Phasianus colchicus*) et 65 perroquets (Psittacidae, Annexe I ou II) accompagnaient les singes dans cette cavale improbable. Mais dans le monde de la contrebande faunique, tout peut arriver. .../...

## ALLEMAGNE

15 octobre 2017

**Amberg, Land de Bavière, Allemagne**

7000 dans le petit camion immatriculé en République Tchèque. Des rats, des souris, des lapins, des cochons d'Inde, des caméléons (famille Chamaeleonidae, Annexe I ou II) et des salamandres du Mexique dites aussi axolotls (*Ambystoma mexicanum*, Annexe II). Le chauffeur qui se dirigeait vers la Belgique a été entendu par la police et libéré sous caution de 500 € (590 US\$). Il a pu reprendre la route. La police allemande est très discrète sur le sujet et pour la justice du pays la vie de chacun des animaux saisis ne vaut pas plus de 10 centimes. Plusieurs dizaines ou centaines d'entre eux étaient déjà morts de froid et d'asphyxie quand le van a fait l'objet d'un contrôle sur un parking d'autoroute. Les survivants ont été répartis provisoirement dans des refuges des lands de Bavière, de Hesse et du Bade-Wurtemberg. La cargaison était sans doute destinée à alimenter des élevages de serpents.<sup>57</sup>

6 décembre 2017

**Aéroport international de Hanovre Langenhagen, Land de Basse-Saxe, Allemagne**

Saisie dans les bagages d'un Congolais venant de Kinshasa avec transit à Paris de 5,4 kg de viande non congelée de porc-épic et d'addax (*Addax nasomaculatus*, Annexe I). Il prétendait avoir des légumes en guise de souvenirs.<sup>58</sup>

## ITALIE

24 octobre 2017

**Province de Brescia, Région de Lombardie, Italie**

Le salon de tatouage était décoré par un crâne de singe et une chouette, un petit crocodile et plusieurs dizaines d'autres animaux ou parties d'animaux naturalisés d'origine inconnue. Dans la province en moins d'un an, les services anti-braconnage ont saisi 500 animaux vivants ou naturalisés d'espèces protégées, la plupart sont des tortues.<sup>59</sup>



Six personnes sont arrêtées. Parmi elles, Mohammad Usman, citoyen indien, maître d'œuvre du trafic. C'est la quatrième fois qu'il est pris en flagrant délit dans la capitale du Népal (cf. « A la Trace » n°6 p.114 et n°13 p.111).

Quelques jours après, trois agents des douanes de l'aéroport international Tribhuvan ont été suspendus de leurs fonctions.

Il y a 15 ans, quatre gorilles en provenance du Nigéria et à destination de la Malaisie avaient transité par le Népal.<sup>53</sup>

## THAÏLANDE

5 octobre 2017

**District d'Aranyaprathet, Province de Sa Kaeo, Thaïlande. Frontière avec le Cambodge.**

Le pick-up chargé de 52 sacs «d'engrais» a été arrêté à un contrôle routier. A l'intérieur des sacs il y avait 369 animaux, 45 varans (*Varanus* spp., Annexe I ou II), 105 tortues, 9 tortues à carapace molle (famille Trionychidae), 180 canards sauvages et 30 cobras encore vivants pour la plupart. Le chauffeur dit avoir été payé 4000 bath soit 120 US\$ par un certain Cambodgien nommé « Jim » qui ravitaillerait des restaurants dans son pays. Ce serait la 2<sup>e</sup> fois que M. Anuwat travaillerait pour « Jim ».<sup>54</sup>

## VIETNAM

## EN FAMILLE

26 octobre 2017

**Loc Dien, Province de Binh Phước, Vietnam**

L'élevage agréé de serpents, de tortues, de varans, de visons et de porcs-épics était sorti des rails.



Grâce au raid de la police de l'environnement, 27 cobras royaux (*Ophiophagus hannah*, Annexe II), 23 pangolins (*Manis* spp., Annexe I), plus de 100 macaques crabiers (*Macaca fascicularis*, Annexe II), des civettes (famille Viverridae) et une douzaine de varans à deux bandes (*Varanus salvator*, Annexe II) ont été découverts. Ils étaient manifestement stockés en vue d'une livraison imminente.

Le dénommé Hanh, propriétaire de l'élevage situé au sud du pays dit s'approvisionner auprès de différentes sources dans le nord du Vietnam. Son fils, quant à lui, dit que les pangolins et les cobras avaient été achetés quelques jours avant à un habitant de la ville qui venait de déménager.<sup>55</sup>

18 décembre 2017

**District urbain de Go Vap, Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam**

Douze macaques (*Macaca* spp., Annexe I ou II) et sept loutres entassés sur un balcon au 2<sup>e</sup> étage. Libération.<sup>56</sup>





## PAYS-BAS

**1<sup>er</sup> septembre-5 novembre 2017**  
**Aéroport d'Amsterdam-Schiphol, Province d'Hollande-Septentrionale, port de Rotterdam, Province de Hollande-Méridionale, Zwolle, Province d'Overijssel et Antilles néerlandaises, Pays-Bas**

Les douanes et les autres services n'ont pas chômé entre septembre et novembre. Ils ont retiré du marché noir 14.000 hippocampes (*Hippocampus* spp., Annexe II) séchés, trois pattes d'éléphant, une pelisse d'ours polaire (*Ursus maritimus*, Annexe II), 77 kg d'écaillés de pangolins (*Manis* spp. Annexe I), sept peaux d'animaux sauvages, des crânes de singes (*Primates* spp., Annexe I ou II) et de crocodiles (*Crocodylia* spp., Annexe I ou II), une carapace de tortue verte (*Chelonia mydas*, Annexe I), six papillons, 10 envois de coraux vivants et 120 arapaïmas (*Arapaima gigas*, Annexe II) dont 110 déjà morts.



Plusieurs contrebandiers ont fait l'objet d'un procès-verbal et certains ont déjà été condamnés. Le porteur d'hippocampes a écopé de six mois de prison dont trois avec sursis.



A la foire aux oiseaux de Zwolle, plusieurs vendeurs ont été condamnés à des amendes de 5000 € (5900 US\$). Leurs oiseaux avaient des bagues ou des certificats falsifiés.<sup>60</sup>

## REPUBLIQUE TCHEQUE

**Mi-octobre 2017**

**Aéroport international de Prague-Václav-Havel, Province de Bohême, République Tchèque**

Bilan des saisies de l'été dressé par Sarka Miskovska, porte-parole des douanes de l'aéroport: de mai à septembre, 35 cas d'importation illégale de « souvenirs » et de produits à base d'animaux protégés ont été détectés. 273 fragments de corail ont été saisis, ainsi que 384 préparations de la « pharmacopée traditionnelle chinoise » contenant du cerf porte-musc (*Moschus moschiferus*, Annexe II), de la graisse de python, des carapaces de tortues et de la corne d'antilope Saïga (*Saiga tatarica*, Annexe II).<sup>61</sup>



## RUSSIE

**6 décembre 2017**

**Kraï du Primorié, District fédéral extrême-oriental, Russie**

Un Chinois âgé de 31 ans détenait chez lui 133 os de tigre de Sibérie (*Panthera tigris altaica*, Annexe I) dans de l'alcool, 20 pattes d'ours et des concombres de mer séchés. Il est condamné à trois ans et huit mois de prison.<sup>62</sup>



# Anes

**La pression s'aggrave. L'Australie entre en négociation avec la Chine pour exporter des milliers d'ânes redevus sauvages. En Chine, depuis le 1er janvier 2018, la taxe d'importation sur les peaux d'ânes a baissé de 5 à 2%.**



**Les ânes sauvages africains *Equus africanus* sont inscrits en Annexe I de la CITES. La forme domestiquée *Equus asinus* est exclue de cette inscription.**

**Les ânes sauvages de l'Inde *Equus hemionus khur* et les ânes sauvages de Mongolie *Equus hemionus hemionus* sont inscrits en Annexe I. Les ânes sauvages du Tibet *Equus kiang* et les ânes sauvages d'Asie *Equus hemionus* sont inscrits en Annexe II.**

## AFRIQUE

### AFRIQUE DU SUD

**10 décembre 2017**

**Ga-Rankuwa, Province du Gauteng, Afrique du Sud**

Les trois hommes ont été arrêtés après un contrôle routier auquel ils tentaient d'échapper. Ils transportaient dans une voiture des sacs poubelle et des seaux pleins de viande d'ânes dépecés dans des abattoirs clandestins. Ils ont été remis en liberté sous des cautions équivalant à 36,5 et 73 US\$. L'inspecteur en chef Mishack Matlou n'exclut pas que Dube, Sepeng et Molapo soient aussi poursuivis pour cruauté envers les animaux. « Les ânes sont souvent tués avec des pangas {des stylets NDLR}. La viande d'âne est vendue par des marchands ambulants sous l'appellation de « viande de brousse ». Depuis 2015,



plus de 300 ânes ont été volés et abattus dans la province. Récemment, les têtes, les pattes et les peaux d'une trentaine d'ânes ont été trouvées dans le bush. Six de ces ânes appartenait à un petit transporteur local. Les ânes de bât transportaient de l'eau et du bois de chauffe. Il lui reste trois ânes qu'il protège 24/24 et surtout la nuit.<sup>1</sup>

### KENYA

**12 octobre 2017**

**Kenya**

Le gouvernement gèle les nouveaux permis d'abattoirs d'ânes (cf. « A la Trace » n°13 p.97, n°16 p.111, n°17 p.125 et n°18 p.121). Les pétitions pour la fermeture des abattoirs affluent sur les bureaux des autorités et les plaintes pour vols d'ânes affluent dans les commissariats de police. La Tanzanie voisine aurait suspendu l'exploitation des abattoirs d'ânes.<sup>2</sup>

### ZIMBABWE

**Octobre 2017**

**Zimbabwe**

La tension monte autour de l'abattoir « modèle » de Bulawayo que Battlefront Investments s'apprête à ouvrir.

Le docteur vétérinaire Keith Dutlow, directeur de l'ONG Aware Trust dédiée à la promotion du bien-être animal multiplie les appels à la raison : « La modeste population d'ânes du Zimbabwe ne pourra pas supporter l'abattage de 2000 ânes par mois ». « L'ouverture de l'abattoir de Bulawayo conduirait à l'extinction des ânes dans le pays en cinq à 10 ans. »

Au contraire, le conseil rural du district de Gwanda se frotte les mains. Des Chinois sont très intéressés par les prochaines ventes aux enchères d'ânes.

Un haut responsable des services sanitaires et vétérinaires dit ne pas être en mesure d'interdire l'exploitation de l'abattoir s'il répond aux règles générales de protection de la santé publique.

Le ministre de l'agriculture, de la mécanisation et de l'irrigation s'empare du sujet. « Les ânes constituent une force majeure pour la traction animale et leur disparition serait un coup dur pour les petits paysans et le secteur agricole. » « Le gouvernement ne peut pas laisser faire, l'importance économique, sociale et politique des ânes dépasse largement les enjeux de la viande et des peaux ». Le ministre Joseph Made insiste aussi sur le rôle capital des ânes dans le secteur du transport de proximité.

Battlefront Investments qui exploite déjà un abattoir de bétail et deux boucheries à Bulawayo et à Victoria Falls compte ouvrir son nouvel établissement avant la fin de l'année.<sup>3</sup>

## CHINE

31 décembre 2017

## Chine

Après la fermeture confirmée du marché domestique de l'ivoire et l'importation simultanée d'une trentaine d'éléphants du Zimbabwe, la Chine administre au monde entier une nouvelle preuve de son ambiguïté et de sa cruauté envers les animaux sauvages et domestiques : un nouveau coup de pouce est donné à l'invraisemblable filière de l'ejiao. La taxe d'importation sur les peaux d'ânes passe de 5 à 2 %.<sup>4</sup>

## IRAN

6 octobre 2017

## Province de Semnan, Iran

## Les ânes au péril des motos

Une bande de braconniers en motos tout-terrain s'en prend jusqu'à l'épuisement aux onagres (*Equus hemionus onager*, Annexe II), sous-espèce des ânes sauvages asiatiques. Les motos vont vite, les onagres aussi mais au bout de quelques heures ils s'effondrent.

La gestation dure un an avant la naissance d'un jeune poulain qui reste dépendant de sa mère pendant deux ans. Ils sont crépusculaires et se nourrissent des plantes du désert quand il fait le moins chaud au lever et au tomber du jour. Les onagres comme tous les ânes sauvages asiatiques sont menacés de disparition. Ils sont chassés pour leur viande à coups d'engins motorisés employés comme des armes (poursuite d'ânes sauvages en voiture au Tibet, cf. « A la Trace » n°6, p.99).

Trois braconniers à motos dont un soldat ont été arrêtés par la police après une enquête difficile et la découverte d'une carcasse d'onagre qui n'avait pas encore été dépecée. Ils devraient écoper d'une amende de 100 à 500 millions de rials soit 2900 à 14.500 US\$, ce qui est peu quand on cumule la cruauté de l'acte et la perte pour la biodiversité. Seuls 100 à 300 onagres subsistent en Asie. Ils risquent trois mois à un an de prison.

Bientôt, si les rangers et les autorités iraniennes n'inversent pas le cours des choses, on pourra dire que le parc Khar Turan, réserve de biosphère de l'UNESCO, était l'un des derniers endroits au monde où l'on pouvait voir ou croire voir des ânes sauvages.<sup>5</sup>

## AUSTRALIE

Octobre 2017

## Anangu Pitjantjatjara Yankunytjatjara (APY) Lands, Etat d'Australie-Méridionale, Australie

Tex McGrath a senti la bonne affaire. La demande chinoise pour la fabrication d'ejiao ne cesse d'augmenter et les ânes sauvages sont estimés par le ministère de l'Environnement à au moins 5 millions d'individus, avec une forte proportion dans les régions arides du centre du pays. McGrath affirme avoir passé un accord avec Donald Fraser de la tribu Anangu, célèbre militant aborigène des droits du sol. Il achète des ânes capturés par des aborigènes dans les territoires APY et les parque dans des enclos, dans l'attente d'obtenir l'autorisation d'exporter les mâles vers l'Asie, à Singapour, dit-il. Les femelles seraient gardées en Australie pour la reproduction. Mais l'affaire n'est pas simple. McGrath égrène une litanie de problèmes causés par le caractère farouche des animaux. Ils seraient difficiles à rassembler, à trier, à manipuler, et rétifs à entrer dans les camions.

Pour l'instant 200 ânes sont prisonniers. Ils sont actuellement bloqués dans un enclos par les pluies qui empêchent l'accès des bétailières.

Un second contrat porte sur 1200 animaux de plus mais McGrath espère s'en procurer des milliers d'autres.

Anes -et chevaux- ont été importés par les colons au XIX<sup>ème</sup> siècle comme animaux de trait ou de bât. Les évadés se sont reproduits en l'absence de prédateurs et les populations se sont accrues tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle, seulement limitées par les sécheresses et les feux de brousse. Considérées comme espèces invasives les ânes et les chevaux sont régulièrement abattus en groupe par des exterminateurs qui utilisent motos et hélicoptères. La réglementation du pays n'autorise pas encore l'exportation des équidés vivants, mais la perspective du marché chinois pour les ânes pourrait bientôt changer la donne. Le ministère de l'Agriculture et des ressources aquatiques a déclaré qu'un accord avait d'ores et déjà été signé le 24 mars 2017 entre les deux gouvernements « ouvrant la porte à l'Australie pour commencer le processus d'échange de viande comestible d'ânes et de peaux. » Les appétits s'aiguisent. Ken Vowles, ministre des Industries primaires et des Ressources du Territoire du Nord, Etat voisin des territoires APY, était en Chine en 2017 où il a rencontré le plus important éleveur d'ânes du pays. Selon lui, plus d'une trentaine d'hommes d'affaires chinois ont déjà visité le Territoire du Nord depuis un an et demi pour évaluer les opportunités du business des ânes.<sup>6</sup>



## Principales sources

Les sources médias sont disponibles sur demande par courriel à l'adresse [contact@robindesbois.org](mailto:contact@robindesbois.org) en indiquant le numéro de « A la Trace », le chapitre et la référence indiquée à la fin de l'événement. Exemple, pour le dernier événement de ce n°19 : chapitre Anes, Australie, référence 6.

## Institutions

Agence Nationale des Parcs Nationaux du Gabon (ANPN), Australian Department of Immigration and Border Protection, Balai Besar Karantina Pertanian (BBKP), Balai Konservasi Sumber Daya Alam (BKSDA - Indonésie), Chinese Customs, CITES, Commission Européenne, CVC Ambiental, Department of Environmental Affairs (South Africa), Derbyshire Police (UK), Douanes chinoises, Douanes françaises, Dutch Customs, Gendarmerie Nationale française, German Customs, Gongbei Customs, Government of Botswana, Hohhot Customs, Hong Kong Customs, Hong Kong Government, Instituto Brasileiro do Meio Ambiente e dos recursos naturais renováveis (IBAMA), Interpol, Iran's Environment and Wildlife Watch (IEW), Kenya Wildlife Service (KWS), Lusaka Agreement Task Force, Ministère de la Transition écologique et solidaire (France), Ministerio del Ambiente del Ecuador, Nanning Customs, National Wildlife Crime Unit - NWCU, Nederlandse Voedsel Waren Autoriteit Natuur (Netherlands), Office Central de Lutte contre les Atteintes à l'Environnement et à la Santé Publique (OCLAESP - France), Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS - France), Procuraduría Federal de Protección al Ambiente (PROFEPA), Qingdao Customs, Sashastra Seema Bal (SSB), Saving The Survivors, Servicio Nacional Forestal y de Fauna Silvestre (SERFOR), Shenyang Customs, Shenzhen Customs, South African National Parks, South African Police Service (SAPS), Sri Lanka Navy, U. S. Fish and Wildlife Service (USFWS), U.S. Department of Justice, Uganda Police Force (UPS), UNESCO, United States Department of Justice, Wildlife Crime Control Bureau (WCCB - India), Willshir Security.

## Organisations Non Gouvernementales

4 Vultures.org, African Parks Network, ANCE Togo, Animals Asia Foundation, Bhejane Trust, Big Life Foundation, Born Free Foundation, Catalogue of Life (Species 2000 ITIS), Conservation Justice, David Sheldrick Wildlife Trust (The), EAGLE Network, Education for Nature - Vietnam (ENV), Elephant Action League, ElephantVoices, Encyclopedia of Life (EOL), Environmental Investigation Agency (EIA), FERUS, Fondation Franz Weber, Great Apes Survival Partnership (GRASP-UNEP), International Animal Rescue (IAR), International Fund for Animal Welfare (IFAW), Iran Environment and Wildlife Watch, Iwacu Burundi, Japan Wildlife Conservation Society (JWCS), Laos Wildlife Rescue Center, Last Great Ape organization (LAGA), Libassa Wildlife Sanctuary - LiWiSa, Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), Lilongwe Wildlife Trust, Local Ocean Trust, Lwiro Primates, Matusadona Anti Poaching Project (MAPP), Olarro Conservancy, Olhar Animal, Orangutan Information Centre, Orangutan Protection, Outraged SA Citizens Against Poaching, Pilanesberg National Park, Projet d'appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF), Protected Area Management Solutions Foundation (PAMS), Robin des Bois, Save the Elephants, Save Vietnam's Wildlife, Saving the Survivors, Sea Shepherd, Species Survival Network, Tikki Hywood Foundation, Traffic, Walk with Rangers, WildAid, Wildlife At Risk (WAR), Wildlife Friends Foundation Thailand (WFFT), Wildlife Trust of India, Yankari, Zimbabwe Conservation Task Force (ZCTF), Scorpion.

## Médias

20 minutes, 20 minutos, 24HorasNews, ABC Color, Acapulco news, Acritica.com, Actu Benin, Actu Environnement, Actu.fr, ADN Sur - Agencia de Noticias, Africa Geographic, Africa News Agency (ANA), Agence d'information d'Afrique centrale (ADIAC), Agence de Presse Africaine (APA), Agence France Presse (AFP), Agence Ivoirienne de Presse, Agência Brasil EBC, Agencia EFE, Agencia Peruana de Noticias (ANDINA), AIM – Agencia de Informacao de Mocambique, Alberton Record, Alwihda Info, Anda Noticias, Arunachal Times (The), Asahi Shimbun, ASEAN Post (The), Asian News International, Assam Tribune (The), Associated Press (AP), Australian Broadcasting Corporation (ABC), Bangkok Post, Baotintuc.vn, BBC News, BCS (Baja California Sur) Noticias, Berita Harian, Berita Sampit, Big Issue (The), BorneoPost, Borno Bulletin, Bosveld Review, Bulawayo 24, Business Daily Africa, Business Standard, Cadena Ser, Camer.be, Campo Grande NEWS, Canada Newswire (CNW), Canadian Press (The) / Presse Canadienne (La), Capital News, Caprivivision, Carte Blanche DStv, CataniaToday, Centrafrique-presse, Central African Republic News, Centurion Rekord, Channel NewsAsia, China Global Television Network (CGTN), China Plus, China Radio International, ChinaNews, Chronicle, Citizen (The), Clean Malaysia, Comercio (El), Contact FM, Conversation (The), Cordopolis, Correio Braziliense, Corse-Matin, Côte d'Ivoire news, Courthouse News Service, Covai Post, Czech News Agency (ČTK), D24am, Daily Mail, Daily Mirror (The), Daily News Sri Lanka, Daily Pioneer (The), Daily Star (The), Daily Trust, Dakar Midi, Dawn, Debate (El), Deccan Chronicle, Deccan Herald, Défi Média, Dépêche (La), .../...

## sources - suite

Diamond Fields Advertiser (DFA), Diario Ahora, Diario de Coahuila (El), Diario de Yucatan, Diário do Sertão , Diario El Argentino, Diario NCO, Diario NTR (El), Diario Uno, Diario Vasco (El), Dodo (The), Dourados Agora, Durable TV, DutchNews.nl, East African (The), Eco noticias America, Ekovolga.com, Eldiario.es, Eleven Myanmar, Em.com.br, Esquiú (El), Est Républicain (L'), Estrella de Panama (La), Europa press, Evening Express, Evènement Précis (L'), Express de Madagascar (L'), Expression (L'), Eyewitness News, Fidji Sun, Figaro (Le), Folha do Progresso, Folha PE, France 3 Corse, G1 - Portal de Notícias da Globo, Gabonews, GabonInitiatives, Gazetaweb.com, Global Times (the), GoAceh, Groupe Congo Médias, Guardian (The), Guardián Tijuana, Guinée Matin, Gulf Digital News (GDN), Haute Provence Info, Hazyview Herald, Himalayan Times (The), Hindu (The), Hindustan Times, Hiru News, Horizonte (El), Iburkina, Imatin.net, Imaz Press Réunion, Independent (The), Indian Express (The), Indo-Asian News Service (IANS), Infobae, Infobrisas.com, Información Diaria Campeche, Islamic Republic News Agency (IRNA), Jakarta Post (The), Jcnet.com.br, Jornada, Jornada en línea (La), Jornal A Tarde, Jornal Na Net, Journal de Montréal (Le), Jujuy al día, Kapitalis, Kathmandu Post (The), Kathmandu Tribune, Kelowna Now, Kempton Express, Khasanah Media, Khmer Times, Lactualite.mg, LatinaToday, Legaldaily.com.cn, Letaba Herald, Liberian Observer, Listin Diario, London Economic (The), Lowvelder, Lusaka Times, Lybia Observer, Lyon Mag, Maharashtra Times, Malawi24, Malay Mail Online (The), MalaysiaUpdates.Com, Manila Times (The), Marin (Le), Mashregnews.ir, Massa News, Mathrubhumi, Matin Libre, Mendon News, Menorca.info, Merate Online, Metro.co.uk, Mid-Day, MisionesOnline, Mongabay, Monitor (The), MS Noticias, My NBC5, Myanmar Times (The), Namibian (The), Nation Bangkok (The), Nation Pakistan (The), National (The), National Geographic, New Delhi Television (NDTV), New Era, New Indian Express (The), New Straits Times (NST), New Zimbabwe (London), News Day Zimbabwe , News Minute (The), News24, NewsDay Zimbabwe, Newsfirst, NewsPotok.ru, Nippon Hōsō Kyōka (NHK), NorthEastIndia.com, Noticias de Álava, Notimex, NTR Guadalajara, O Cameroun, O Povo, Okezone, Orange County Register, OregonLive, Outlook India, Outre-mer 1ère, Oxpeckers, Pagina (La), Pakistan Today, Parisien (Le), Phnom Pen Post, Point (Le), Portail Info Congo242, Portal Amazonia, Portal do Holanda, Portal R3, Portsmouth News, Prague Monitor, Premium Times Nigeria, Prensa Libre, Press Herald, Press Trust of India, Press Trust of India (PTI), Provence (La), Public Broadcasting Service (PBS), Publimetro, Publinews Guatemala, Pulso, Quotidiano.net, Radio Bénin Diaspora, Rádio Cultura Foz, Radio Fénix, Radio France Internationale (RFI), Radio Republik Indonesia (RRI), Rbc.ru, RD NEWS, Repubblica.it, Republika Online, Reuters, Rondoniaovivo.com, San Francisco Gate, Sangai Express (The), SAPO, SIGAmis, Site Info (Le), Skanaa.com, Sky TG24, SM noticias, Sol de Nayarit (El), Solomon Star, South Africa Today, South African Broadcasting Corporation (SABC), Soy502, Stampa (La), Standard Hong Kong (The), Standard Media, Star (The), Star Online (The), Straits Times (The), Sun, Sunday Mail, Sunday Times Sri Lanka, Swazi Observer, Taiwan News Online, Tanzania Daily News, Télégrafo (El), Telegraph India (The), Tiempo (El), Times (The), Times Infos, Times News Network , Times of India (The), Toronto Star, Traveller24, Tribun Kalteng - Tribunnews.com, Tribuna (La), Tribunanoticias, Tribune, Tuoi Tre News, Turkey Telegraph, Tusemanario.com, Tvcity, UnioneSarda.it, United Press International (UPI), Universal (El), Univision Noticias, Uno TV, Vanguardia (La), Verdade Online, Vietnam Net, Vietnam News Agency (VNA), Vietnam+, VN Express, Voice Newspaper Botswana (The), Vosges Matin, W Radio, Washington Post, WebDiario, Witness (The), Xinhua, Xpats the Bulletin, ZBC News Online, Zimbabwe Daily (The), Zodiac Malawi , Zoutnet, Zoutpansberger, Zululand Observer.

## Ouvrages, documents

- Alamgir M., Campbell M.J., Sloan S., Goosem M., Reuben Clements G., I. Mahmoud M., and Laurance W.F. (James Cook University, Cairns, Australia). Economic, Socio-Political and Environmental Risks of Road Development in the Tropics. *Current Biology*. October 23, 2017.
- Bergin D., Chng S. C. L., A. Eaton J. et C.R. Shepherd. The final straw? An overview of Straw-headed Bulbul *Pycnonotus zeylanicus* trade in Indonesia. *Bird Conservation International*. doi:10.1017/S0959270917000302.
- Fernando Gomes Destro G., Pimentel T. L., Monti Sabaini R., Cabral Borges R. and Barreto R. (2012). Efforts to Combat Wild Animals Trafficking in Brazil, *Biodiversity Enrichment in a Diverse World*, Dr. Gbolagade Akeem Lameed (Ed.), InTech, DOI: 10.5772/48351.
- Maran, J. & Serpol, P. 2006e. Note sur la maintenance en captivité de *Kinixys homeana* Bell, 1827 (Reptilia, Chelonii, Testudinidae). *Chéloniens* 3, septembre 2006, 30-34.
- Perälä, J. 2003. *Testudo kleinmanni*. The IUCN Red List of Threatened Species 2003: e.T21652A9306908. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2003.RLTS.T21652A9306908.en>.
- Rhines, C. 2000. *Saimiri sciureus* (On-line), Animal Diversity Web at [http://animaldiversity.org/accounts/Saimiri\\_sciureus/](http://animaldiversity.org/accounts/Saimiri_sciureus/)
- Schommer, M. 1999. *Rhea americana* (On-line), Animal Diversity Web at [http://animaldiversity.org/accounts/Rhea\\_americana/](http://animaldiversity.org/accounts/Rhea_americana/)

V2

A  
LA TRACE